



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Annexe au projet de loi de finances pour 2026

## Etat récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits



**2026**



# Sommaire

---

<b>Présentation générale</b>	<b>7</b>
<b>Cadre juridique</b>	<b>8</b>
<i>Définition</i>	8
<i>Création</i>	8
<i>Rattachement des crédits</i>	8
<i>Procédure des autorisations d'engagement préalables (AEP)</i>	9
<i>Report des crédits</i>	9
<b>Cadre budgétaire</b>	<b>9</b>
<i>Le nombre</i>	9
<i>Les montants rattachés</i>	9
<i>La répartition des rattachements entre fonds de concours et attributions de produits</i>	10
<i>La concentration des rattachements</i>	10
<i>Particularités liées aux fonds structurels européens</i>	10
<b>Le budget général</b>	<b>13</b>
Action extérieure de l'État	14
105 - <i>Action de la France en Europe et dans le monde</i>	14
185 - <i>Diplomatie culturelle et d'influence</i>	17
151 - <i>Français à l'étranger et affaires consulaires</i>	19
Administration générale et territoriale de l'État	21
354 - <i>Administration territoriale de l'État</i>	21
216 - <i>Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur</i>	25
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	28
149 - <i>Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt</i>	28
206 - <i>Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</i>	30
215 - <i>Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture</i>	34
Aide publique au développement	39
209 - <i>Solidarité à l'égard des pays en développement</i>	39
Cohésion des territoires	42
177 - <i>Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables</i>	42
135 - <i>Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat</i>	44
112 - <i>Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</i>	45
147 - <i>Politique de la ville</i>	46
162 - <i>Interventions territoriales de l'État</i>	48
Conseil et contrôle de l'État	50
165 - <i>Conseil d'État et autres juridictions administratives</i>	50
164 - <i>Cour des comptes et autres juridictions financières</i>	52
Culture	55
175 - <i>Patrimoines</i>	55
131 - <i>Création</i>	58
361 - <i>Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</i>	59
224 - <i>Soutien aux politiques du ministère de la culture</i>	61

<b>Défense</b> .....	64
144 - <i>Environnement et prospective de la politique de défense</i> .....	64
178 - <i>Préparation et emploi des forces</i> .....	66
212 - <i>Soutien de la politique de la défense</i> .....	69
146 - <i>Équipement des forces</i> .....	71
<b>Direction de l'action du Gouvernement</b> .....	75
129 - <i>Coordination du travail gouvernemental</i> .....	75
308 - <i>Protection des droits et libertés</i> .....	80
<b>Écologie, développement et mobilité durables</b> .....	82
203 - <i>Infrastructures et services de transports</i> .....	83
205 - <i>Affaires maritimes, pêche et aquaculture</i> .....	85
113 - <i>Paysages, eau et biodiversité</i> .....	87
159 - <i>Expertise, information géographique et météorologie</i> .....	89
181 - <i>Prévention des risques</i> .....	90
217 - <i>Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables</i> .....	93
235 - <i>Sûreté nucléaire et radioprotection</i> .....	96
<b>Économie</b> .....	98
134 - <i>Développement des entreprises et régulations</i> .....	98
220 - <i>Statistiques et études économiques</i> .....	101
305 - <i>Stratégies économiques</i> .....	102
<b>Engagements financiers de l'État</b> .....	105
344 - <i>Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque</i> .....	105
<b>Enseignement scolaire</b> .....	107
140 - <i>Enseignement scolaire public du premier degré</i> .....	107
141 - <i>Enseignement scolaire public du second degré</i> .....	109
230 - <i>Vie de l'élève</i> .....	112
139 - <i>Enseignement privé du premier et du second degrés</i> .....	113
214 - <i>Soutien de la politique de l'éducation nationale</i> .....	114
<b>Gestion des finances publiques</b> .....	118
156 - <i>Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local</i> .....	118
218 - <i>Conduite et pilotage des politiques économiques et financières</i> .....	121
302 - <i>Facilitation et sécurisation des échanges</i> .....	125
<b>Immigration, asile et intégration</b> .....	127
303 - <i>Immigration et asile</i> .....	127
104 - <i>Intégration et accès à la nationalité française</i> .....	130
<b>Justice</b> .....	132
166 - <i>Justice judiciaire</i> .....	132
107 - <i>Administration pénitentiaire</i> .....	135
182 - <i>Protection judiciaire de la jeunesse</i> .....	138
101 - <i>Accès au droit et à la justice</i> .....	140
310 - <i>Conduite et pilotage de la politique de la justice</i> .....	141
<b>Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation</b> .....	145
169 - <i>Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation</i> .....	145
<b>Outre-mer</b> .....	147
138 - <i>Emploi outre-mer</i> .....	147
123 - <i>Conditions de vie outre-mer</i> .....	150
<b>Recherche et enseignement supérieur</b> .....	152
150 - <i>Formations supérieures et recherche universitaire</i> .....	152
231 - <i>Vie étudiante</i> .....	154

172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires .....	156
<b>Relations avec les collectivités territoriales .....</b>	<b>158</b>
122 - Concours spécifiques et administration .....	158
<b>Santé .....</b>	<b>161</b>
204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins .....	161
<b>Sécurités .....</b>	<b>164</b>
176 - Police nationale.....	164
152 - Gendarmerie nationale .....	170
207 - Sécurité et éducation routières .....	174
161 - Sécurité civile .....	176
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances .....</b>	<b>178</b>
304 - Inclusion sociale et protection des personnes .....	178
157 - Handicap et dépendance .....	179
137 - Égalité entre les femmes et les hommes .....	180
<b>Sport, jeunesse et vie associative .....</b>	<b>182</b>
219 - Sport.....	182
163 - Jeunesse et vie associative .....	184
<b>Transformation et fonction publiques .....</b>	<b>186</b>
148 - Fonction publique .....	186
<b>Travail, emploi et administration des ministères sociaux .....</b>	<b>189</b>
102 - Accès et retour à l'emploi .....	189
103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi .....	190
155 - Soutien des ministères sociaux .....	192
<b>Le budget annexe .....</b>	<b>199</b>
<b>Contrôle et exploitation aériens .....</b>	<b>200</b>
613 - Soutien aux prestations de l'aviation civile .....	200
612 - Navigation aérienne.....	202
614 - Transports aériens, surveillance et certification .....	204
<b>Les comptes spéciaux .....</b>	<b>209</b>
<b>Gestion du patrimoine immobilier de l'État .....</b>	<b>210</b>
723 - Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État .....	210
<b>Annexes .....</b>	<b>213</b>
Évolution des montants rattachés sur les trois derniers exercices clos (en CP) .....	214
Répartition par mission des rattachements supérieurs à 25 M€ en 2024 .....	215
Répartition par mission des prévisions de rattachement pour 2026 .....	217



## Présentation générale

---

## Cadre juridique

### Définition

L'article 17 II et III de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1<sup>er</sup> août 2001 distingue deux dispositifs d'affectation budgétaire de recettes au bénéfice du budget général, des budgets annexes ou des comptes spéciaux :

- les fonds de concours, constitués par des fonds à caractère non fiscal versés pour concourir à des dépenses d'intérêt public et par les produits de legs et donations attribués à l'État. Dans ce dispositif, la partie versante est une personne morale ou physique distincte de l'État : collectivité publique étrangère, collectivité territoriale, établissement public, organisme ou particulier ;
- les attributions de produits, destinées à recueillir les recettes tirées de la rémunération de prestations régulièrement fournies par un service de l'État<sup>[1]</sup>.

Aux termes de la LOLF, les recettes attendues dans ce cadre font obligatoirement l'objet d'une prévision et d'une évaluation figurant dans les annexes explicatives du projet de loi de finances (article 51).

Les écarts constatés entre les estimations et les réalisations au titre des fonds de concours et attributions de produits sont présentés dans les annexes explicatives du projet de loi de règlement (article 54-2°).

<sup>[1]</sup> Cette procédure, plus restrictive, s'est substituée à celle des fonds de concours dits « par assimilation » sous le régime de l'ordonnance du 2 janvier 1959.

### Création

La création d'un **fonds de concours** est opérée à la demande des ministères. À cet effet, la direction du budget attribue un numéro de code et un libellé au fonds de concours.

L'article 17-II de la LOLF pose le principe du respect de l'intention de la partie versante ou du donateur. À cet effet, le décret en Conseil d'État n° 2007-44 du 11 janvier 2007, modifié par le décret n° 2013-680 du 24 juillet 2013, pris pour son application, prévoit que, sauf stipulation contraire, un compte rendu est établi annuellement par l'ordonnateur intéressé et est adressé à la partie versante à la fin du mois suivant la fin de chaque exercice budgétaire.

Pour les **attributions de produits**, le numéro de code et le libellé sont attribués après publication des textes réglementaires :

- un décret en Conseil d'État autorisant la perception d'une rémunération au titre des prestations fournies régulièrement par un service de l'État ;
- un décret simple, pris sur le rapport du ministre chargé du budget, attribuant le produit des recettes correspondantes au ministère concerné.

### Rattachement des crédits

Les crédits correspondant aux recettes encaissées sont rattachés sur les programmes des ministères concernés par un arrêté hebdomadaire qui distingue la part des crédits rattachés sur le titre 2.

Après signature de l'arrêté et sa publication au *Journal officiel*, les crédits sont rendus disponibles dans le système d'information Chorus par une validation opérée par la direction du budget.

### Procédure des autorisations d'engagement préalables (AEP)

L'article 5 du décret n° 2007-44 du 11 janvier 2007 qui autorise, pour les opérations d'investissement cofinancées par l'État et par des tiers, l'ouverture d'autorisations d'engagement par arrêté du ministre chargé du budget, avant l'encaissement des fonds, a été modifié par l'article 2 du décret n° 2013-680 du 24 juillet 2013.

L'ouverture d'AE par arrêté du ministre chargé du budget, intervient ainsi sur proposition du ministère concerné, dès la signature d'un contrat ou d'une convention, et avant l'émission des titres de perception.

Les crédits de paiement afférents à ces autorisations d'engagement sont ouverts par arrêté du ministre chargé du budget au fur et à mesure de l'encaissement des fonds, correspondant aux titres de perception émis à chaque échéance prévue par le contrat ou la convention.

La présente annexe comporte une constatation des autorisations d'engagement préalables (AEP) ouvertes et une évaluation des AEP à ouvrir sur les budgets concernés.

### Report des crédits

Conformément à l'article 15-III de la LOLF, les crédits de **fonds de concours** sont reportés de droit sur le même programme ou, à défaut, sur un programme poursuivant les mêmes objectifs.

Depuis 2014, les reports sont réalisés à partir des demandes des ministères détaillées par fonds de concours.

Les crédits d'**attributions de produits** sont soumis aux mêmes règles de reports que les autres crédits, en particulier en matière de plafonnement.

## Cadre budgétaire

### Le nombre

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 au 31 juillet
Nombre de fonds de concours et attributions de produits	531	518	517	523	516	516	496	485	481	468

La procédure annuelle de recensement des fonds inactifs pendant plusieurs exercices consécutifs a permis, au terme d'échanges avec les ministères, 18 suppressions au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Compte tenu des créations et réactivations effectuées par ailleurs depuis le début de la gestion 2024, le nombre global des fonds de concours et attributions de produits s'établissait à 468 au 31 juillet 2025.

### Les montants rattachés

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 au 31 juillet
Montants rattachés (en Md€)	3,684	4,186	4,534	5,874	11,996	7,987	7,539	6,528	8,357	4,906
Évolution d'une année sur l'autre (en %)	-28,17	13,64	8,31	29,55	104,22	-33,42	-5,61	-13,41	28,01	n.a.

Les variations les plus significatives entre les exercices 2023 et 2024 sont observées sur les budgets des ministères suivants :

- Transition écologique (+976 M€)
- Travail (+500 M€)
- Défense (+361 M€)
- Intérieur (+110 M€)

### La répartition des rattachements entre fonds de concours et attributions de produits

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds de concours (en nombre)	227	213	222	233	223	244
Attributions de produits (en nombre)	157	143	147	150	141	148
<b>Total</b>	<b>384</b>	<b>356</b>	<b>369</b>	<b>383</b>	<b>364</b>	<b>392</b>
Fonds de concours (crédit en Md€)	4,855	11,071	6,221	6,314	5,275	7,285
Attributions de produits (crédit en Md€)	1,019	0,925	1,767	1,225	1,253	1,072
<b>Total</b>	<b>5,874</b>	<b>11,996</b>	<b>7,987</b>	<b>7,539</b>	<b>6,528</b>	<b>8,357</b>

Chaque année, certains fonds de concours ou attributions de produits restent inactifs. En 2024, leur nombre s'est élevé à 89, soit 19 % du nombre global, en baisse par rapport à 2023 (121 fonds soit 25 % du nombre global).

La part des crédits rattachés en 2024 sur les attributions de produits représente 13 % du total, en baisse par rapport à 2023 (19 % du total).

### La concentration des rattachements

Depuis de nombreuses années, les rattachements se concentrent sur un nombre restreint de fonds de concours et de budgets ministériels.

En 2024, 6,35 Md€, soit 76 % du produit total, ont été ouverts sur seulement 2 attributions de produits et 10 fonds de concours sur le budget général, soit 3 % du nombre total (cf. liste en annexe des rattachements supérieurs à 25 M€).

Par ailleurs, les ministères qui cumulent des rattachements supérieurs à 500 M€ en 2023 sont au nombre de trois (comme en 2022 et 2023).

Mission dont la somme des FdC et AdP dépassent 500 M€	Montant en 2024
Écologie, développement et mobilité durables	4 614 332 803
Défense	1 427 849 015
Travail, emploi et administration des ministères sociaux	562 764 372

### Particularités liées aux fonds structurels européens

Depuis le 1er janvier 2006, le mode de gestion des fonds structurels a été profondément modifié.

Afin d'assurer leur traçabilité dans les meilleures conditions, les crédits communautaires sont gérés hors budget de l'État : ils sont imputés sur un compte de tiers (classe 4 en comptabilité de l'État) ouvert auprès des contrôleurs budgétaires et comptables ministériels concernés ainsi que de chaque DRFIP.

Restent rattachés au budget de l'État par voie de fonds de concours :

- les crédits cofinçant des projets sous maîtrise d'ouvrage de l'État (l'État étant alors porteur de projet, bénéficiaire direct), ainsi que les crédits finançant les dépenses directes d'assistance technique effectuées par l'État (marchés, rémunérations des agents travaillant sur les fonds européens) ;

- les crédits du volet national du programme « Fonds social européen objectif 3 » dont l'allocation est déléguée à différents ministères ou directions et missions du ministère du travail ayant qualité d'autorités de gestion déléguées.

En 2024, les versements de la Commission européenne au titre des fonds structurels européens se sont élevés à 5,5 Md€ (5,6 Md€ en 2023).

Ils ont été imputés à hauteur de 5,5 Md€ sur compte de tiers, et à hauteur de 5,2 M€ sur le budget de l'État par voie de fonds de concours (soit 0,09 % du total).

Entre le 1er janvier et le 31 juillet 2025, les versements de la Commission européenne s'élèvent à 2,6 Md€.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 au 31 juillet
Versements de la CE au titre des FSE (en Md€)	4,3	4,8	4,3	4,5	5,6	5,5	2,6
Imputés sur compte de tiers (en Md€)	4,2	4,8	4,3	4,4	5,5	5,5	
Rattachés par voie de FdC (en M€)	28,00	55,60	5,40	30,80	8,30	5,20	
Pourcentage du total rattachés sur FdC	0,65	1,14	0,12	0,69	0,15	0,09	



## Le budget général

---

## Action extérieure de l'État

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Action extérieure de l'État » s'élevaient à 33,77 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 14,75 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 19,06 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
105 - Action de la France en Europe et dans le monde	27 481 802	27 481 802	0	12 574 889	12 574 889	0	15 058 530	15 058 530	0
185 - Diplomatie culturelle et d'influence	4 601 923	4 601 923	0	2 022 990	2 022 990	0	4 000 000	4 000 000	0
151 - Français à l'étranger et affaires consulaires	1 685 569	1 685 569	0	152 379	152 379	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>33 769 294</b>	<b>33 769 294</b>	<b>0</b>	<b>14 750 258</b>	<b>14 750 258</b>	<b>0</b>	<b>19 058 530</b>	<b>19 058 530</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Action extérieure de l'État » sont les suivantes.

### 105 - Action de la France en Europe et dans le monde

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 105 s'élevaient à 27,48 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00637	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien - P105	0	4 545 072	4 545 072	0
FDC	1-2-00286	Participation du FIPHFP à l'insertion des personnes en situation de handicap	0	1 479	1 479	0
FDC	1-2-00289	Participation de tiers métropolitains aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	0	285 000	285 000	0
FDC	1-2-00641	Participations diverses aux dépenses du centre de crise et de soutien - P105	0	50 254	50 254	0
FDC	1-3-00240	Contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger	0	6 995 258	6 995 258	0
FDC	1-3-00242	Participation de tiers étrangers aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	0	7 003 467	7 003 467	0
FDC	1-3-00982	participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques	0	282 739	282 739	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>19 163 269</b>	<b>19 163 269</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00012	produit de la rémunération de certains services rendus par le ministère des affaires étrangères.	0	131 670	131 670	0
ADP	2-2-00517	valorisation du patrimoine immatériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en métropole (programme 105)	0	288 872	288 872	0
ADP	2-2-00582	Produit provenant de la rémunération des prestations de l'Académie diplomatique et consulaire (ADC) - programme 105	0	169 000	169 000	0
ADP	2-3-00001	produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger (investissement)	0	5 030 408	5 030 408	0
ADP	2-3-00447	valorisation du patrimoine immatériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à l'étranger (programme 105)	0	2 033 448	2 033 448	0
ADP	2-3-00778	produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en outre-mer, à l'étranger ou en Europe (investissement - programme 105)	0	665 135	665 135	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>8 318 533</b>	<b>8 318 533</b>	<b>0</b>

Les principaux rattachements de recettes ont concerné :

- le fonds de concours 1-3-00242 qui bénéficie de fonds en provenance de pays européens et internationaux notamment pour l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme en Côte d'Ivoire ;
- le fonds de concours 1-3-00240 qui est destiné à financer les réceptions de notre fête nationale à partir des recettes tirées du mécénat ;
- l'attribution de produit 2-3-00001 qui comprend les produits des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires notamment à Abidjan, Beyrouth, Londres, Rabat ou Washington ;
- le fonds de concours 1-1-00637 qui a été élargi et correspond maintenant à la participation de la Commission européenne aux dépenses relatives à l'action de la France en Europe et dans le monde. Des crédits destinés à l'organisation du Sommet international pour l'action sur l'intelligence artificielle ont été versés sur ce fonds.

### *Les crédits ouverts au 31 juillet 2025*

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 105 atteignent 12,57 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00241	Participation de la Commission européenne aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	0	193 798	193 798	0
FDC	1-2-00286	Participation du FIPHFP à l'insertion des personnes en situation de handicap	0	163 520	163 520	0
FDC	1-2-00641	Participations diverses aux dépenses du centre de crise et de soutien - P105	0	198 358	198 358	0
FDC	1-3-00240	Contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger	0	5 554 786	5 554 786	0
FDC	1-3-00242	Participation de tiers étrangers aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	0	1 222 128	1 222 128	0
FDC	1-3-00982	participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques	0	143 813	143 813	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>7 476 403</b>	<b>7 476 403</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00012	produit de la rémunération de certains services rendus par le ministère des affaires étrangères.	0	20 620	20 620	0
ADP	2-2-00475	Recettes des droits de visas	1 955 439	0	0	0
ADP	2-2-00517	valorisation du patrimoine immatériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en métropole (programme 105)	0	220 689	220 689	0
ADP	2-2-00582	Produit provenant de la rémunération des prestations de l'Académie diplomatique et consulaire (ADC) - programme 105	0	123 706	123 706	0
ADP	2-3-00001	produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger (investissement)	0	1 479 392	1 479 392	0
ADP	2-3-00447	valorisation du patrimoine immatériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à l'étranger (programme 105)	0	766 521	766 521	0
ADP	2-3-00778	produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en outre-mer, à l'étranger ou en Europe (investissement - programme 105)	0	532 118	532 118	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>1 955 439</b>	<b>3 143 048</b>	<b>3 143 048</b>	<b>0</b>

L'attribution de produits 2-2-00475 (titre 2), précédemment sur le programme 151, a été rattachée au programme 105 en 2025 compte tenu d'un changement de maquette budgétaire.

A isopérimètre, les crédits ouverts au 31 juillet 2025 sont sensiblement moins élevés que ceux de 2024 à la même période. Cette diminution est essentiellement due à :

- des remboursements de l'Union européenne, effectués en 2024 sur le fonds de concours 1-1-00637, dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union européenne (MPCU), à l'occasion d'évacuations menées en 2023 ;
- une baisse des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires.

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 105 s'établissent à 15,06 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00637	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien - P105	0	33 330	33 330	0
FDC	1-2-00286	Participation du FIPHFP à l'insertion des personnes en situation de handicap	0	90 000	90 000	0
FDC	1-3-00240	Contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger	0	7 000 000	7 000 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>7 123 330</b>	<b>7 123 330</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00012	produit de la rémunération de certains services rendus par le ministère des affaires étrangères.	0	100 000	100 000	0
ADP	2-2-00475	Recettes des droits de visas	2 152 200	0	0	0
ADP	2-2-00517	valorisation du patrimoine immatériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en métropole (programme 105)	0	193 000	193 000	0
ADP	2-2-00582	Produit provenant de la rémunération des prestations de l'Académie diplomatique et consulaire (ADC) - programme 105	0	190 000	190 000	0
ADP	2-3-00001	produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger (investissement)	0	3 000 000	3 000 000	0
ADP	2-3-00447	valorisation du patrimoine immatériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à l'étranger (programme 105)	0	1 700 000	1 700 000	0
ADP	2-3-00778	produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en outre-mer, à l'étranger ou en Europe (investissement - programme 105)	0	600 000	600 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>2 152 200</b>	<b>5 783 000</b>	<b>5 783 000</b>	<b>0</b>

Les prévisions ont été établies sur la base des recettes perçues lors des exercices précédents. Concernant les fonds de concours relatifs aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France, les échanges avec les différents bailleurs n'ayant pas encore commencés, il n'est pas possible d'indiquer de prévisions.

## 185 - Diplomatie culturelle et d'influence

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 185 s'élevaient à 4,60 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00285	Participation de tiers métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	0	1 758 020	1 758 020	0
FDC	1-3-00559	Participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	0	524 293	524 293	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 282 313</b>	<b>2 282 313</b>	<b>0</b>
ADP	2-3-00002	produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignements situés à l'étranger	0	1 452 403	1 452 403	0
ADP	2-3-00585	Produit des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger	0	867 207	867 207	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 319 610</b>	<b>2 319 610</b>	<b>0</b>

Les montants des fonds de concours et attributions de produits proviennent essentiellement de recettes perçues au titre de location d'établissements culturels et d'enseignements situés à l'étranger.

### *Les crédits ouverts au 31 juillet 2025*

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 185 atteignent 2,02 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00285	Participation de tiers métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	0	30 000	30 000	0
FDC	1-3-00559	Participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	0	216 025	216 025	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>246 025</b>	<b>246 025</b>	<b>0</b>
ADP	2-3-00002	produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignements situés à l'étranger	0	860 829	860 829	0
ADP	2-3-00585	Produit des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger	0	916 137	916 137	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 776 966</b>	<b>1 776 966</b>	<b>0</b>

Les montants des fonds de concours et attributions de produits proviennent essentiellement de recettes perçues au titre de location d'établissements culturels et d'enseignements situés à l'étranger.

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 185 s'établissent à 4,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00285	Participation de tiers métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	0	500 000	500 000	0
FDC	1-3-00559	Participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	0	500 000	500 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-3-00002	produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignements situés à l'étranger	0	2 000 000	2 000 000	0
ADP	2-3-00585	Produit des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger	0	1 000 000	1 000 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>0</b>

Les ouvertures de crédits pour l'année 2026 ont été établies sur la base des recettes perçues et à venir au titre de 2025.

## 151 - Français à l'étranger et affaires consulaires

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 151 s'élevaient à 1,69 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00009	Remboursement par les Fonds européens des dépenses liées à la politique des visas	0	125 809	125 809	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>125 809</b>	<b>125 809</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00475	Recettes des droits de visas	1 559 760	0	0	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>1 559 760</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le montant du rattachement sur l'attribution de produits 2-2-00475 est calculé sur la base des recettes de droits de visas de l'année précédente.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 151 atteignent 0,15 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00009	Remboursement par les Fonds européens des dépenses liées à la politique des visas	0	152 379	152 379	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>152 379</b>	<b>152 379</b>	<b>0</b>

L'ADP 2-2-00475 a été transférée sur le programme 105 en 2025.

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 151 s'établissent à 0,00 M€ en AE et en CP.

Aucune prévision ne peut être communiquée à ce stade.

## Administration générale et territoriale de l'État

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » s'élevaient à 61,06 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 48,50 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 70,92 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
354 - Administration territoriale de l'État	40 134 119	40 134 119	0	22 399 070	22 399 070	0	41 890 000	41 890 000	0
216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	20 921 125	20 921 125	0	26 096 836	26 096 836	0	29 034 170	29 034 170	0
<b>Total</b>	<b>61 055 243</b>	<b>61 055 243</b>	<b>0</b>	<b>48 495 906</b>	<b>48 495 906</b>	<b>0</b>	<b>70 924 170</b>	<b>70 924 170</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » sont les suivantes.

### 354 - Administration territoriale de l'État

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 354 s'élevaient à 40,13 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00671	participation du FEDER aux dépenses d'assistance technique - programme 354 hors titre 2.	0	156 264	156 264	0
FDC	1-2-00138	participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés	0	2 901 402	2 901 402	0
FDC	1-2-00184	participations diverses aux actions menées par les administrations déconcentrées	0	3 320 000	3 320 000	0
FDC	1-2-00677	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 354 investissement)	0	159 434	159 434	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>6 537 100</b>	<b>6 537 100</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00167	valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'Etat	0	3 879 909	3 879 909	0
ADP	2-2-00631	produit des cessions de biens mobiliers - métropole (programme 354)	0	3 123 476	3 123 476	0
ADP	2-2-00632	redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules	0	25 057 838	25 057 838	0
ADP	2-2-00662	Rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale (programme 354)	0	683 876	683 876	0
ADP	2-3-00633	produit des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (programme 354)	0	223 450	223 450	0
ADP	2-3-00859	redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac "La Gabrielle" et en rémunération des prestations fournies en outre-mer	0	628 471	628 471	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>33 597 019</b>	<b>33 597 019</b>	<b>0</b>

- 09.1.1.671 « Participations du FEDER, du FEADER ou du FEP aux dépenses de fonctionnement d'assistance technique - Hors titre 2 » : 156 k€ ;
- 09.1.2.138 « Participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés » : 2,9 M€ ;
- 09.1.2.677 « Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement et dépenses de fonctionnement » : 159 k€ ;
- 09.1.2.184 « Participations diverses aux actions menées par les administrations déconcentrées » : 3,3 M€ ;
- 09.2.2.167 « Valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État » : 3,9 M€ ;
- 09.2.2.631 « Produit des cessions de biens mobiliers - métropole » : 3,1 M€ ;
- 09.2.2.632 « Redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules » : 25,1 M€ ;
- 09.2.2.662 « Rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale » : 684 k€ ;
- 09.2.3.633 « Produits des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger » : 223 k€ ;
- 09.2.3.859 « Redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac « La Gabrielle » et en rémunération des prestations fournies en outre-mer » : 628 k€.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 354 atteignent 22,40 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00671	participation du FEDER aux dépenses d'assistance technique - programme 354 hors titre 2.	0	690 247	690 247	0
FDC	1-2-00138	participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés	0	908 997	908 997	0
FDC	1-2-00184	participations diverses aux actions menées par les administrations déconcentrées	0	10 542	10 542	0
FDC	1-2-00197	participation des agences de rénovation urbaine et de cohésion sociale aux frais engagés par le ministère dans le concours apporté à leur action	0	634 807	634 807	0
FDC	1-2-00677	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 354 investissement)	0	3 752 272	3 752 272	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>5 996 865</b>	<b>5 996 865</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00167	valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'Etat	0	152 423	152 423	0
ADP	2-2-00631	produit des cessions de biens mobiliers - métropole (programme 354)	0	1 549 176	1 549 176	0
ADP	2-2-00632	redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules	0	14 436 583	14 436 583	0
ADP	2-2-00662	Rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale (programme 354)	0	88 099	88 099	0
ADP	2-3-00633	produit des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (programme 354)	0	80 262	80 262	0
ADP	2-3-00859	redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac "La Gabrielle" et en rémunération des prestations fournies en outre-mer	0	95 663	95 663	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>16 402 206</b>	<b>16 402 206</b>	<b>0</b>

- 09.1.1.671 « Participations du FEDER, du FEADER ou du FEP aux dépenses de fonctionnement d'assistance technique - Hors titre 2 » : 690 k€ ;
- 09.1.2.138 « Participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés » : 909 k€ ;
- 09.1.2.677 « Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement et dépenses de fonctionnement » : 3,8 M€ ;
- 09.1.2.184 « Participations diverses aux actions menées par les administrations déconcentrées » : 10 k€ ;
- 09.1.2.197 « Participation des agences de rénovation urbaine et de cohésion sociale aux frais engagés par le ministère dans le concours apporté à leur action » : 635 k€ ;
- 09.2.2.167 « Valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État » : 152 k€ ;
- 09.2.2.631 « Produit des cessions de biens mobiliers - métropole » : 1,5 M€ ;
- 09.2.2.632 « Redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules » : 14,4 M€ ;
- 09.2.2.662 « Rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale » : 88 k€ ;
- 09.2.3.633 « Produits des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger » : 80 k€ ;
- 09.2.3.859 « Redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac « La Gabrielle » et en rémunération des prestations fournies en outre-mer » : 96 k€.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 354 s'établissent à 41,89 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00671	participation du FEDER aux dépenses d'assistance technique - programme 354 hors titre 2.	0	300 000	300 000	0
FDC	1-2-00138	participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés	0	2 500 000	2 500 000	0
FDC	1-2-00184	participations diverses aux actions menées par les administrations déconcentrées	0	50 000	50 000	0
FDC	1-2-00197	participation des agences de rénovation urbaine et de cohésion sociale aux frais engagés par le ministère dans le concours apporté à leur action	0	640 000	640 000	0
FDC	1-2-00677	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 354 investissement)	0	400 000	400 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>3 890 000</b>	<b>3 890 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00167	valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'Etat	0	4 000 000	4 000 000	0
ADP	2-2-00631	produit des cessions de biens mobiliers - métropole (programme 354)	0	4 000 000	4 000 000	0
ADP	2-2-00632	redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules	0	29 500 000	29 500 000	0
ADP	2-2-00662	Rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale (programme 354)	0	100 000	100 000	0
ADP	2-3-00633	produit des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (programme 354)	0	100 000	100 000	0
ADP	2-3-00859	redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac "La Gabrielle" et en rémunération des prestations fournies en outre-mer	0	300 000	300 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>38 000 000</b>	<b>38 000 000</b>	<b>0</b>

- 09.1.1.671 « Participations du FEDER, du FEADER ou du FEP aux dépenses de fonctionnement d'assistance technique - Hors titre 2 » : 300 k€ ;
- 09.1.2.138 « Participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés » : 2,5 M€ ;
- 09.1.2.677 « Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement et dépenses de fonctionnement » : 400 k€ ;
- 09.1.2.184 « Participations diverses aux actions menées par les administrations déconcentrées » : 50 k€ ;
- 09.1.2.197 « Participation des agences de rénovation urbaine et de cohésion sociale aux frais engagés par le ministère dans le concours apporté à leur action » : 640 k€ ;
- 09.2.2.167 « Valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État » : 4 M€ ;
- 09.2.2.631 « Produit des cessions de biens mobiliers - métropole » : 4 M€ ;
- 09.2.2.632 « Redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules » : 29,5 M€ ;
- 09.2.2.662 « Rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale » : 100 k€ ;
- 09.2.3.633 « Produits des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger » : 100 k€ ;
- 09.2.3.859 « Redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac « La Gabrielle » et en rémunération des prestations fournies en outre-mer » : 300 k€ ;

## 216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 216 s'élevaient à 20,92 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00037	Participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur - P216 (hors titre 2)	0	10 740 982	10 740 982	0
FDC	1-1-00039	Participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur - P216 (titre 2)	83 487	0	0	0
FDC	1-2-00500	PARTICIPATION DU FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE AU FINANCEMENT DES ACTIONS MENEES PAR LE MIN ISTERE DE L'INTERIEUR	0	1 048 035	1 048 035	0
FDC	1-2-00676	Participations contractuelles au financement de divers travaux (programme 216)	0	772 206	772 206	0
FDC	1-3-00961	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par l'administration centrale (programme 216 - titre 2)	124 542	0	0	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>208 029</b>	<b>12 561 223</b>	<b>12 561 223</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00167	valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'Etat	0	1 293 303	1 293 303	0
ADP	2-2-00194	Sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité	904 871	0	0	0
ADP	2-2-00727	produit des cessions de biens mobiliers (programme 216)	0	44 204	44 204	0
ADP	2-2-00842	Rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la direction générale de la police nationale, la direction générale de la gendarmerie nationale et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (hors titre 2)	0	5 909 494	5 909 494	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>904 871</b>	<b>7 247 002</b>	<b>7 247 002</b>	<b>0</b>

- 1-1-00037 (participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur) : 10,741 M€ de crédits de HT2 en AE et en CP ;
- 1-1-00039 (participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrales du ministère de l'intérieur – FEDER) : 0,083 M€ de crédits de T2 en AE et en CP ;
- 1-2-00500 (participation au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique – FIPHFP- au financement des actions menées par le ministère de l'intérieur) : 1,048 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 1-2-00676 (participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement) : 0,772 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 1-3-00961 (contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de le convention Sandhurst par l'administration centrale) : 0,125 M€ de crédits T2 en AE et en CP ;
- 2-2-00167 (valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État) : 1,293 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;

- 2-2-00194 (sommes versées par le comité finances locales destinées à couvrir les dépenses de personnel de ce comité) : 0,905 M€ de crédits T2 en AE et en CP.
- 2-2-00727 (produits des cessions de biens immobiliers provenant des services de l'État) : 0,044 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 2-2-00842 (rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la DGPN, la DGGN et la DGSCGC) : 5,909 M€ de crédits HT2 en AE et en CP.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 216 atteignent 26,10 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00037	Participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur - P216 (hors titre 2)	0	24 260 399	24 260 399	0
FDC	1-2-00676	Participations contractuelles au financement de divers travaux (programme 216)	0	11 787	11 787	0
FDC	1-3-00961	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par l'administration centrale (programme 216 - titre 2)	288 548	0	0	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>288 548</b>	<b>24 272 186</b>	<b>24 272 186</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00167	valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'Etat	0	50 808	50 808	0
ADP	2-2-00194	Sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité	949 696	0	0	0
ADP	2-2-00727	produit des cessions de biens mobiliers (programme 216)	0	70 352	70 352	0
ADP	2-2-00842	Rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la direction générale de la police nationale, la direction générale de la gendarmerie nationale et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (hors titre 2)	0	465 246	465 246	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>949 696</b>	<b>586 405</b>	<b>586 405</b>	<b>0</b>

- 1-1-00037 (participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur) : 24,260 M€ de crédits HT2 en AE ET CP ;
- 1-2-00676 (participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement) : 0,012 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 1-3-00961 (contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par l'administration centrale) : 0,289 M€ de crédits T2 en AE et en CP ;
- 2-2-00167 (valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État) : 0,051 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 2-2-00194 (sommes versées par le comité finances locales destinées à couvrir les dépenses de personnel de ce comité) : 0,950 M€ de crédits T2 en AE et en CP.
- 2-2-00727 (produits de cessions de biens mobiliers provenant des services de l'État) : 0,070 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 2-00842 (rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la DGPN, la DGGN et la DGSCGC) : 0,465 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 216 s'établissent à 29,03 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00037	Participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur - P216 (hors titre 2)	0	18 775 385	18 775 385	0
FDC	1-1-00039	Participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur - P216 (titre 2)	120 000	0	0	0
FDC	1-2-00500	PARTICIPATION DU FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE AU FINANCEMENT DES ACTIONS MENEES PAR LE MIN ISTERE DE L'INTERIEUR	0	1 048 035	1 048 035	0
FDC	1-2-00676	Participations contractuelles au financement de divers travaux (programme 216)	0	510 014	510 014	0
FDC	1-3-00961	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par l'administration centrale (programme 216 - titre 2)	892 397	0	0	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>1 012 397</b>	<b>20 333 434</b>	<b>20 333 434</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00194	Sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité	950 000	0	0	0
ADP	2-2-00842	Rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la direction générale de la police nationale, la direction générale de la gendarmerie nationale et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (hors titre 2)	0	6 738 339	6 738 339	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>950 000</b>	<b>6 738 339</b>	<b>6 738 339</b>	<b>0</b>

- 1-1-00037 (participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur) : 18,775 M€ de crédits de HT2 en AE et en CP ;
- 1-1-00039 (participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrales du ministère de l'intérieur – FEDER) : 0,120 M€ de crédits de T2 en AE et en CP ;
- 1-2-00500 (participation au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique – FIPHFP- au financement des actions menées par le ministère de l'intérieur) : 1,048 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 1-2-00676 (participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement) : 0,510 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 1-3-00961 (contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de le convention Sandhurst par l'administration centrale) : 0,892 M€ de crédits T2 en AE et en CP ;
- 2-2-00194 (sommes versées par le comité finances locales destinées à couvrir les dépenses de personnel de ce comité) : 0,950 M€ de crédits T2 en AE et en CP.
- 2-2-00842 (rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la DGPN, la DGGN et la DGSCGC) : 6,738 M€ de crédits HT2 en AE et en CP.

## Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » s'élevaient à 50,04 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 18,24 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 40,79 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
149 - Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	1 323 837	1 323 837	0	960 000	960 000	0	960 000	960 000	0
206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	35 225 529	35 225 529	0	14 645 604	14 645 604	0	32 629 790	32 629 790	0
215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	13 485 940	13 485 940	0	2 637 391	2 637 391	0	7 197 247	7 197 247	0
<b>Total</b>	<b>50 035 307</b>	<b>50 035 307</b>	<b>0</b>	<b>18 242 996</b>	<b>18 242 996</b>	<b>0</b>	<b>40 787 037</b>	<b>40 787 037</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » sont les suivantes.

### 149 - Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 149 s'élevaient à 1,32 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00026	participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes de la politique de développement rural (programme 149)	0	860 000	860 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>860 000</b>	<b>860 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00106	Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 149)	0	463 837	463 837	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>463 837</b>	<b>463 837</b>	<b>0</b>

- Ce fonds de concours est destiné à financer les dépenses d'assistance technique pour la mise en œuvre du Plan Stratégique National de la politique agricole commune, effectuées par la DGPE. Ces crédits permettent notamment de financer le marché relatif aux évaluations du Plan Stratégique National, obligation européenne, qui couvre la programmation PAC 2023-2027.
- Ces crédits relatifs à l'ADP ont été rattachés par erreur au P149. Ils relèvent du P215 (régularisation à venir en campagne n° 2 2024 de décret de virement).

### *Les crédits ouverts au 31 juillet 2025*

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 149 atteignent 0,96 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00026	participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes de la politique de développement rural (programme 149)	0	960 000	960 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>960 000</b>	<b>960 000</b>	<b>0</b>

Ce fonds de concours est destiné à financer les dépenses d'assistance technique pour la mise en œuvre du Plan Stratégique National de la politique agricole commune, effectuées par la DGPE. Ces crédits permettent notamment de financer le marché relatif aux évaluations du Plan Stratégique National, obligation européenne, qui couvre la programmation PAC 2023-2027.

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 149 s'établissent à 0,96 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00026	participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes de la politique de développement rural (programme 149)	0	960 000	960 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>960 000</b>	<b>960 000</b>	<b>0</b>

Ce fonds de concours est destiné à financer les dépenses d'assistance technique pour la mise en œuvre du Plan Stratégique National de la politique agricole commune, effectuées par la DGPE. Ces crédits permettent notamment de financer le marché relatif aux évaluations du Plan Stratégique National, obligation européenne, qui couvre la programmation PAC 2023-2027.

## 206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 206 s'élevaient à 35,23 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00223	participation de la Commission européenne aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux et en faveur de la sécurité alimentaire	0	32 117 674	32 117 674	0
FDC	1-1-00930	Participation de l'Union européenne aux actions de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux	0	964 519	964 519	0
FDC	1-2-00634	Participations diverses d'entreprises et associations en faveur de la prévention et de la lutte contre les crises sanitaires	0	2 086 714	2 086 714	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>35 168 907</b>	<b>35 168 907</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00422	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 206)	0	56 622	56 622	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>56 622</b>	<b>56 622</b>	<b>0</b>

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 206 se sont élevés à 41,7 M€ en AE = CP (dont 6,5 M€ reportés de 2023).

Les attributions de produits correspondent à des reversements de sommes perçues au titre des redevances export et redevances phytosanitaires encaissées en 2024.

Les crédits de fonds de concours concernent, pour la plupart, les programmes vétérinaires et de surveillance des organismes nuisibles aux végétaux, ainsi que les fonds d'urgence mis en place lors de crises majeures à l'instar des crises IAHP. Ces crédits sont essentiellement en provenance de l'Union européenne.

Ils se répartissaient ainsi :

### **Action 1 : Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale**

#### **Sous-action 10.01 : gestion des risques pour la santé des végétaux**

- Lutte contre l'organisme nuisible *Xylella fastidiosa* au titre des foyers intervenus dans l'Aude en 2021 : 0,4 M€ (arrêté du 28 septembre 2024) ;
- Programme de surveillance et de lutte sur les végétaux au titre de l'exercice 2023 : 0,6 M€ (arrêté du 28 septembre 2024) ;
- 

### **Action 2 : Lutte contre les maladies animales et protection des animaux**

#### **Sous-action 20.01 : Gestion des maladies animales (hors ESST)**

Des remboursements au titre des programmes vétérinaires de la DG Santé :

- Programme vétérinaire au titre de l'exercice 2022 : 5,19 M€ (arrêté du 01<sup>e</sup> février 2024 relatif aux reports de fonds de concours tardifs 2023) ;
- Maladies des poissons – plan national d'éradication et de surveillance aquacole 2017-2022 : solde pour 0,3 M€ (arrêté du 23 avril 2024) ;
- Programme vétérinaire au titre de l'exercice 2023 : 1,9 M€ (arrêté du 28 septembre 2024).

Au-delà des programmes vétérinaires pour la surveillance, la France dépose des demandes de cofinancements pour les crises sanitaires éligibles au travers des mesures de lutte :

- Solde du programme mesures de lutte contre l'épisode d'influenza aviaire hautement pathogène 2017-2018 : 1,2 M€ (arrêté du 01<sup>e</sup> février 2024 relatif aux reports de fonds de concours tardifs 2023) ;
- Programme mesures de lutte contre l'épisode d'influenza aviaire hautement pathogène 2020-2021 : premier versement pour 9,5 M€ (arrêté du 16 novembre 2024) ;
- Programme mesures de lutte contre l'épisode d'influenza aviaire hautement pathogène 2021-2022 : premier versement pour 22,1 M€ (arrêté du 16 novembre 2024) ;

#### **Sous-action 29.01 : Contrôle de l'alimentation animale et du médicament vétérinaire**

- Résistance antimicrobienne (AMR) 2021 et 2022 : 0,07 M€ (arrêté du 01<sup>e</sup> février 2024 relatif aux reports de fonds de concours tardifs 2023).
- Résistance antimicrobienne (AMR) 2022 : 0,1 M€ (arrêté du 15 février 2024).
- 

### **Action 3 : Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires**

#### **Sous-action 33.01 : Lutte contre les zoonoses dans la chaîne alimentaire**

- Surveillance de certaines zoonoses à salmonelles : les cofinancements perçus pour lutter contre les salmonelles sont englobées dans le programme vétérinaire. Par conséquent, le montant étant versé au global il n'est plus possible d'affecter la partie relevant des salmonelles sur l'action 3.

### **Action 6 : MISE EN œuvre DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE QUALITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION**

#### **Sous-action 67.01 : Actions d'information et de communication**

- Communication Écophyto II+ Axe : 1 Action : 1.4 maquette 2022 - Convention entre l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Direction générale de l'alimentation signée le 05/12/2023 avec un premier versement

de 0,1 M€ (à noter que cette convention a finalement été résiliée ; la DGAL reversera le montant de l'avance à l'OFB en 2025) ;

- Communication relative à la définition des modalités d'attribution et les conditions d'utilisation du concours financier par l'OFB pour la réalisation du projet « Événement national du biocontrôle » - Convention OFB signée le 12/02/2024 avec un premier versement de 0,05 M€.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 206 atteignent 14,65 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00223	participation de la Commission européenne aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux et en faveur de la sécurité alimentaire	0	13 869 738	13 869 738	0
FDC	1-1-00930	Participation de l'Union européenne aux actions de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux	0	742 968	742 968	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>14 612 705</b>	<b>14 612 705</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00422	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 206)	0	32 899	32 899	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>32 899</b>	<b>32 899</b>	<b>0</b>

En 2025, les rattachements au programme 206 de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent, 49,2 M€ en AE = CP, dont 34,6 M€ reportés de 2024.

Ils se répartissent ainsi :

#### Action 1 : Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale

##### Sous-action 10.01 : gestion des risques pour la santé des végétaux

- Lutte contre l'organisme nuisible *Xylella fastidiosa* au titre des foyers intervenus dans l'Aude en 2021 : 0,4 M€ (arrêté du 20 février 2025 relatif aux reports de fonds de concours tardifs issus de 2024) ;
- Programme de surveillance et de lutte sur les végétaux au titre de l'exercice 2023 : 0,6 M€ (arrêté du 20 février 2025 relatif aux reports de fonds de concours tardifs issus de 2024) ;
- Avance relative au programme de surveillance et de lutte sur les végétaux au titre de la période 2025-2027 : 0,7 M€ (arrêté du 11 avril 2025) ;
- 

#### Action 2 : Lutte contre les maladies animales et protection des animaux

##### Sous-action 20.01 : Gestion des maladies animales (hors ESST)

Des remboursements au titre des programmes vétérinaires de la DG Santé :

- Programme vétérinaire au titre de l'exercice 2023 : 1,9 M€ (arrêté du 20 février 2025 relatif aux reports de fonds de concours tardifs issus de 2024) ;

- Programme mesures de lutte contre l'épisode d'influenza aviaire hautement pathogène 2020-2021 : premier versement pour 9,5 M€ (arrêté du 20 février 2025 relatif aux reports de fonds de concours tardifs issus de 2024) ;
- Programme mesures de lutte contre l'épisode d'influenza aviaire hautement pathogène 2021-2022 : premier versement pour 22,1 M€ (arrêté du 20 février 2025 relatif aux reports de fonds de concours tardifs issus de 2024) ;
- Programme mesures de lutte contre l'épisode d'influenza aviaire hautement pathogène 2021-2022 : deuxième versement pour 12,1 M€ (arrêté du 31 janvier 2025) ;
- Avance relative au programme vétérinaire au titre de la période 2025-2027 : 1,6 M€ (arrêté du 26 février 2025) ;

#### Sous-action 29.01 : Contrôle de l'alimentation animale et du médicament vétérinaire

- Résistance antimicrobienne (AMR) 2021 et 2022 : 0,07 M€ (arrêté du 01<sup>e</sup> février 2024 relatif aux reports de fonds de concours tardifs 2023).
- Avance relative au programme résistance antimicrobienne (AMR) au titre de la période 2025-2027 : 0,1 M€ (arrêté du 12 juillet 2025).

#### Action 3 : Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires

##### Sous-action 33.01 : Lutte contre les zoonoses dans la chaîne alimentaire

- Surveillance de certaines zoonoses à salmonelles : les cofinancements perçus pour lutter contre les salmonelles sont englobées dans le programme vétérinaire. Par conséquent, le montant étant versé au global il n'est plus possible d'affecter la partie relevant des salmonelles sur l'action 3.

Au-delà des fonds de concours rattachés au programme 206 au 31 juillet 2025, le responsable de programme estime que 2 M€ sont encore attendus répartis comme suit : 0,6 M€ pour le solde du programme de surveillance et de lutte sur les végétaux au titre de l'exercice 2024, 1,3 M€ pour le solde du programme vétérinaire 2024 et 0,1 M€ pour un remboursement de l'office français pour la biodiversité dans le cadre du montant intermédiaire attendu pour la communication relative à la définition des modalités d'attribution et les conditions d'utilisation du concours financier par l'OFB pour la réalisation du projet « Événement national du biocontrôle »

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 206 s'établissent à 32,63 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00223	participation de la Commission européenne aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux et en faveur de la sécurité alimentaire	0	31 846 822	31 846 822	0
FDC	1-1-00930	Participation de l'Union européenne aux actions de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux	0	742 968	742 968	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>32 589 790</b>	<b>32 589 790</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00422	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 206)	0	40 000	40 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement au programme 206 de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 32,7 M€ en AE = CP, répartis comme suit :

- 1-1-00930 Participation de l'Union européenne aux actions de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux : 0,74 M€ en AE et CP ;
- 1-1-00223 Participation de la Commission européenne aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux et en faveur de la sécurité alimentaire : 31,84 M€ en AE et CP. Ce montant comprend le solde des programmes d'urgences IAHP au titre des crises 2020-2021 et 2021-2022. Les cofinancements au titre des crises IAHP ultérieures ne sont pas attendus en 2026.
- 1-1-00422 Les attributions de produits correspondent à des reversements de sommes perçues au titre des redevances export et redevances phytosanitaires encaissées : 0,04 M€ en AE et CP ;

## 215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

### *Les crédits ouverts en 2024*

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 215 s'élevaient à 13,49 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00020	participation de la Commission européenne aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA)	0	7 499 957	7 499 957	0
FDC	1-1-00030	participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (hors titre 2)	0	1 567 210	1 567 210	0
FDC	1-2-00017	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	18 369	576 086	576 086	0
FDC	1-2-00126	participations diverses aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques, hors RICA (hors titre 2)	0	552 133	552 133	0
FDC	1-2-00665	participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du ministère	0	2 090 176	2 090 176	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>18 369</b>	<b>12 285 561</b>	<b>12 285 561</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00019	produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le service de la statistique et de la prospective (SSP)	0	86 914	86 914	0
ADP	2-2-00386	redevance pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications, d'informations, de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics	0	15 635	15 635	0
ADP	2-2-00674	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 215)	0	1 021 761	1 021 761	0
ADP	2-2-00707	produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture - programme 215)	0	57 700	57 700	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 182 011</b>	<b>1 182 011</b>	<b>0</b>

Ils se répartissaient ainsi :

- 1-1-00020 (Participation de l'Union européenne aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA)) : 7,50 M€ en AE et en CP ;
- 1-1-00030 (Participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (hors titre 2)) : 1,57 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00017 (Participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) : 0,58 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00126 (Participations diverses aux frais d'études et aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques (hors RICA)) : 0,55 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00665 (Participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du MAA) : 2,09 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00019 (Produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le Service de la statistique et de la prospective (SSP)) : 0,09 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00386 (Redevances pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications, d'informations, de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics) : 0,01 M€ en AE et en CP ;

- 2-2-00674 (Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 215)) : 1,02 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00707 (Produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture)) : 0,06 M€ en AE et en CP.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 215 atteignent 2,64 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00030	participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (hors titre 2)	0	401 498	401 498	0
FDC	1-2-00126	participations diverses aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques, hors RICA (hors titre 2)	0	1 115 105	1 115 105	0
FDC	1-2-00665	participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du ministère	0	1 064 066	1 064 066	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 580 669</b>	<b>2 580 669</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00019	produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le service de la statistique et de la prospective (SSP)	0	44 123	44 123	0
ADP	2-2-00707	produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture - programme 215)	0	12 600	12 600	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>56 723</b>	<b>56 723</b>	<b>0</b>

Ils se répartissent ainsi :

- 1-1-00030 (Participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (Hors Titre 2)) : 0,40 M€ en AE et en CP ;
- 
- 1-2-00126 (Participations diverses aux frais d'études et aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques (hors RICA) (Hors Titre 2)) : 1,12 M€ en AE et en CP ;
- 
- 1-2-00665 (Participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du MAA) : 1,06 M€ en AE et en CP ;
- 
- 2-2-00019 (Produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le Service de la statistique et de la prospective (SSP)) : 0,04 M€ en AE et en CP.
- 
- 2-2-00707 (Produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture)) : 0,01 M€ en AE et en CP.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 215 s'établissent à 7,20 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00020	participation de la Commission européenne aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA)	0	2 864 304	2 864 304	0
FDC	1-1-00030	participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (hors titre 2)	0	430 625	430 625	0
FDC	1-2-00017	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	0	432 225	432 225	0
FDC	1-2-00126	participations diverses aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques, hors RICA (hors titre 2)	0	1 288 292	1 288 292	0
FDC	1-2-00665	participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du ministère	0	1 786 824	1 786 824	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>6 802 270</b>	<b>6 802 270</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00019	produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le service de la statistique et de la prospective (SSP)	0	36 899	36 899	0
ADP	2-2-00386	redevance pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications, d'informations, de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics	0	11 075	11 075	0
ADP	2-2-00674	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 215)	0	267 003	267 003	0
ADP	2-2-00707	produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture - programme 215)	0	80 000	80 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>394 977</b>	<b>394 977</b>	<b>0</b>

Ils se répartiront ainsi :

- 1-2-00017 (Participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) : 0,43 M€ en AE et en CP ;
- 1-1-00030 (Participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (Hors Titre 2)) : 0,43 M€ en AE et en CP ;
- 1-1-00020 (Participation de la CEE aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA)) : 2,86 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00126 (Participations diverses aux frais d'études et aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques (hors RICA) (Hors Titre 2)) : 1,29 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00665 (Participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du MAA) : 1,79 M€ en AE et en CP ;

- 2-2-00019 (Produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le Service de la statistique et de la prospective (SSP)) : 0,04 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00386 (Redevances pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications, d'informations, de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics) : 0,01 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00674 (Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 215)) : 0,27 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00707 (Produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture)) : 0,08 M€ en AE et en CP.

## Aide publique au développement

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Aide publique au développement » s'élevaient à 4,76 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 5,13 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 5,15 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
209 - Solidarité à l'égard des pays en développement	4 758 427	4 758 427	0	5 127 816	5 127 816	0	5 150 000	5 150 000	0
<b>Total</b>	<b>4 758 427</b>	<b>4 758 427</b>	<b>0</b>	<b>5 127 816</b>	<b>5 127 816</b>	<b>0</b>	<b>5 150 000</b>	<b>5 150 000</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Aide publique au développement » sont les suivantes.

### 209 - Solidarité à l'égard des pays en développement

#### *Les crédits ouverts en 2024*

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 209 s'élevaient à 4,76 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00638	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien - P209	0	3 041 690	3 041 690	0
FDC	1-2-00008	Contributions de tiers métropolitains au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence - hors crises humanitaires (programme 209)	0	5 000	5 000	0
FDC	1-2-00263	Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger	0	508 721	508 721	0
FDC	1-3-00287	Participation de tiers étrangers aux projets de coopération et d'aide au développement (programme 209)	0	1 052 513	1 052 513	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>4 607 924</b>	<b>4 607 924</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00137	valorisation du patrimoine immatériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en métropole (programme 209)	0	150 503	150 503	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>150 503</b>	<b>150 503</b>	<b>0</b>

Compte tenu de la situation internationale, 64 % des rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits du programme 209 correspondent à la participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 209 atteignent 5,13 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00638	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien - P209	0	1 062 125	1 062 125	0
FDC	1-2-00008	Contributions de tiers métropolitains au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence - hors crises humanitaires (programme 209)	0	127 400	127 400	0
FDC	1-2-00263	Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger	0	32 480	32 480	0
FDC	1-2-00391	Participation de tiers métropolitains aux projets de coopération et d'aide au développement (programme 209)	0	2 250 000	2 250 000	0
FDC	1-3-00287	Participation de tiers étrangers aux projets de coopération et d'aide au développement (programme 209)	0	1 260 222	1 260 222	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>4 732 227</b>	<b>4 732 227</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00137	valorisation du patrimoine immatériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en métropole (programme 209)	0	395 588	395 588	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>395 588</b>	<b>395 588</b>	<b>0</b>

Au 31 juillet 2025, 65 % des rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits du programme 209 correspondent à la participation de mécènes aux dépenses du ministère liées à l'organisation du sommet UNOC qui s'est tenu en juin.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 209 s'établissent à 5,15 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00638	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien - P209	0	950 000	950 000	0
FDC	1-2-00008	Contributions de tiers métropolitains au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence - hors crises humanitaires (programme 209)	0	1 000 000	1 000 000	0
FDC	1-2-00263	Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger	0	200 000	200 000	0
FDC	1-2-00391	Participation de tiers métropolitains aux projets de coopération et d'aide au développement (programme 209)	0	2 000 000	2 000 000	0
FDC	1-3-00287	Participation de tiers étrangers aux projets de coopération et d'aide au développement (programme 209)	0	1 000 000	1 000 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>5 150 000</b>	<b>5 150 000</b>	<b>0</b>

Dans le projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à environ 5,15 M€ en AE et en CP.

Ils se répartissent ainsi :

- 1-1-00638 (Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien - P209) : 0,95 M€ en AE=CP ;
- 1-2-00008 (Contributions de tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence (hors crises humanitaires)) : 1 M€ en AE=CP ;
- 1-2-00263 (Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger) : 0,2 M€ en AE = CP ;
- 1-3-00287 (Participation de tiers étrangers aux projets de coopération et d'aide au développement (programme 209)) : 1 M€ en AE=CP.
- 1-2-00391 (Participation de tiers métropolitains aux projets de coopération et d'aide au développement (programme 209)) : 2 M€ en AE=CP.

## Cohésion des territoires

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Cohésion des territoires » s'élevaient à 526,16 M€ en AE et 444,99 M€ en CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 445,22 M€ en AE et 2,74 M€ en CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 574,34 M€ en AE et 529,11 M€ en CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
177 - Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	150 000	150 000	0	0	0	0	150 000	150 000	0
135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	437 438 180	288 020 873	437 103 536	443 133 996	236 924	442 897 072	500 000 000	391 798 917	500 000 000
112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	49 058 225	49 058 225	0	0	0	0	37 337 311	37 337 311	0
147 - Politique de la ville	520 000	520 000	0	0	0	0	500 000	500 000	0
162 - Interventions territoriales de l'État	38 988 650	107 238 650	38 988 650	2 085 000	2 500 000	2 085 000	36 350 000	99 325 500	36 350 000
<b>Total</b>	<b>526 155 055</b>	<b>444 987 747</b>	<b>476 092 186</b>	<b>445 218 996</b>	<b>2 736 924</b>	<b>444 982 072</b>	<b>574 337 311</b>	<b>529 111 728</b>	<b>536 350 000</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Cohésion des territoires » sont les suivantes.

### 177 - Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 177 s'élevaient à 0,15 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00925	Participation de l'Agence du service civique (ASC) au financement du dispositif d'accès au logement et à l'emploi des jeunes volontaires (ALEJ) en service civique (programme P177)	0	150 000	150 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>0</b>

Le dispositif ALEJ propose un accompagnement renforcé (formation linguistique, TRE, immersion professionnelle...) à des jeunes très précaires issus des bidonvilles ou vivant en habitat informel. Développé à titre expérimental dans trois départements depuis 2020 (Haute-Garonne, Hérault, Seine-Saint-Denis) avec 60 jeunes concernés, le programme a permis 70 % de sorties positives en emploi ou en formation et un accès facilité à l'hébergement/logement.

Afin d'essaimer ALEJ dans d'autres départements, l'Agence du Service Civique et la Dihal ont acté le principe d'un cofinancement avec conventionnement, via un fonds de concours.

### *Les crédits ouverts au 31 juillet 2025*

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 177 atteignent 0,00 M€ en AE et en CP.

Pour 2025, le rattachement de fonds de concours pour le dispositif ALEJ devrait intervenir au cours du dernier trimestre de l'année et s'élever à 0,06 M€. Ce montant complètera 0,09 M€ rattachés mais non consommés en 2024 et reportés en 2025, portant la participation annuelle de l'ASC à 0,15 M€.

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 177 s'établissent à 0,15 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00925	Participation de l'Agence du service civique (ASC) au financement du dispositif d'accès au logement et à l'emploi des jeunes volontaires (ALEJ) en service civique (programme P177)	0	150 000	150 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>0</b>

Pour 2026, il est prévu la même participation de l'ASC au financement du dispositif ALEJ qu'en 2025 : la prévision d'ouverture de crédits est donc de 0,15 M€.

## 135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 135 s'élevaient à 437,44 M€ en AE (dont 437,10 M€ préalable) et 288,02 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00368	participation des partenaires du ministère chargé du logement à la mise en œuvre de la politique du logement.	0	334 644	334 644	0
FDC	1-2-00479	Contribution du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) à la mise en œuvre de la politique du logement - Opérations nouvelles (programme 135 AE préalable)	0	408 636 156	287 686 229	408 636 156
FDC	1-2-00480	Contribution du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) à la mise en œuvre de la politique du logement - PLAI adaptés (programme 135 AE préalable)	0	28 467 380	0	28 467 380
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>437 438 180</b>	<b>288 020 873</b>	<b>437 103 536</b>

Sur les **fonds de concours 1-2-00368**, les ouvertures de crédits ont significativement diminué par rapport à l'exercice 2023 (666 535 €) pour atteindre 334 643,52 € en AE = CP. Cette évolution à la baisse s'explique par la fin du marché DITP d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'Anah.

Sur les **fonds de concours 1-2-00479 et 1-2-00480 du FNAP**, le volume des rattachements 2024 est également en diminution par rapport à l'exercice 2023, notamment en raison de la fin du financement des engagements dédiés à la rénovation thermique des logements du parc social par la voie du fonds de concours FNAP.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 135 atteignent 443,13 M€ en AE (dont 442,90 M€ préalable) et 0,24 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00368	participation des partenaires du ministère chargé du logement à la mise en œuvre de la politique du logement.	0	172 100	172 100	0
FDC	1-2-00479	Contribution du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) à la mise en œuvre de la politique du logement - Opérations nouvelles (programme 135 AE préalable)	0	412 587 027	0	412 587 027
FDC	1-2-00480	Contribution du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) à la mise en œuvre de la politique du logement - PLAI adaptés (programme 135 AE préalable)	0	30 310 045	0	30 310 045
FDC	1-2-00635	Contribution du groupement d'intérêt public système national d'enregistrement (GIP SNE) au programme 135 pour le financement de la maîtrise d'ouvrage informatique du SNE	0	64 824	64 824	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>443 133 996</b>	<b>236 924</b>	<b>442 897 072</b>

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 135 s'établissent à 500,00 M€ en AE (dont 500,00 M€ préalable) et 391,80 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00479	Contribution du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) à la mise en œuvre de la politique du logement - Opérations nouvelles (programme 135 AE préalable)	0	451 688 384	360 215 251	451 688 384
FDC	1-2-00480	Contribution du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) à la mise en œuvre de la politique du logement - PLAI adaptés (programme 135 AE préalable)	0	48 311 616	31 583 666	48 311 616
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>500 000 000</b>	<b>391 798 917</b>	<b>500 000 000</b>

Les prévisions de recettes non fiscales du programme 135 pour 2026 sont sous toute réserve, le budget du FNAP pour 2026 n'étant pas encore voté.

## 112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 112 s'élevaient à 49,06 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00392	Financements des maisons de services au public (MSAP)	0	31 589 780	31 589 780	0
FDC	1-2-00692	Financements du programme "Petites villes de demain" (P112)	0	17 468 445	17 468 445	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>49 058 225</b>	<b>49 058 225</b>	<b>0</b>

En 2024, 31,6 M€ ont été rattachés sur le fonds de concours « fonds national France Services (FNFS) » dans le cadre du déploiement des France services sur le territoire et 17,5 M€ sur le fonds de concours « petites villes de demain » (PVD) pour financer les chefs de projets de ce dispositif.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 112 atteignent 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
------	----------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

Au 3 septembre 2025, 6 M€ en AE/CP ont été rattachés au fonds de concours PVD dans le cadre du financement des chefs de projet Petites Villes de Demain. Au 4 septembre, 7,10 M€ ont été rattaché au fonds de concours FNFS.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 112 s'établissent à 37,34 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00392	Financements des maisons de services au public (MSAP)	0	37 337 311	37 337 311	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>37 337 311</b>	<b>37 337 311</b>	<b>0</b>

Le renouvellement de la convention pour le financement des chefs de projets « petites villes de demain » (PVD) avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la Banque des territoires pourra être renouvelée en 2026 et conduire à l'abondement du fonds de concours associé.

## 147 - Politique de la ville

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 147 s'élevaient à 0,52 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00463	Cofinancement des actions Ville, Vie, Vacances	0	520 000	520 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>520 000</b>	<b>520 000</b>	<b>0</b>

Le montant du fonds de concours au programme 147 permet le cofinancement des actions Ville, Vie, Vacances par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) : le programme Ville Vie Vacances contribue à la prévention de l'exclusion et à un égal accès aux actions éducatives, culturelles et sportives et aux vacances des enfants et des jeunes sans activité et/ou en difficultés. L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) finance ce dispositif à 50 % avec l'État.

En 2024, l'appel à projets lancé par l'ANCT et l'ANCV a pris la dénomination « Explore l'Europe ». Il permet aux jeunes des quartiers prioritaires de la ville (QPV) âgés de 16 à 25 ans de partir en séjour en France et dans les autres pays membres de l'Union Européenne.

### *Les crédits ouverts au 31 juillet 2025*

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 147 atteignent 0,00 M€ en AE et en CP.

Au 30 août 2025, 500 k€ en AE/CP ont été rattachés au fonds de concours « Cofinancement des actions Ville Vie Vacances ».

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 147 s'établissent à 0,50 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00463	Cofinancement des actions Ville, Vie, Vacances	0	500 000	500 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>

En 2026, il est prévu un versement de 500 k€ par l'ANCV sur le fonds de concours, conformément à la convention signée annuellement entre la DGCL, l'ANCV et l'ANCT.

## 162 - Interventions territoriales de l'État

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 162 s'élevaient à 38,99 M€ en AE (dont 38,99 M€ préalable) et 107,24 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00521	Contribution de l'AFITF aux programmes d'investissement en faveur de la Corse (AE préalable)	0	5 000 000	22 500 000	5 000 000
FDC	1-2-00531	Contributions diverses au fonds interministériel pour la transformation de la Guyane (AE préalable) - programme 162	0	33 988 650	84 738 650	33 988 650
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>38 988 650</b>	<b>107 238 650</b>	<b>38 988 650</b>

L'action 04 « Plans pour la Corse » a bénéficié en 2024 de rattachements de fonds de concours depuis l'AFITF. Ces crédits ont financé des investissements relatifs aux transports.

L'action 10 « fonds interministériel pour la transformation de la Guyane » a bénéficié en 2024 de rattachements de fonds de concours depuis l'ADEME ainsi que l'AFITF. Ces crédits ont financé :

- Pour l'AFITF, des investissements portuaires, routiers, fluviaux ;
- Pour l'ADEME, des opérations de gestion-valorisation des déchets.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 162 atteignent 2,09 M€ en AE (dont 2,09 M€ préalable) et 2,50 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00521	Contribution de l'AFITF aux programmes d'investissement en faveur de la Corse (AE préalable)	0	0	2 500 000	0
FDC	1-2-00531	Contributions diverses au fonds interministériel pour la transformation de la Guyane (AE préalable) - programme 162	0	2 085 000	0	2 085 000
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 085 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 085 000</b>

L'action 04 « Plans pour la Corse » a bénéficié de rattachements de fonds de concours depuis l'AFITF. Ces crédits ont financé des investissements relatifs aux transports.

L'action 10 « fonds interministériel pour la transformation de la Guyane » a bénéficié de rattachements de fonds de concours depuis l'AFITF. Ces crédits ont financé des investissements portuaires et fluviaux.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 162 s'établissent à 36,35 M€ en AE (dont 36,35 M€ préalable) et 99,33 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00521	Contribution de l'AFITF aux programmes d'investissement en faveur de la Corse (AE préalable)	0	20 000 000	20 000 000	20 000 000
FDC	1-2-00531	Contributions diverses au fonds interministériel pour la transformation de la Guyane (AE préalable) - programme 162	0	16 350 000	79 325 500	16 350 000
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>36 350 000</b>	<b>99 325 500</b>	<b>36 350 000</b>

Au titre de l'action 04, les montants attendus sur le fonds de concours 1-2-00521 sont destinés à financer des investissements routiers, ferroviaires et portuaires.

Au titre de l'action 10, les montants attendus sur le fonds de concours 1-2-00531 devraient permettre de financer des investissements routiers, portuaires et fluviaux. Une grande partie des CP prévisionnels est destinée aux paiements des investissements routiers engagés les années précédentes.

## Conseil et contrôle de l'État

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Conseil et contrôle de l'État » s'élevaient à 4,82 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 2,25 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 4,11 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
165 - Conseil d'État et autres juridictions administratives	77 295	77 295	0	131 606	131 606	0	200 000	200 000	0
164 - Cour des comptes et autres juridictions financières	4 745 804	4 745 804	0	2 119 095	2 119 095	0	3 912 042	3 912 042	0
<b>Total</b>	<b>4 823 098</b>	<b>4 823 098</b>	<b>0</b>	<b>2 250 701</b>	<b>2 250 701</b>	<b>0</b>	<b>4 112 042</b>	<b>4 112 042</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Conseil et contrôle de l'État » sont les suivantes.

### 165 - Conseil d'État et autres juridictions administratives

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 165 s'élevaient à 0,08 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00050	rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le centre de documentation du Conseil d'Etat et les autres juridictions administratives - programme 165	22 867	28 170	28 170	0
ADP	2-2-00187	valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'Etat et des autres juridictions administratives (métropole)	0	26 257	26 257	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>22 867</b>	<b>54 428</b>	<b>54 428</b>	<b>0</b>

Les rattachements constatés sont les suivants :

- la rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le centre de documentation du Conseil d'État et les autres juridictions administratives pour un montant de 51 037 € dont 22 867 € en titre 2 ;
- la valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'État et des autres juridictions administratives pour un montant de 26 257 €.

Les rattachements 2024 ont été moins importants que la prévision LFI, en raison de deux facteurs principaux :

- d'une part, le report en 2025 de la perception des recettes 2024 concernant la concession d'édition et de diffusion du recueil des décisions du Conseil d'État, d'un montant de 73 375 € ;
- d'autre part, une baisse ponctuelle de l'activité de délivrance de documentation contentieuse (abonnements aux jugements, arrêts et conclusions des rapporteurs public).

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 165 atteignent 0,13 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00050	rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le centre de documentation du Conseil d'Etat et les autres juridictions administratives - programme 165	22 867	12 963	12 963	0
ADP	2-2-00187	valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'Etat et des autres juridictions administratives (métropole)	0	95 726	95 726	0
ADP	2-2-00747	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au conseil d'Etat et aux autres juridictions administratives (programme 165)	0	50	50	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>22 867</b>	<b>108 739</b>	<b>108 739</b>	<b>0</b>

Au 31 juillet, les crédits ouverts représentent 66 % des crédits demandés pour 2025 (200 000 €).

Les rattachements constatés à cette date ont concerné :

- la rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le centre de documentation du Conseil d'État et les autres juridictions administratives pour un montant de 36 941 € dont 22 867 € en titre 2 ;
- la valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'État et des autres juridictions administratives pour un montant de 98 476 €.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 165 s'établissent à 0,20 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00050	rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le centre de documentation du Conseil d'Etat et les autres juridictions administratives - programme 165	22 867	92 133	92 133	0
ADP	2-2-00187	valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'Etat et des autres juridictions administratives (métropole)	0	85 000	85 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>22 867</b>	<b>177 133</b>	<b>177 133</b>	<b>0</b>

Le montant des fonds de concours et attributions de produits inscrit en PLF 2026 est identique à la prévision du PLF 2025, l'activité étant relativement constante d'une année à l'autre.

## 164 - Cour des comptes et autres juridictions financières

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 164 s'élevaient à 4,75 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00347	Jumelage Algérie-France "renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des comptes en matière de contrôle juridictionnel, d'exécution de la loi de finances et de la qualité de la gestion"	40 749	61 123	61 123	0
FDC	1-2-00153	Participation contractuelle au financement des projets immobiliers des juridictions financières (programme 164)	0	83 942	83 942	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>40 749</b>	<b>145 065</b>	<b>145 065</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00068	rémunération de certains services rendus par la Cour des comptes et les autres juridictions financières	0	11 498	11 498	0
ADP	2-2-00718	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la Cour des comptes et aux autres juridictions financières (programme 164)	0	15 730	15 730	0
ADP	2-3-00070	rémunérations de services rendus par la Cour des comptes à des organisations internationales ou à des pays étrangers	0	4 532 762	4 532 762	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>4 559 990</b>	<b>4 559 990</b>	<b>0</b>

Sur le programme 164, les mouvements de crédits liés aux attributions de produits et aux fonds de concours se sont élevés en 2024 à 4 705 055 € en hors-titre 2, en baisse de 5 % par rapport à l'exercice 2023.

En titre 2, un fonds de concours de 40 749 € a été perçu dans le cadre du jumelage institutionnel avec la Cour des comptes algérienne.

Sur le hors-titre 2, les mouvements en 2024 se détaillent ainsi :

- Commissariats aux comptes (ADP) : 4 532 762 €. Ces attributions de produits correspondent à la rémunération des prestations pour lesquelles la Cour est titulaire d'un mandat de commissaire aux comptes

après d'une organisation internationale, en l'espèce à l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Conseil de l'Europe.

- Produits de régie pour 11 498 € et de cession mobilière pour 15 730 € (ADP), soit au total 27 228 €. Les produits de cession concernent les ventes en gros de papier en vue de son recyclage, la vente de mobiliers non utilisés ainsi que la vente de véhicules qui entrent dans les critères relatifs à la gestion du parc automobile de l'État (plus de 120 000 km ou plus de 7 ans).
- Fonds de concours correspondant d'une part, au financement du jumelage à la Cour des comptes algérienne (61 123 €) et d'autre part, au financement de projets immobilier et d'amélioration énergétiques (83 942 €).

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 164 atteignent 2,12 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00068	rémunération de certains services rendus par la Cour des comptes et les autres juridictions financières	0	3 852	3 852	0
ADP	2-2-00718	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la Cour des comptes et aux autres juridictions financières (programme 164)	0	29 323	29 323	0
ADP	2-3-00070	rémunérations de services rendus par la Cour des comptes à des organisations internationales ou à des pays étrangers	0	2 085 920	2 085 920	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 119 095</b>	<b>2 119 095</b>	<b>0</b>

Au 31 juillet 2025, les crédits rattachés en hors titre 2 représentent 2 119 095 €.

Ce volume est constitué de :

- 3 852 € concernant la participation contractuelle au financement des projets immobiliers des juridictions financières ;
- 29 323 € au titre des cessions mobilières et sur les produits de régie.
- 2 085 920 € relatifs à des attributions de produits résultant de l'exercice de commissariats aux comptes auprès d'organisations internationales.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 164 s'établissent à 3,91 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00718	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la Cour des comptes et aux autres juridictions financières (programme 164)	0	50 000	50 000	0
ADP	2-3-00070	rémunérations de services rendus par la Cour des comptes à des organisations internationales ou à des pays étrangers	0	3 862 042	3 862 042	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>3 912 042</b>	<b>3 912 042</b>	<b>0</b>

En 2026, la Cour des comptes percevra les attributions de produits à hauteur de 4 M€ liées essentiellement aux commissariats aux comptes ainsi que plus incidemment aux ventes de régie et aux produits de cessions de biens mobiliers.

La Cour poursuivra comme prévu son mandat de commissaire aux comptes de l'ONU, initié en juillet 2022. Le montant annuel des ADP est de 4 M\$ (évalués à 3,9 M€), versé trimestriellement par l'ONU. Une partie importante de ce volume sera consacrée aux fréquents déplacements des agents dans les pays d'implantation des services de l'ONU (y compris les pays concernés par des opérations de maintien de la paix).

## Culture

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Culture » s'élevaient à 113,93 M€ en AE et 114,99 M€ en CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 46,37 M€ en AE et 46,94 M€ en CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 36,44 M€ en AE et 34,04 M€ en CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
175 - Patrimoines	112 341 916	112 496 822	361 400	44 955 194	45 027 443	122 494	31 300 000	31 300 000	0
131 - Création	113 363	113 363	0	70 281	70 281	0	75 000	75 000	0
361 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	536 641	1 436 641	0	80 005	580 005	0	4 005 000	1 605 000	3 800 000
224 - Soutien aux politiques du ministère de la culture	940 079	940 079	0	1 267 227	1 267 227	0	1 057 711	1 057 711	0
<b>Total</b>	<b>113 931 999</b>	<b>114 986 905</b>	<b>361 400</b>	<b>46 372 707</b>	<b>46 944 956</b>	<b>122 494</b>	<b>36 437 711</b>	<b>34 037 711</b>	<b>3 800 000</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Culture » sont les suivantes.

### 175 - Patrimoines

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 175 s'élevaient à 112,34 M€ en AE (dont 0,36 M€ préalables) et 112,50 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00428	participations diverses aux travaux relatifs aux musées de France et à la restauration des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques (investissement - AE préalable)	0	0	225 000	0
FDC	1-2-00432	participation des collectivités territoriales au financement des plans de sauvegarde et de mise en valeur (AE préalable)	0	361 400	291 306	361 400
FDC	1-2-00579	Notre-Dame de Paris - dons nationaux (restauration et conservation)	0	100 035 577	100 035 577	0
FDC	1-2-00731	Participations à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine archéologique subaquatique et sous-marin (programme 175)	0	2 389 350	2 389 350	0
FDC	1-2-00832	participations diverses aux dépenses d'équipement et d'études relatives à la conservation et à l'inventaire des richesses patrimoniales de la France (investissement)	0	32 859	32 859	0
FDC	1-2-00833	participations financières des collectivités publiques et des personnes privées à diverses opérations-bâtiments et autres investissements (investissement)	0	1 945 434	1 945 434	0
FDC	1-2-00834	indemnisation de dommages et participations diverses aux travaux de restaurations des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques, n'ayant pas donné lieu à l'ouverture d'APP (investissement)	0	1 718 579	1 718 579	0
FDC	1-2-00931	recettes de mécénat en faveur d'actions culturelles.	0	443 700	443 700	0
FDC	1-3-00580	Notre-Dame de Paris - dons internationaux (restauration et conservation)	0	4 016 225	4 016 225	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>110 943 123</b>	<b>111 098 029</b>	<b>361 400</b>
ADP	2-2-00751	produit des cessions de biens mobiliers (programme 175)	0	23 350	23 350	0
ADP	2-2-00840	rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services relevant de la direction générale des patrimoines.	0	1 375 443	1 375 443	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 398 793</b>	<b>1 398 793</b>	<b>0</b>

112,34 M€ en AE (dont 0,36 M€ préalable) et 112,5 M€ en CP ont été ouverts en 2024, dont 104,1 M€ en AE et en CP au titre des dons nationaux et internationaux alloués à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris après l'incendie de 2019, soit 93 % des AE et 92 % des CP ouverts sur le programme.

De manière moins significative, d'autres crédits ont été ouverts pour certains services à compétences nationales à la suite de prêts d'œuvres via l'Agence France Museum, comme le musée de Cluny ou le musée archéologique national de Saint-Germain-en-Laye.

### *Les crédits ouverts au 31 juillet 2025*

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 175 atteignent 44,96 M€ en AE (dont 0,12 M€ préalable) et 45,03 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00428	participations diverses aux travaux relatifs aux musées de France et à la restauration des immeubles et objets mobiliers classes monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques (investissement - AE préalables)	0	32 000	0	32 000
FDC	1-2-00432	participation des collectivités territoriales au financement des plans de sauvegarde et de mise en valeur (AE préalables)	0	90 494	194 743	90 494
FDC	1-2-00579	Notre-Dame de Paris - dons nationaux (restauration et conservation)	0	31 603 563	31 603 563	0
FDC	1-2-00731	Participations à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine archéologique subaquatique et sous-marin (programme 175)	0	283 892	283 892	0
FDC	1-2-00830		0	572 152	572 152	0
FDC	1-2-00833	participations financières des collectivités publiques et des personnes privées à diverses opérations-bâtiements et autres investissements (investissement)	0	903 775	903 775	0
FDC	1-2-00834	indemnisation de dommages et participations diverses aux travaux de restaurations des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques, n'ayant pas donné lieu à l'ouverture d'APP (investissement)	0	9 437 457	9 437 457	0
FDC	1-2-00931	recettes de mécénat en faveur d'actions culturelles.	0	1 019 432	1 019 432	0
FDC	1-3-00580	Notre-Dame de Paris - dons internationaux (restauration et conservation)	0	505 966	505 966	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>44 448 731</b>	<b>44 520 980</b>	<b>122 494</b>
ADP	2-2-00751	produit des cessions de biens mobiliers (programme 175)	0	16 075	16 075	0
ADP	2-2-00840	rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services relevant de la direction générale des patrimoines.	0	490 388	490 388	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>506 463</b>	<b>506 463</b>	<b>0</b>

44,96 M€ en AE et 45,03 M€ CP ont été ouverts en 2025 dont 32,16 M€ au titre des dons nationaux et internationaux alloués à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (soit 71 % des crédits ouverts sur le programme au 31 juillet) et 9,11 M€ en AE et CP au titre du protocole d'accord visant à financer la suite des travaux de la Cathédrale de Montauban (soit 20 % des crédits ouverts sur le programme au 31 juillet).

De manière moins significative, d'autres crédits ont également été ouverts, à la suite d'un leg privé, sur le fonds de concours 1-2-00830 « Participation diverses au financement des mesures architecturales, des jardins et des espaces protégés du ministère de la culture », qui a été créé à cette occasion.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 175 s'établissent à 31,30 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00579	Notre-Dame de Paris - dons nationaux (restauration et conservation)	0	31 300 000	31 300 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>31 300 000</b>	<b>31 300 000</b>	<b>0</b>

Des ouvertures de crédits de fonds de concours au profit de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris sont à prévoir en 2026 pour la continuité de la phase 3 à hauteur de 31,3 M€ en AE et CP.

## 131 - Création

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 131 s'élevaient à 0,11 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00493	Participation financière diverses dans le domaine de la création (dont filières musiques actuelles (ex fonds CNAP))	0	113 363	113 363	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>113 363</b>	<b>113 363</b>	<b>0</b>

Les crédits obtenus ont été utilisés pour finaliser les travaux de l'orgue de Chartres.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 131 atteignent 0,07 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00493	Participation financière diverses dans le domaine de la création (dont filières musiques actuelles (ex fonds CNAP))	0	70 281	70 281	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>70 281</b>	<b>70 281</b>	<b>0</b>

En l'absence de recettes, aucun chantier d'orgue n'a pu être conduit.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 131 s'établissent à 0,08 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00493	Participation financière diverses dans le domaine de la création (dont filières musiques actuelles (ex fonds CNAP))	0	75 000	75 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>0</b>

Sur le programme 131, les participations des OGC (organismes de gestion collective) au FONPEPS (*Fonds national pour l'emploi dans le spectacle*) sont estimées à 75 000 € pour 2026.

## 361 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 361 s'élevaient à 0,54 M€ en AE et 1,44 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00888	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles (P361)	0	185 850	185 850	0
FDC	1-2-00889	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles (investissement - AE préalables) (P361)	0	0	900 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>185 850</b>	<b>1 085 850</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00110	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services relevant de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (P361)	0	12 202	12 202	0
ADP	2-2-00273	valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication (P361)	0	338 589	338 589	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>350 791</b>	<b>350 791</b>	<b>0</b>

Le fonds de concours n° 1-2-00888 « Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles ». Ces crédits, à hauteur de 0,18 M€, permettent de financer des appels à projet dans le cadre de la convention culture-santé conclue avec l'ars Bourgogne-Franche-Comté ;

Le fonds de concours n° 1-2-00889 « Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles ». Ces crédits, à hauteur de 0,9 M€ en CP, correspondent aux contributions des collectivités territoriales au titre de leur participation au financement des travaux de relocalisation de l'École nationale supérieures d'architecture de Marseille, dans le cadre du projet de l'IMVT ;

L'attribution de produits n° 2-2-00110 « recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services relevant de la DG2TDC ». Ces crédits, à hauteur de 0,012 M€, sont issus

des recettes des services à compétences nationale de la Délégation Générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle ;

L'attribution de produits n° 2-2-00273 « Valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication » à hauteur de 0,34 M€ en AE/CP

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 361 atteignent 0,08 M€ en AE et 0,58 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00889	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles (investissement - AE préalables) (P361)	0	0	500 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00273	valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication (P361)	0	80 005	80 005	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>80 005</b>	<b>80 005</b>	<b>0</b>

Ils se répartissent ainsi :

- Le fonds de concours n° 1-2-00889 « Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles ». Ces crédits, à hauteur de 500 k€ en CP, correspondent aux contributions des collectivités territoriales au titre de leur participation au financement des travaux de relocalisation de l'École nationale supérieures d'architecture de Marseille, dans le cadre du projet de l'IMVT ;
- L'attribution de produits n° 2-2-00273 « Valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication ». Ces crédits, à hauteur de 0,08 M€ en AE et en CP, proviennent des recettes dues aux deux services à compétences nationales financés par le programme.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 361 s'établissent à 4,01 M€ en AE (dont 3,80 M€ préalables) et 1,61 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00888	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles (P361)	0	105 000	105 000	0
FDC	1-2-00889	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles (investissement - AE préalables) (P361)	0	3 800 000	1 400 000	3 800 000
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>3 905 000</b>	<b>1 505 000</b>	<b>3 800 000</b>
ADP	2-2-00273	valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication (P361)	0	100 000	100 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>

Le fonds de concours n° 1-2-00888 « Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles ». Ces crédits, à hauteur de 0,1 M€, permettent de financer des appels à projet dans le cadre de la convention culture-santé conclue avec l'ars Bourgogne-Franche-Comté ;

L'attribution de produits n° 2-2-00273 « Valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication » à hauteur de 0,1 M€ en AE/CP.

## 224 - Soutien aux politiques du ministère de la culture

### *Les crédits ouverts en 2024*

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 224 s'élevaient à 0,94 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00430	participations de tiers aux opérations de communication, aux actions d'accès à la culture, d'éducation et d'enseignement culturel engagées par le ministère chargé de la culture et de la communication	0	481 000	481 000	0
FDC	1-2-00435	contributions du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) aux dispositifs d'aménagement de poste pour l'embauche ou le maintien dans l'emploi.	0	21 018	21 018	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>502 018</b>	<b>502 018</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00010	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services de l'administration centrale (P224)	0	352 318	352 318	0
ADP	2-2-00700	produit des cessions de biens mobiliers (programme 224)	0	43 490	43 490	0
ADP	2-2-00837	Recettes provenant de la rémunération des services rendus par les services du ministère (Titre 2)	9 606	0	0	0
ADP	2-3-00109	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de missions d'expertise internationale réalisées par les services du ministère de la culture (programme 224)	0	32 647	32 647	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>9 606</b>	<b>428 455</b>	<b>428 455</b>	<b>0</b>

Les montant de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 224 en 2024 sont conformes aux prévisions du PAP 2024 (1 M€ en AE=CP).

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 224 atteignent 1,27 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00430	participations de tiers aux opérations de communication, aux actions d'accès à la culture, d'éducation et d'enseignement culturel engagées par le ministère chargé de la culture et de la communication	0	450 000	450 000	0
FDC	1-2-00435	contributions du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) aux dispositifs d'aménagement de poste pour l'embauche ou le maintien dans l'emploi.	24 998	484 415	484 415	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>24 998</b>	<b>934 415</b>	<b>934 415</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00010	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services de l'administration centrale (P224)	0	307 814	307 814	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>307 814</b>	<b>307 814</b>	<b>0</b>

Le fond de concours 1-2-00430 a bénéficié de mécénats exceptionnels en début d'année 2025 en lien avec le week-end culturel organisé à l'occasion du Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle.

Le versement de 484 415 € sur le fond de concours 1-2-00435 fait suite à la signature par le ministère de la Culture de la première convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 224 s'établissent à 1,06 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00430	participations de tiers aux opérations de communication, aux actions d'accès à la culture, d'éducation et d'enseignement culturel engagées par le ministère chargé de la culture et de la communication	0	200 000	200 000	0
FDC	1-2-00435	contributions du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) aux dispositifs d'aménagement de poste pour l'embauche ou le maintien dans l'emploi.	24 998	482 713	482 713	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>24 998</b>	<b>682 713</b>	<b>682 713</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00010	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services de l'administration centrale (P224)	0	350 000	350 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>350 000</b>	<b>350 000</b>	<b>0</b>

Pour 2026, il est attendu des niveaux équivalents d'attribution de produits et de fonds de concours qu'en 2025, à l'exception du fond de concours 1-2-00430 qui devrait bénéficier des mécénats habituels.

## Défense

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Défense » s'élevaient à 1 450,46 M€ en AE et 1 427,85 M€ en CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 876,55 M€ en AE et 892,13 M€ en CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 723,59 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
144 - Environnement et prospective de la politique de défense	1 146 012	1 146 012	0	122 542	122 542	0	320 000	320 000	0
178 - Préparation et emploi des forces	517 532 935	517 532 935	0	288 413 314	288 413 314	0	411 719 532	411 719 532	0
212 - Soutien de la politique de la défense	286 438 469	286 438 469	0	166 554 244	166 554 244	0	259 051 717	259 051 717	0
146 - Équipement des forces	645 340 148	622 731 599	58 024 549	421 457 148	437 044 860	468 447	52 499 635	52 499 635	0
<b>Total</b>	<b>1 450 457 564</b>	<b>1 427 849 015</b>	<b>58 024 549</b>	<b>876 547 248</b>	<b>892 134 960</b>	<b>468 447</b>	<b>723 590 884</b>	<b>723 590 884</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Défense » sont les suivantes.

### 144 - Environnement et prospective de la politique de défense

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 144 s'élevaient à 1,15 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-3-00643	Contributions diverses au financement des actions et projets internationaux menés par les services relevant du programme 144	0	671 986	671 986	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>671 986</b>	<b>671 986</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00119	produit des redevances d'études, concessions de licences et cessions de droits de propriété industrielle consenties par la défense.	0	15 468	15 468	0
ADP	2-2-00545	produit des cessions de biens mobiliers (programme 144)	0	458 559	458 559	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>474 026</b>	<b>474 026</b>	<b>0</b>

Les contributions les plus significatives provenaient d'une part, d'un partenariat technique avec le Canada, et d'autre part, du produit des cessions de biens mobiliers.

### *Les crédits ouverts au 31 juillet 2025*

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 144 atteignent 0,12 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00545	produit des cessions de biens mobiliers (programme 144)	0	122 542	122 542	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>122 542</b>	<b>122 542</b>	<b>0</b>

Les principales recettes ne concernent que le produit des cessions de biens mobiliers.

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 144 s'établissent à 0,32 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00545	produit des cessions de biens mobiliers (programme 144)	0	320 000	320 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>320 000</b>	<b>320 000</b>	<b>0</b>

La contribution prévue porte sur les recettes issues de la vente de biens mobiliers, notamment celles réalisées par le comptable spécialisé du domaine (CSDOM) pour le compte du ministère des Armées. Les estimations pour 2026 restent inchangées par rapport à celles du projet de loi de finances 2025.

## 178 - Préparation et emploi des forces

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 178 s'élevaient à 517,53 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00016	participation de la Commission européenne ou d'Etats membres de l'Union européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 178	0	158 246 141	158 246 141	0
FDC	1-2-00111	produit des legs et donations	0	631 561	631 561	0
FDC	1-2-00112	contribution des partenaires civils au financement des dépenses relatives aux installations et services d'usage commun des aérodromes militaires mixtes	0	1 259 433	1 259 433	0
FDC	1-2-00116	contributions diverses au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 178	0	13 044 642	13 044 642	0
FDC	1-2-00172	actions de mécénat en faveur du développement de la politique du sport militaire et de la valorisation du patrimoine culturel et de l'information historique (programme 178)	0	175 173	175 173	0
FDC	1-2-00507	reversement par les entreprises d'une fraction de la taxe d'apprentissage, pour concourir à des actions de formations technologiques et professionnelles	0	434 526	434 526	0
FDC	1-3-00730	Contribution allemande au financement du soutien en service de l'avion C130J - programme 178	0	700 000	700 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>174 491 476</b>	<b>174 491 476</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00472	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère de la défense (P178)	0	5 017 848	5 017 848	0
ADP	2-2-00490	remboursement des dépenses supplémentaires engagées par les armées, à l'occasion de leur participation à des missions non spécifiques.	0	96 740	96 740	0
ADP	2-2-00540	produit des cessions de biens mobiliers (programme 178)	0	47 474 816	47 474 816	0
ADP	2-2-00565	recettes provenant du remboursement des soins assurés par le service de santé des armées 2ème et 3ème débiteurs	0	48 738 435	48 738 435	0
ADP	2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	0	86 600 207	86 600 207	0
ADP	2-2-00595	Remboursement des soins (MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (hors titre 2) 1er débiteur	0	62 787 631	62 787 631	0
ADP	2-2-00602	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 178)	0	63 136 014	63 136 014	0
ADP	2-3-00603	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger (programme 178)	0	29 189 768	29 189 768	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>343 041 459</b>	<b>343 041 459</b>	<b>0</b>

Les principaux rattachements de recettes ont concerné :

- les remboursements des soins assurés par les service de santé des armées (SSA) ;
- les remboursements liés aux coûts supplémentaires engagés pour la fourniture de formations dans le cadre de la mission d'assistance militaire de l'Union européenne (EUMAM) à l'Ukraine.

- les recettes provenant de diverses prestations assurées par le programme dans le cadre de sa mission en métropole
- la coopération franco-allemande au titre de l'escadron franco-allemand C130J ;
- des produits de cessions de biens mobiliers dont une vente d'avions « Rafale » à la Croatie et à la Grèce et la vente de matériel d'armement en vue d'exportation vers l'Ukraine et vers les États-Unis ;
- des contributions de l'Organisation des Nations unies au titre de service rendu notamment dans le domaine médical.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 178 atteignent 288,41 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00016	participation de la Commission européenne ou d'Etats membres de l'Union européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 178	0	49 658 927	49 658 927	0
FDC	1-2-00111	produit des legs et donations	0	805 293	805 293	0
FDC	1-2-00112	contribution des partenaires civils au financement des dépenses relatives aux installations et services d'usage commun des aérodromes militaires mixtes	0	1 299 351	1 299 351	0
FDC	1-2-00116	contributions diverses au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 178	0	1 655 580	1 655 580	0
FDC	1-2-00172	actions de mécénat en faveur du développement de la politique du sport militaire et de la valorisation du patrimoine culturel et de l'information historique (programme 178)	0	199 503	199 503	0
FDC	1-2-00507	versement par les entreprises d'une fraction de la taxe d'apprentissage, pour concourir à des actions de formations technologiques et professionnelles	0	316 958	316 958	0
FDC	1-3-00730	Contribution allemande au financement du soutien en service de l'avion C130J - programme 178	0	13 800 000	13 800 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>67 735 612</b>	<b>67 735 612</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00472	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère de la défense (P178)	0	8 775 733	8 775 733	0
ADP	2-2-00490	remboursement des dépenses supplémentaires engagées par les armées, à l'occasion de leur participation à des missions non spécifiques.	0	347	347	0
ADP	2-2-00540	produit des cessions de biens mobiliers (programme 178)	0	37 046 520	37 046 520	0
ADP	2-2-00565	recettes provenant du remboursement des soins assurés par le service de santé des armées 2ème et 3ème débiteurs	0	23 762 625	23 762 625	0
ADP	2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	0	51 374 167	51 374 167	0
ADP	2-2-00595	Remboursement des soins (MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (hors titre 2) 1er débiteur	0	38 103 841	38 103 841	0
ADP	2-2-00602	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 178)	0	39 585 361	39 585 361	0
ADP	2-3-00603	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger (programme 178)	0	22 029 108	22 029 108	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>220 677 701</b>	<b>220 677 701</b>	<b>0</b>

Les contributions les plus importantes concernent :

- les remboursements des soins assurés par les service de santé des armées ;
- la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine ;
- divers remboursements de l'Organisation des Nations unies.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 178 s'établissent à 411,72 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00112	contribution des partenaires civils au financement des dépenses relatives aux installations et services d'usage commun des aérodromes militaires mixtes	0	104 000	104 000	0
FDC	1-2-00116	contributions diverses au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 178	0	7 925 000	7 925 000	0
FDC	1-2-00507	reversement par les entreprises d'une fraction de la taxe d'apprentissage, pour concourir à des actions de formations technologiques et professionnelles	0	400 000	400 000	0
FDC	1-3-00730	Contribution allemande au financement du soutien en service de l'avion C130J - programme 178	0	37 900 000	37 900 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>46 329 000</b>	<b>46 329 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00540	produit des cessions de biens mobiliers (programme 178)	0	17 274 125	17 274 125	0
ADP	2-2-00565	recettes provenant du remboursement des soins assurés par le service de santé des armées 2ème et 3ème débiteurs	0	43 554 809	43 554 809	0
ADP	2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	0	82 017 926	82 017 926	0
ADP	2-2-00595	Remboursement des soins (MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (hors titre 2) 1er débiteur	0	31 482 118	31 482 118	0
ADP	2-2-00602	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 178)	0	190 724 554	190 724 554	0
ADP	2-3-00603	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger (programme 178)	0	337 000	337 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>365 390 532</b>	<b>365 390 532</b>	<b>0</b>

Ils concernent principalement :

- la coopération franco-allemande au titre de l'escadron franco-allemand C130J ;
- le versement par la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) de recettes pour des soins assurés par le SSA ;
- des recettes liées à la rémunération des opérations de soutien aux exportations (SOUTEX) ;
- des produits de cessions de biens mobiliers.

Les variations à la baisse d'une prévision à l'autre s'expliquent par des recettes moindres escomptées en 2026 pour les cessions de biens mobiliers, les remboursements de soins assurés par le service de santé des armées et certaines prestations fournies par le programme dans le cadre de sa mission en métropole.

## 212 - Soutien de la politique de la défense

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 212 s'élevaient à 286,44 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00608	Participation de la commission européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 212	0	1 373 244	1 373 244	0
FDC	1-2-00107	produit des legs et donations	0	2 307 860	2 307 860	0
FDC	1-2-00127	contribution aux actions en faveur de l'environnement	0	1 310 700	1 310 700	0
FDC	1-2-00128	Participations diverses aux dépenses d'infrastructure et de dépollution (investissement) et investissement d'avenir : entrepreneurs d'intérêt général	0	1 473 750	1 473 750	0
FDC	1-2-00201	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	0	940 000	940 000	0
FDC	1-2-00791	actions de mécénat en faveur de la valorisation du patrimoine culturel et de l'information historique (programme 212)	0	538 345	538 345	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>7 943 901</b>	<b>7 943 901</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00117	valorisation du patrimoine immatériel du ministère de la défense (programme 212)	0	785 835	785 835	0
ADP	2-2-00264	recettes provenant de prestations diverses effectuées dans le cadre de l'exécution du partenariat public-privé Balard	0	731 440	731 440	0
ADP	2-2-00542	produit des cessions de biens mobiliers (programme 212)	0	303 699	303 699	0
ADP	2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	274 233 987	0	0	0
ADP	2-2-00598	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 212)	0	604 316	604 316	0
ADP	2-3-00576	remboursement des dépenses de personnels de la Défense par les organismes internationaux ou leur émanations	1 284 004	0	0	0
ADP	2-3-00599	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger (programme 212)	0	551 288	551 288	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>275 517 991</b>	<b>2 976 577</b>	<b>2 976 577</b>	<b>0</b>

Hors titre 2, les contributions principales concernent :

- un don pour la construction de la crèche SIVADON à TOULON (83) au profit des ressortissants du ministère des armées ;
- des financements effectués par la société du Grand Paris ;
- des versements émanant de la société Électricité de France ;
- le versement de recettes publicitaires ;
- une subvention de la Commission européenne au titre du programme « *Life La Valbonne* » visant à renforcer les actions de restauration et de préservation de la biodiversité du camp militaire de la Valbonne.

S'agissant des crédits de titre 2, les contributions principales ont concerné le versement par la CNMSS de recettes pour des soins assurés par le SSA et les provisions versées par des gouvernements étrangers pour financer diverses dépenses d'intérêt militaire.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 212 atteignent 166,55 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00608	Participation de la commission européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 212	0	259 820	259 820	0
FDC	1-2-00107	produit des legs et donations	0	282 634	282 634	0
FDC	1-2-00127	contribution aux actions en faveur de l'environnement	0	648 394	648 394	0
FDC	1-2-00791	actions de mécénat en faveur de la valorisation du patrimoine culturel et de l'information historique (programme 212)	0	50 000	50 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 240 848</b>	<b>1 240 848</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00117	valorisation du patrimoine immatériel du ministère de la défense (programme 212)	0	851 647	851 647	0
ADP	2-2-00264	recettes provenant de prestations diverses effectuées dans le cadre de l'exécution du partenariat public-privé Balard	0	325 630	325 630	0
ADP	2-2-00542	produit des cessions de biens mobiliers (programme 212)	0	89 864	89 864	0
ADP	2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	162 684 863	0	0	0
ADP	2-2-00598	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 212)	0	617 881	617 881	0
ADP	2-3-00576	remboursement des dépenses de personnels de la Défense par les organismes internationaux ou leur émanations	469 541	0	0	0
ADP	2-3-00599	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger (programme 212)	0	273 971	273 971	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>163 154 404</b>	<b>2 158 992</b>	<b>2 158 992</b>	<b>0</b>

Hors titre 2, les principales contributions incluent :

- une subvention accordée par la Commission européenne au titre du programme « *Life La Valbonne* » visant à renforcer les actions de restauration et de préservation de la biodiversité du camp militaire de la Valbonne ;
- des versements provenant d'Électricité de France ;
- des reversements des recettes pour la vente de revues du Ministère des armées ;
- des recettes provenant de paiement de charges locatives.

S'agissant des crédits de titre 2, les principales contributions incluent le versement par la CNMSS de recettes pour des soins assurés par le SSA et les provisions des gouvernements étrangers pour le financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 212 s'établissent à 259,05 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00658	Participation de la commission européenne au financement des dépenses de personnel du ministère des armées (programme 212 - titre 2)	920 000	0	0	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>920 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	258 031 717	0	0	0
ADP	2-3-00576	remboursement des dépenses de personnels de la Défense par les organismes internationaux ou leur émanations	100 000	0	0	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>258 131 717</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les principales contributions incluront les versements effectués par la CNMSS pour les soins dispensés par le Service de santé des armées (SSA) ainsi que les contributions financières apportées par des gouvernements étrangers pour couvrir diverses des dépenses d'intérêt militaire. L'écart négatif observé entre les prévisions de 2025 et celles de 2026 s'explique par des rattachements moindres de recettes destinées au SSA.

## 146 - Équipement des forces

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 146 s'élevaient à 645,34 M€ en AE (dont 58,02 M€ préalables) et 622,73 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00983	Participation de la Commission européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 146	0	304 041 362	304 041 362	0
FDC	1-2-00972	Participations à diverses opérations connexes aux programmes d'armement (programme 146)	0	59 200 000	59 200 000	0
FDC	1-3-00106	Contributions d'États étrangers au financement d'équipements militaires au profit de l'Ukraine (programme 146)	0	106 770 111	106 770 111	0
FDC	1-3-00621	Contribution allemande à la coopération franco-allemande dans le domaine du transport tactique aérien (AE préalables) - programme 146	0	58 024 549	35 416 000	58 024 549
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>528 036 022</b>	<b>505 427 473</b>	<b>58 024 549</b>
ADP	2-2-00120	produit des redevances diverses, concessions de licences et cessions de droits de propriété industrielle consenties par la Défense.	0	10 273 380	10 273 380	0
ADP	2-2-00553	produit des cessions de biens mobiliers (programme 146)	0	23 889 011	23 889 011	0
ADP	2-2-00600	Recettes provenant de prestations diverses effectuées par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 146)	0	44 106 324	44 106 324	0
ADP	2-3-00130	remboursement d'essais effectués pour les gouvernements étrangers et redevances contractuelles perçues au profit de la Défense	0	2 447 742	2 447 742	0
ADP	2-3-00601	Recettes provenant de prestations diverses effectuées par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger (programme 146)	0	7 588 376	7 588 376	0
ADP	2-3-00714	participations étrangères aux frais d'études et de fabrication relatifs aux programmes en coopération	0	28 999 293	28 999 293	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>117 304 126</b>	<b>117 304 126</b>	<b>0</b>

Les principaux rattachements de recettes ont concerné :

- la participation de la Commission européenne au financement d'actions et de projets classifiés ;
- la collaboration conjointe avec des États de l'Union européenne portant sur les systèmes CAESAR pour l'Ukraine ;
- une coopération avec la Grèce concernant le système « composante Spatiale Optique » et autres projets classifiés avec la Suisse ;
- la coopération franco-allemande au titre de l'escadron franco-allemand C130J ;
- des cessions de matériels militaires et la réalisation de campagnes d'essais.

### **Les crédits ouverts au 31 juillet 2025**

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 146 atteignent 421,46 M€ en AE (dont 0,47 M€ préalables) et 437,04 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00983	Participation de la Commission européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 146	0	196 528 408	196 528 408	0
FDC	1-3-00621	Contribution allemande à la coopération franco-allemande dans le domaine du transport tactique aérien (AE préalable) - programme 146	0	468 447	16 056 159	468 447
FDC	1-3-00691		0	18 000 000	18 000 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>214 996 855</b>	<b>230 584 567</b>	<b>468 447</b>
ADP	2-2-00120	produit des redevances diverses, concessions de licences et cessions de droits de propriété industrielle consenties par la Défense.	0	79 479 560	79 479 560	0
ADP	2-2-00553	produit des cessions de biens mobiliers (programme 146)	0	957 268	957 268	0
ADP	2-2-00600	Recettes provenant de prestations diverses effectuées par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 146)	0	21 344 173	21 344 173	0
ADP	2-3-00130	remboursement d'essais effectués pour les gouvernements étrangers et redevances contractuelles perçues au profit de la Défense	0	76 242 303	76 242 303	0
ADP	2-3-00601	Recettes provenant de prestations diverses effectuées par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger (programme 146)	0	9 625 595	9 625 595	0
ADP	2-3-00714	participations étrangères aux frais d'études et de fabrication relatifs aux programmes en coopération	0	18 811 394	18 811 394	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>206 460 293</b>	<b>206 460 293</b>	<b>0</b>

À ce stade, la participation de la Commission européenne au financement d'actions et de projets classifiés, des contributions au titre de redevances d'études, des cessions de biens mobiliers et la coopération franco-allemande au titre de l'escadron franco-allemand C130J constituent la majeure partie des recettes rattachées sur le programme.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 146 s'établissent à 52,50 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00120	produit des redevances diverses, concessions de licences et cessions de droits de propriété industrielle consenties par la Défense.	0	1 000 000	1 000 000	0
ADP	2-2-00553	produit des cessions de biens mobiliers (programme 146)	0	1 000 000	1 000 000	0
ADP	2-2-00600	Recettes provenant de prestations diverses effectuées par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 146)	0	40 499 635	40 499 635	0
ADP	2-3-00601	Recettes provenant de prestations diverses effectuées par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger (programme 146)	0	10 000 000	10 000 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>52 499 635</b>	<b>52 499 635</b>	<b>0</b>

Les recettes prévues sont inférieures à celles de la programmation antérieure. Elles proviendront principalement de :

- la facturation de services réalisés par les centres de la Direction générale de l'armement pour le compte d'industriels (redevances contractuelles);

- d'autres redevances (concessions de licences ou cessions de droits de propriété intellectuelle)
- des recettes patrimoniales;

La réduction des crédits de paiement prévus pour 2026 s'explique principalement par l'absence de recettes liées à la compensation de la soulte TechnicAtome."

## Direction de l'action du Gouvernement

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » s'élevaient à 58,91 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 26,74 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 72,05 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
129 - Coordination du travail gouvernemental	58 906 433	58 906 433	0	26 570 556	26 570 556	0	72 046 828	72 046 828	0
308 - Protection des droits et libertés	0	0	0	172 298	172 298	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>58 906 433</b>	<b>58 906 433</b>	<b>0</b>	<b>26 742 854</b>	<b>26 742 854</b>	<b>0</b>	<b>72 046 828</b>	<b>72 046 828</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » sont les suivantes.

### 129 - Coordination du travail gouvernemental

#### *Les crédits ouverts en 2024*

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 129 s'élevaient à 58,91 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00499	Contributions aux actions du SG Mer (hors titre 2)	0	20 615	20 615	0
FDC	1-1-00693	Contribution de la Commission européenne aux dépenses de fonctionnement du centre national de coordination (NCC-FR) - programme 129 (hors titre 2)	0	1 224 827	1 224 827	0
FDC	1-1-00694		302 400	0	0	0
FDC	1-2-00388	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique	0	235 397	235 397	0
FDC	1-2-00523	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique au renforcement des mesures d'insertion dans les services du Premier ministre.	46 873	47 687	47 687	0
FDC	1-2-00544	Financement des contre-expertises, des grands défis et coordination de la stratégie nationale du PIA 4 par le SGPI (hors titre 2)	0	88 150	88 150	0
FDC	1-2-00562	Financement des directeurs de projets, des grands défis et coordination de la stratégie nationale du PIA 4 par le SGPI (titre 2)	1 199 438	0	0	0
FDC	1-2-00673	participations diverses aux interventions de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) - programme 129 (hors titre 2)	0	1 527 227	1 527 227	0
FDC	1-2-00864	produit des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants	0	53 945 302	53 945 302	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>1 548 711</b>	<b>57 089 203</b>	<b>57 089 203</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00057	produit des cessions des études réalisées par le centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) - programme 129	12 627	29 464	29 464	0
ADP	2-2-00719	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services du Premier ministre (programme 129)	0	214 535	214 535	0
ADP	2-3-00029	produit des cessions, à des tiers situés hors métropole, des études réalisées par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) - programme 129	3 568	8 324	8 324	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>16 195</b>	<b>252 323</b>	<b>252 323</b>	<b>0</b>

### BOP HCSP

Les principales recettes d'attribution de produits du BOP du Haut-commissariat à la stratégie et au plan (HCSP) proviennent des cessions d'études réalisées par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), codifiées sous le n° 2-2-00057, ainsi que des cessions d'études effectuées pour des tiers situés hors métropole (outre-mer ou étranger), codifiées sous 2-3-00029. En 2024, les principaux contributeurs identifiés sont l'INRA de Rennes et la société américaine de services d'analyse financière Moody's Analytics. Ces recettes sont réparties à hauteur de 30 % sur le titre 2 et 70 % sur le hors titre 2.

Le fonds de concours n° 1-2-00388, intitulé « Investissement d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique », finance notamment les dépenses d'étude du Plan « France Très Haut Débit ». 235 397 € ont été rattachés en 2024.

### BOP MILDECA

Le fonds de concours n° 1-2-00864 « Drogues », géré par la MILDECA, est alimenté par la vente, après jugement, de biens saisis et confisqués aux trafiquants. Les crédits sont répartis ainsi : 35 % police, 25 % gendarmerie, 20 % justice, 10 % douanes, 10 % MILDECA (actions propres). Le rattachement définitif des crédits n'est connu qu'au 31 décembre : en 2024, il s'est élevé à 53,9 M€ et a été reporté en début de gestion 2025.

### BOP SGDSN

Le règlement (UE) 2021/887 a créé le Centre européen de compétences en cybersécurité (ECCC), appuyé par un réseau de centres nationaux de coordination (NCC). Désignée fin 2021 comme NCC-FR, l'ANSSI, en consortium avec la Banque publique d'investissement, assure la redistribution de fonds européens dédiés à la recherche et au développement industriel en cybersécurité.

Le NCC-FR a sollicité un financement européen pour son lancement et la structuration de ses activités. Ce budget initial s'établit à 3,8 M€ pour 2024 et 2025. Il est financé à 50 % par des fonds européens, reçus via fonds de concours. Le programme 129, au travers du BOP SGDSN, a ainsi réceptionné 1,5 M€ HT2 par le fonds de concours 1-2-00673, correspondant à 80 % de la totalité du fonds de concours attendu. Le solde sera versé début 2026, une fois le projet terminé.

Toutefois, le rattachement du fonds de concours précité avait vocation à financer des dépenses hors titre 2 mais aussi de titre 2.

Afin de régulariser la situation et corriger les imputations, le fonds de concours a fait l'objet d'une nouvelle ouverture par le biais de l'arrêté en date du 13 janvier 2025. Si le montant total ouvert par cet arrêté reste inchangé, les imputations budgétaires de rattachement ont été modifiées avec l'ouverture de 302 399 € sur le titre 2 du programme 129 (sur le nouveau code fonds 1-1-00694) et de 1 224 828 € sur les crédits hors titre 2 (sur le nouveau code fonds 1-1-00693). Le décret n° 2025-103 du 4 février 2025 a procédé à l'annulation de 1 527 227 € sur le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » (annulation sur le fonds n° 1-2-00673).

### **BOP SOUTIEN**

En 2024, les rattachements de fonds de concours se sont élevés à :

- 20 615 € (hors titre 2) sur le fonds 1-1-00499, en appui aux actions du Secrétariat général de la mer, notamment pour les projets Panoramed (gouvernance méditerranéenne) et Effector (exploitation des données CISE et EUROSUR via l'intelligence artificielle) ;
- 1 287 588 € au profit du Secrétariat général pour l'investissement, dont 88 150 € sur le fonds 1-2-00544 (contre-expertises des grands investissements) et 1 199 438 € sur le fonds 1-2-00562 (Titre 2) - fonds pour l'innovation et l'industrie – Grands défis et du 4<sup>e</sup> programme d'investissements d'avenir (PIA 4) ;
- 94 560 € du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et au renforcement des mesures d'insertion dans les services du Premier ministre, partagé avec la DINUM, répartis entre 46 873 € (titre 2) et 47 687 € (hors titre 2), pour renforcer les mesures d'insertion dans les services du Premier ministre.

Concernant les attributions de produits, 214 535 € ont été rattachés sur le numéro 2-2-00719 (HT2) et 16 195 € (T2) sur le numéro 2-2-00057 au titre du produit des cessions des études réalisées par le centre d'études prospectives et d'informations internationales.

### ***Les crédits ouverts au 31 juillet 2025***

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 129 atteignent 26,57 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00499	Contributions aux actions du SG Mer (hors titre 2)	0	413 140	413 140	0
FDC	1-1-00501	Contributions aux actions du SG Mer (titre 2)	99 565	0	0	0
FDC	1-2-00523	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique au renforcement des mesures d'insertion dans les services du Premier ministre.	0	40 598	40 598	0
FDC	1-2-00544	Financement des contre-expertises, des grands défis et coordination de la stratégie nationale du PIA 4 par le SGPI (hors titre 2)	0	32 262	32 262	0
FDC	1-2-00548	Participations diverses à la création de services publics innovants	0	259 000	259 000	0
FDC	1-2-00864	produit des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants	0	25 634 309	25 634 309	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>99 565</b>	<b>26 379 310</b>	<b>26 379 310</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00057	produit des cessions des études réalisées par le centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) - programme 129	7 700	17 967	17 967	0
ADP	2-2-00719	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services du Premier ministre (programme 129)	0	56 014	56 014	0
ADP	2-3-00029	produit des cessions, à des tiers situés hors métropole, des études réalisées par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) - programme 129	3 000	7 000	7 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>10 700</b>	<b>80 981</b>	<b>80 981</b>	<b>0</b>

### BOP HCSP

En 2025, les rattachements d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 24 967 € en AE et en CP en HT2 pour le HCSP sur les attributions de produits 2-2-00057 et 2-3-00029. Ces recettes correspondent aux produits des cessions des études réalisées par le CEPII. Les recettes provenant des ADP sont reversées à hauteur de 30 % sur le titre 2 et 70 % sur le hors titre 2.

### BOP DINUM

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le programme 352 « Innovation et transformation numériques » a fusionné avec le programme 129. A ce titre, les crédits jusqu'alors portés par le programme 352 - fonds de concours inclus - sont désormais portés par l'action 16 du programme 129.

Au 31 juillet 2025, la DINUM a bénéficié de 259 k€ sur le fonds de concours 1-2-00548, pour un rattachement total prévu de 1 M€ en AE et en CP, correspondant à diverses conventions de partenariat. Un rattachement de 5 M€ en AE et en CP est également attendu sur le fonds de concours 1-2-00652, au titre de la seconde tranche de la convention conclue avec le FIPHFP pour l'accessibilité numérique. Un nouveau fonds de concours 1-2-00729 « Participation des fournisseurs de services publics mobilisant FranceConnect+ au financement des fournisseurs d'identité numérique (FIN) » a également été créé afin de financer la rémunération des fournisseurs d'identité numérique (FIN). Enfin, aucun rattachement n'est prévu sur le fonds de concours 1-2-00388.

### BOP MILDECA

Au 31 juillet 2025, le rattachement du fonds de concours « Drogues » s'élève à 25,6 M€, un niveau légèrement inférieur à celui constaté un an plus tôt. Son alimentation dépend du rythme de traitement des dossiers par l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués – AGRASC (confiscations, saisies, condamnations). Comme en 2024, ce montant devrait évoluer d'ici la fin de gestion 2025 ; les reports du fonds de concours 1-2-00864 seront ajustés en conséquence et mis à disposition de la MILDECA en février 2026.

### BOP SGDSN

Au 31 juillet 2025, aucun rattachement n'est constaté pour les fonds de concours et d'attributions de produits au SGDSN, le solde du fonds de concours devant être rattaché en 2026.

**BOP SOUTIEN**

Au 31 juillet 2025, les rattachements du BOP SOUTIEN s'élèvent à :

- 512 708 € au profit du Secrétariat général de la mer, dont 413 140 € (hors titre 2, FDC 1-1-00499) et 99 568 € (titre 2, FDC 1-1-00501), pour le projet CISE-ALERT visant à tester l'interopérabilité des systèmes d'information maritimes européens dans le cadre du réseau CISE ;
- 32 262 € (FDC 1-2-00544) pour le Secrétariat général pour l'investissement, au titre des contre-expertises liées aux grands investissements ;
- au titre des attributions de produits, 56 014 € (hors titre 2, AP 2-2-00719) et 10 700 € (titre 2, AP 2-2-00057) correspondant aux cessions d'études réalisées par le CEPII.

**Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026**

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 129 s'établissent à 72,05 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00499	Contributions aux actions du SG Mer (hors titre 2)	0	55 021	55 021	0
FDC	1-1-00693	Contribution de la Commission européenne aux dépenses de fonctionnement du centre national de coordination (NCC-FR) - programme 129 (hors titre 2)	0	306 207	306 207	0
FDC	1-1-00694		75 600	0	0	0
FDC	1-2-00548	Participations diverses à la création de services publics innovants	0	60 000	60 000	0
FDC	1-2-00652	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique au renforcement des mesures dédiées à l'accessibilité numérique (programme 352)	0	5 500 000	5 500 000	0
FDC	1-2-00729	Participation des fournisseurs de services publics mobilisant FranceConnect+ au financement des fournisseurs d'identité numérique (FIN)	0	15 000 000	15 000 000	0
FDC	1-2-00864	produit des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants	0	51 000 000	51 000 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>75 600</b>	<b>71 921 228</b>	<b>71 921 228</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00057	produit des cessions des études réalisées par le centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) - programme 129	0	35 000	35 000	0
ADP	2-3-00029	produit des cessions, à des tiers situés hors métropole, des études réalisées par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) - programme 129	0	15 000	15 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>

**BOP HCSP**

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement d'attributions de produits s'établissent à 50 k€ en AE et en CP et concernent les produits de cession des études réalisées par le CEPII.

Aucun versement n'est attendu à ce stade sur les fonds de concours 1-2-00388.

**BOP DINUM**

Un rattachement de 5,5 M€ en AE et en CP est prévu en PLF 2026 pour l'accessibilité numérique dans le cadre du fonds de concours 1-2-00652 (troisième tranche de la convention entre la DINUM et la FIPHFP).

Le FDC 1-2-00729 « Participation des fournisseurs de services publics mobilisant FranceConnect+ au financement des fournisseurs d'identité numérique (FIN) » bénéficiera d'un rattachement estimé à 15 M€. Le montant sera ajusté selon le nombre de connections des usagers sur la plate-forme FranceConnect+.

Un rattachement de 60 k€ en AE et en CP est prévu pour le FDC n° 1-2-00548 lié à une convention avec l'ADEME pour sites faciles.

Aucun rattachement n'est prévu sur les fonds de concours 1-2-00388 et 1-2-00523.

#### **BOP MILDECA**

Le montant prévisionnel des crédits rattachés au fonds de concours 2025, qui seront mis en gestion en 2026, est estimé à 51 M€, sur la base de la moyenne observée au cours des trois derniers exercices. La MILDECA souligne avoir adopté, dès 2025, une approche de prévision plus réaliste pour le fonds de concours « Drogues » (50 M€ contre 35 M€ en 2024), afin de tenir compte de la trajectoire marquée par une augmentation significative des rattachements entre 2023 et 2025.

#### **BOP SGDSN**

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours au SGDSN s'établissent à 306 207 € en AE et en CP en HT2 et 75 600 € en AE et en CP pour le titre 2. Elles correspondent au reliquat de crédits permettant de compléter le financement du projet de mise en place d'un centre européen de compétences cyber (ECCC).

#### **BOP SOUTIEN**

En 2026, le BOP Soutien prévoit le versement de fonds de concours au titre des différents projets portés par le SGMer avec la Commission européenne, à hauteur de 55 021,03 €. D'autres versements de fonds de concours pourront venir compléter ces prévisions ; des dossiers de demande de subventions étant soumis à l'étude de la Commission européenne. Le BOP Soutien attend également le versement de fonds de concours au titre des trois dispositifs développés par le SGPI (contre-expertise, grands défis et PIA IV) mais dont les montants ne peuvent être connus à ce stade.

## **308 - Protection des droits et libertés**

### *Les crédits ouverts en 2024*

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 308 s'élevaient à 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
------	----------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

### *Les crédits ouverts au 31 juillet 2025*

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 308 atteignent 0,17 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00932		25 845	146 454	146 454	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>25 845</b>	<b>146 454</b>	<b>146 454</b>	<b>0</b>

En 2025, 172 299 M€ en AE et en CP de crédits de fonds de concours 1-2-00932 ont été rattachés à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), dont 146 454 € de crédits hors titre 2 (85 %) et 28 845 € de crédits de titre 2 (15 %). Ces fonds permettent le financement du développement, par la CNIL, d'une application destinée aux collégiens approuvée par la Commission européenne.

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 308 s'établissent à 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
------	----------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

## Écologie, développement et mobilité durables

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » s'élevaient à 4 770,83 M€ en AE et 4 614,33 M€ en CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 3 461,07 M€ en AE et 3 160,96 M€ en CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 3 526,10 M€ en AE et 3 574,80 M€ en CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
203 - Infrastructures et services de transports	4 735 754 066	4 577 261 969	2 945 492 125	3 436 678 961	3 134 796 578	1 852 526 926	3 464 200 000	3 512 572 500	1 940 350 000
205 - Affaires maritimes, pêche et aquaculture	7 574 303	7 574 303	0	8 774 491	8 774 491	0	15 250 000	15 250 000	0
113 - Paysages, eau et biodiversité	6 303 881	8 243 881	5 226 612	63 991	1 836 991	0	2 918 400	2 918 400	2 918 400
159 - Expertise, information géographique et météorologie	19 813	19 813	0	0	0	0	30 000	30 000	0
181 - Prévention des risques	4 682 717	4 736 865	0	4 138 371	4 138 371	0	5 320 000	5 650 000	0
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	16 495 972	16 495 972	0	6 558 904	6 558 904	0	16 500 000	16 500 000	0
235 - Sécurité nucléaire et radioprotection	0	0	0	4 857 879	4 857 879	0	21 881 560	21 881 560	0
<b>Total</b>	<b>4 770 830 752</b>	<b>4 614 332 803</b>	<b>2 950 718 737</b>	<b>3 461 072 598</b>	<b>3 160 963 215</b>	<b>1 852 526 926</b>	<b>3 526 099 960</b>	<b>3 574 802 460</b>	<b>1 943 268 400</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » sont les suivantes.

## 203 - Infrastructures et services de transports

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 203 s'élevaient à 4 735,75 M€ en AE (dont 2 945,49 M€ préalable) et 4 577,26 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00452	Participation de l'union européenne au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports	0	22 206 395	22 206 395	0
FDC	1-2-00097	participations à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national.	0	0	2 003	0
FDC	1-2-00113	participations diverses à des opérations dans le domaine de la mer et des transports.	0	34 707 100	34 707 100	0
FDC	1-2-00143	Participations au développement du réseau routier national (AE préalable)	0	8 351 672	211 857 524	8 351 672
FDC	1-2-00144	participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (programme 203 - AE préalable)	0	2 936 140 452	2 092 096 571	2 936 140 452
FDC	1-2-00154	participation de l'AFITF à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national (programme 203 - AE préalable)	0	1 000 000	418 275 000	1 000 000
FDC	1-2-00155	participation de l'AFITF à la mise en sécurité des tunnels, aux aménagements de sécurité et régénération sur le réseau routier national (programme 203 - AE préalable)	0	0	64 768 930	0
FDC	1-2-00484	Versement de la subvention SNCF Réseau	0	1 710 000 000	1 710 000 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>4 712 405 620</b>	<b>4 553 913 523</b>	<b>2 945 492 125</b>
ADP	2-2-00212	Remboursement par des tiers d'études, de travaux et de contrôles dans le domaine des transports	0	3 059 646	3 059 646	0
ADP	2-2-00403	Remboursement par des tiers de travaux effectués par les directions interdépartementales des routes (DIR) et les services techniques centraux (STC) - P203	0	18 860 606	18 860 606	0
ADP	2-2-00762	produit des cessions de biens mobiliers (programme 203)	0	1 428 193	1 428 193	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>23 348 446</b>	<b>23 348 446</b>	<b>0</b>

Le programme 203 (P203) « Infrastructures et services de transports » finance les actions de la politique des transports terrestres de l'État : les transports ferroviaires, routiers, fluviaux et les ports. Les infrastructures aéroportuaires et lignes d'aménagement du territoire sont également financées par ce programme, le reste du financement du transport aérien relevant de la mission « Contrôle et exploitation aériens ». Le transport maritime relève intégralement du programme 205 « Affaires maritimes, pêche et aquaculture ».

Ce programme fait appel aux financements de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) par voie de fonds de concours (FDC), notamment pour les fonds indiqués dans le tableau *supra* n° 1-2-144, 1-2-154 et 1-2-155. Les autres principaux contributeurs de FDC pour le P203 sont la SNCF dans le cadre des financements versés à SNCF Réseau en faveur de la régénération du réseau ferroviaire (fonds n° 1-2-484) et les collectivités au titre du cofinancement des opérations d'investissement de l'État pour la route (notamment le fonds n° 1-2-143).

La majorité des fonds de concours (FDC) ouvert sur le P203 provient de l'AFITF qui est un établissement public national à caractère administratif. Placée sous la tutelle du ministre chargé des transports, l'Agence a pour mission de concourir, dans le respect des objectifs du développement durable et selon les orientations du gouvernement, au financement :

- de projets d'intérêt national, international ou ayant fait l'objet d'un contrat de plan ou d'une convention équivalente entre l'État et les régions, relatifs à la réalisation, à l'aménagement, ou à la régénération d'infrastructures routières (dont celles pour les vélos), ferroviaires, fluviales, portuaires, y compris les équipements qui en sont l'accessoire indissociable, d'ouvrages de défense contre la mer, ainsi qu'à la création ou au développement de liaisons ferroviaires, fluviales ou maritimes régulières de transport de fret ; l'établissement peut également fournir des aides au démarrage pour les liaisons maritimes régulières de transport de fret ;
- de projets relatifs à la création ou au développement de transports collectifs de personnes, y compris l'acquisition des matériels de transport.

Enfin, les attributions de produits (ADP) perçues sur le P203 proviennent :

- de participations de professionnels à des organismes œuvrant en leur faveur, de rémunérations d'actions de contrôles ou de prestations de services, notamment des services techniques à compétence nationale du domaine transport, dont le concours est régulièrement sollicité en dehors de l'administration ;
- de remboursements effectués pour les dégradations du réseau routier national non concédé.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 203 atteignent 3 436,68 M€ en AE (dont 1 852,53 M€ préalable) et 3 134,80 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00452	Participation de l'union européenne au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports	0	1 050 757	1 050 757	0
FDC	1-2-00113	participations diverses à des opérations dans le domaine de la mer et des transports.	0	8 258 351	8 258 351	0
FDC	1-2-00143	Participations au développement du réseau routier national (AE préalable)	0	43 863 736	60 815 675	43 863 736
FDC	1-2-00144	participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (programme 203 - AE préalable)	0	1 787 479 000	1 150 085 238	1 787 479 000
FDC	1-2-00154	participation de l'AFITF à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national (programme 203 - AE préalable)	0	21 184 190	339 743 630	21 184 190
FDC	1-2-00484	Versement de la subvention SNCF Réseau	0	1 561 000 000	1 561 000 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>3 422 836 035</b>	<b>3 120 953 651</b>	<b>1 852 526 926</b>
ADP	2-2-00212	Remboursement par des tiers d'études, de travaux et de contrôles dans le domaine des transports	0	228 491	228 491	0
ADP	2-2-00403	Remboursement par des tiers de travaux effectués par les directions interdépartementales des routes (DIR) et les services techniques centraux (STC) - P203	0	12 825 504	12 825 504	0
ADP	2-2-00762	produit des cessions de biens mobiliers (programme 203)	0	788 932	788 932	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>13 842 927</b>	<b>13 842 927</b>	<b>0</b>

Pour l'année 2025, il est prévu à ce stade d'encaisser **3,9 Md€ d'AE et 4,1 Md€ de CP** pour les FDC et ADP du P203. Ces montants sont susceptibles d'être modifiés dans le cadre des budgets rectificatifs 2025 du conseil d'administration de l'AFITF, de la SNCF et des collectivités.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 203 s'établissent à 3 464,20 M€ en AE (dont 1 940,35 M€ préalables) et 3 512,57 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00113	participations diverses à des opérations dans le domaine de la mer et des transports.	0	20 000 000	20 000 000	0
FDC	1-2-00143	Participations au développement du réseau routier national (AE préalables)	0	120 000 000	120 000 000	120 000 000
FDC	1-2-00144	participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (programme 203 - AE préalables)	0	1 820 350 000	1 868 722 500	1 820 350 000
FDC	1-2-00484	Versement de la subvention SNCF Réseau	0	1 492 000 000	1 492 000 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>3 452 350 000</b>	<b>3 500 722 500</b>	<b>1 940 350 000</b>
ADP	2-2-00403	Remboursement par des tiers de travaux effectués par les directions interdépartementales des routes (DIR) et les services techniques centraux (STC) - P203	0	11 850 000	11 850 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>11 850 000</b>	<b>11 850 000</b>	<b>0</b>

Pour le PLF 2026, il est prévu à ce stade d'encaisser **3,5 Md€ d'AE et 3,5 Md€ de CP** pour les FDC et ADP. Ces montants prévisionnels pour 2026 sont en baisse par rapport à la prévision 2025 indiquée *supra*, notamment pour l'AFITF.

Ces prévisions de FDC pour le P203 sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre du vote du budget initial 2026 du conseil d'administration de l'AFITF, après l'examen du PLF 2026 par le Parlement. Les montants prévus par les collectivités et la SNCF pourront également être modifiés en cours d'année sur décision des organes délibérants.

## 205 - Affaires maritimes, pêche et aquaculture

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 205 s'élevaient à 7,57 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00529	participations communautaires au financement d'actions relatives à la qualité et à la sécurité des transports maritimes, à l'emploi et à la formation des marins	0	1 110 105	1 110 105	0
FDC	1-1-00986	Contribution de l'Union européenne aux dépenses engagées en réponse aux effets du Brexit (programme 205)	0	408 237	408 237	0
FDC	1-1-00988	Contribution de l'Union européenne aux dépenses d'assistance et d'appui technique dans la mise en œuvre des fonds structurels de la pêche et de l'aquaculture (programme 205)	0	3 223 809	3 223 809	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>4 742 151</b>	<b>4 742 151</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00626	rémunération de prestations fournies par les services maritimes	0	2 040 957	2 040 957	0
ADP	2-2-00702	produit des cessions de biens mobiliers (programme 205)	0	94 729	94 729	0
ADP	2-3-00623	rémunération de prestations fournies par les services maritimes outre-mer	0	696 466	696 466	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 832 152</b>	<b>2 832 152</b>	<b>0</b>

Au projet de loi de finances 2024, la prévision de rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 205 s'élève à 12 250 000 € en AE et CP pour tout l'exercice 2024.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 205 atteignent 8,77 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00529	participations communautaires au financement d'actions relatives à la qualité et à la sécurité des transports maritimes, à l'emploi et à la formation des marins	0	467 206	467 206	0
FDC	1-1-00988	Contribution de l'Union européenne aux dépenses d'assistance et d'appui technique dans la mise en œuvre des fonds structurels de la pêche et de l'aquaculture (programme 205)	0	6 711 907	6 711 907	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>7 179 113</b>	<b>7 179 113</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00626	rémunération de prestations fournies par les services maritimes	0	1 195 809	1 195 809	0
ADP	2-2-00702	produit des cessions de biens mobiliers (programme 205)	0	44 445	44 445	0
ADP	2-3-00623	rémunération de prestations fournies par les services maritimes outre-mer	0	355 124	355 124	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 595 378</b>	<b>1 595 378</b>	<b>0</b>

Au projet de loi de finances 2025, la prévision de rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 205 s'élève à 12 250 000 € en AE et CP pour tout l'exercice 2025.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 205 s'établissent à 15,25 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00529	participations communautaires au financement d'actions relatives à la qualité et à la sécurité des transports maritimes, à l'emploi et à la formation des marins	0	9 000 000	9 000 000	0
FDC	1-1-00988	Contribution de l'Union européenne aux dépenses d'assistance et d'appui technique dans la mise en œuvre des fonds structurels de la pêche et de l'aquaculture (programme 205)	0	3 000 000	3 000 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>12 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00626	rémunération de prestations fournies par les services maritimes	0	2 450 000	2 450 000	0
ADP	2-2-00702	produit des cessions de biens mobiliers (programme 205)	0	250 000	250 000	0
ADP	2-3-00623	rémunération de prestations fournies par les services maritimes outre-mer	0	550 000	550 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>3 250 000</b>	<b>3 250 000</b>	<b>0</b>

Les prévisions de rattachement de FDC et d'ADP au titre de 2026 sont en augmentation par rapport au précédent exercice.

## 113 - Paysages, eau et biodiversité

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 113 s'élevaient à 6,30 M€ en AE (dont 5,23 M€ préalable) et 8,24 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00821	participation de la Communauté européenne à des actions de protection de la nature et de l'environnement (autre que FEDER)	0	267 757	267 757	0
FDC	1-2-00163	participations à des opérations d'aménagement dans le domaine du littoral et des cours d'eau (AE préalable)	0	5 226 612	7 166 612	5 226 612
FDC	1-3-00549	Contributions internationales aux activités du CAR SPAW	0	808 875	808 875	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>6 303 244</b>	<b>8 243 244</b>	<b>5 226 612</b>
ADP	2-2-00818	Rémunération de prestations dans le domaine des paysages, de l'eau et de la biodiversité	0	637	637	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>637</b>	<b>637</b>	<b>0</b>

Les fonds de concours du programme 113 portent exclusivement sur l'action 7 « Gestion des milieux et biodiversité ».

Les participations les plus importantes de l'exercice 2024 sont celles en provenance de l'AFITF dans le cadre des opérations de protection du littoral, et celles des agences de l'eau la mise en œuvre de la continuité écologique des

cours d'eau. Les fonds alloués par l'Union européenne dans le cadre de la politique Natura 2000 sont en extinction suite au transfert de la compétence aux conseils régionaux.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 113 atteignent 0,06 M€ en AE et 1,84 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00821	participation de la Communauté européenne à des actions de protection de la nature et de l'environnement (autre que FEDER)	0	26 300	26 300	0
FDC	1-1-00822	participation du FEDER aux actions de protection de la nature et de l'environnement (rattachement en AE-CP)	0	20 179	20 179	0
FDC	1-2-00163	participations à des opérations d'aménagement dans le domaine du littoral et des cours d'eau (AE préalables)	0	0	1 773 000	0
FDC	1-3-00549	Contributions internationales aux activités du CAR SPAW	0	17 511	17 511	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>63 991</b>	<b>1 836 991</b>	<b>0</b>

Ces fonds de concours portent exclusivement sur l'action 7 « Gestion des milieux et biodiversité ».

Le financement des projets de travaux liés au recul du trait de côte financés par un fonds de concours en provenance de l'AFITF a été supprimé en 2025. Cette mesure qui représentait 5 M€ par an devra donc trouver d'autres voies de financement. Il reste cependant des crédits de paiement issus d'engagements contractualisés en 2024.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 113 s'établissent à 2,92 M€ en AE (dont 2,92 M€ préalables) et 2,92 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00163	participations à des opérations d'aménagement dans le domaine du littoral et des cours d'eau (AE préalables)	0	2 918 400	2 918 400	2 918 400
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 918 400</b>	<b>2 918 400</b>	<b>2 918 400</b>

Les autorisations d'engagement préalables portent essentiellement sur les contributions des agences de l'eau dans le cadre d'opérations de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

En 2026, deux opérations de restauration de la continuité écologique sont prévues :

- au niveau du Pont du moulin sur la RN 12 à Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne) est prévue et bénéficiera d'une aide de l'agence de l'eau de 218 400 €;
- la restauration écologique des seuils du Vieux Rhin dans le feston de Rhinau avec des travaux financés à hauteur de 2,7 M€ provenant à la fois de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, du land Baden-Wurttemberg et du fonds européen Interreg.

## 159 - Expertise, information géographique et météorologie

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 159 s'élevaient à 0,02 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00919	Cofinancements communautaires de projets visant la mise en place ou la modernisation d'outils informatiques, la réalisation d'études, de recherches et de statistiques (programme 159)	0	19 813	19 813	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>19 813</b>	<b>19 813</b>	<b>0</b>

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 159 atteignent 0,00 M€ en AE et en CP.

Des crédits fonds de concours sont attendus au cours du second semestre pour un montant définitif à déterminer. Il s'agira principalement de crédits liés à des activités européennes.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 159 s'établissent à 0,03 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00993	Participation de la Commission européenne, par versement direct ou reversement de personnes publiques, à divers projets de la commission européenne	0	30 000	30 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>

Les rattachements de crédits fonds de concours prévus sur le programme 159 sont essentiellement du fait de la participation du Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche à des actions et projets européens.

## 181 - Prévention des risques

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 181 s'élevaient à 4,68 M€ en AE et 4,74 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00846	contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire	0	27 045	27 045	0
FDC	1-2-00824	participations aux études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature et de l'environnement, à la prévention et à la lutte contre les pollutions (AE préalables)	0	0	54 148	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>27 045</b>	<b>81 193</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00063	Rémunération des prestations fournies par l'Autorité de sureté nucléaire	0	37 510	37 510	0
ADP	2-2-00204	Rémunération de prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques	0	451 559	451 559	0
ADP	2-2-00304	Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement (programme 181)	0	4 166 603	4 166 603	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>4 655 672</b>	<b>4 655 672</b>	<b>0</b>

Parmi les crédits rattachés au programme 181 au cours de l'année 2024, 0,03 M€ en AE et 0,08 M€ en CP relèvent des fonds de concours (FDC) et 4,66 M€ relèvent des attributions de produits (ADP).

Les crédits correspondant aux ADP se répartissent comme suit :

- Attribution de produits 2-2-00304 - « *Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement (programme 181)* ». En application de l'article L.541-10-2-1 du code de l'environnement, l'article R.541-171 du même code prévoit l'instauration d'une redevance auprès des producteurs en systèmes individuels et des éco-organismes, en contrepartie de prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication fournies par le ministère chargé de l'environnement. En conséquence, il a été créé en 2021 cette nouvelle ADP en remplacement du FDC 1-2-00537, dans le cadre des missions du programme 181 relatives au recyclage des déchets. Les premiers crédits ont été rattachés en 2022 sur cette nouvelle ADP au titre de la campagne de communication 2021, pour 3,71 M€ en AE et CP qui ont été intégralement consommés. Pour le financement de la campagne de communication 2023, des crédits budgétaires du programme ont été mobilisés en fin de gestion 2023, dans l'attente des rattachements attendus en 2024.
- Attribution de produits 2-2-00204 - « *Prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques* ». Cette ADP concerne d'une part des opérations relatives aux révisions de barrages et travaux menés sur plusieurs barrages du bassin hydrographique de la Loire, dans le cadre de la convention signée en 2015 entre l'État et l'Établissement public Loire, et d'autre part l'attribution de produit du comité (CTPBOH) dans le cadre du décret digues et barrages. Ce comité a pour objectif d'unifier les pratiques pour la vérification de la sécurité vis-à-vis du risque sismique des ouvrages hydrauliques, barrages et digues situés en France.

- Attribution de produits 2-2-00063 - « Rémunération de prestations fournies par l'autorité de sûreté nucléaire ». Cette attribution de produits s'inscrit notamment dans le cadre des conventions de coopération signées entre l'ASN et la Nouvelle-Calédonie ainsi que la Polynésie française.

Les crédits correspondant aux FDC se répartissent comme suit :

- Fonds de concours PLGN : 1-2-00824 – « Participation aux études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature et de l'environnement, à la prévention et à la lutte contre les pollutions (AE préalables) ». Ce fonds de concours concerne majoritairement le Plan Loire grandeur nature (PLGN) et sert à recouvrer les participations de collectivités territoriales à des dépenses d'investissement. Les opérations financées concernent des renforcements de pieds de levées, la fiabilisation des systèmes d'endiguement et des opérations de renforcement des digues domaniales.
- Fonds de Concours ASN : 1-1-00846 - « Contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire ». Ces crédits concernent la participation de l'ASN aux expertises du groupement européen RISKAUDIT et le remboursement des quotes-parts versées à l'association HERCA qui réunit les autorités européennes en charge du contrôle de la radioprotection en Europe. L'ASN assure le secrétariat de HERCA dont elle prend en charge l'ensemble des dépenses qui lui sont ensuite remboursées par les différents pays adhérents.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 181 atteignent 4,14 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00204	Rémunération de prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques	0	440 000	440 000	0
ADP	2-2-00304	Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement (programme 181)	0	3 698 371	3 698 371	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>4 138 371</b>	<b>4 138 371</b>	<b>0</b>

Parmi les 4,14 M€ d'attributions de produits (ADP) rattachées au programme 181 au 31 juillet 2025, 3,70 M€ relèvent de l'ADP 2-2-00304 et 0,44 M€ de l'ADP 2-2-00204.

- Attribution de produits 2-2-00304 « Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement (programme 181) ». En application de l'article L. 541-10-2-1 du code de l'environnement, l'article R.541-171 du même code prévoit l'instauration d'une redevance prévue auprès des producteurs en systèmes individuels et des éco-organismes en contrepartie de prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communications fournies par le ministère chargé de l'environnement. En conséquence, il a été créé en 2021 cette ADP rattachée au programme 181 « Prévention des risques » dans le cadre de ses missions de prévention et de gestion des déchets. La recette en lien avec le financement des actions 2024 de communication inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (REP) est rattachée au programme au cours de l'année 2025, pour un total au 31 juillet de 3,70 M€ en AE et CP.
- Attribution de produits 2-2-00204 - « Prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques ». Cette ADP concerne d'une part des opérations relatives aux révisions de barrages et travaux menés sur plusieurs barrages du bassin hydrographique de la Loire, dans le cadre de la convention signée en 2015 entre l'État et l'Établissement public Loire, et d'autre part l'attribution de produit du comité

(CTPBOH) dans le cadre du décret digues et barrages. Ce comité a pour objectif d'unifier les pratiques pour la vérification de la sécurité vis-à-vis du risque sismique des ouvrages hydrauliques, barrages et digues situés en France.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 181 s'établissent à 5,32 M€ en AE et 5,65 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00824	participations aux études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature et de l'environnement, à la prévention et à la lutte contre les pollutions (AE préalables)	0	0	330 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>330 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00204	Rémunération de prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques	0	320 000	320 000	0
ADP	2-2-00304	Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement (programme 181)	0	5 000 000	5 000 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>5 320 000</b>	<b>5 320 000</b>	<b>0</b>

Le fonds de concours PLGN : 1-2-00824 « Participations aux études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature et de l'environnement, et à la prévention et à la lutte contre les pollutions (AE préalables) ». Les prévisions de recettes pour 2026 sont estimées à 0,33 M€ en CP. Il s'agit de travaux dont les conventions de financement s'inscrivent dans le cadre du Plan Loire grandeur nature (PLGN) IV-V tels que les travaux de Saumur Val de Loire, d'Angers Loire métropole ou des travaux de fiabilisation du val de Nevers. En 2026 0,28 M€ devraient être versés par le Conseil départemental du Loiret (45) et 0,05 M€ par la Communauté de communes du Val de Sully (45).

L'attribution de produits 2-2-00204 « Prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques ». Le montant de cette recette prévu à hauteur de 0,32 M€ s'inscrit dans le cadre d'une convention liant l'Établissement public Loire (EPL) et l'État pour la gestion des barrages de Villerest et Naussac (fourniture sécurisée de données hydrométriques et appui technique), convention en cours de réécriture pour la période 2026-2030.

**Concernant l'attribution de produits 2-2-00304 « Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement ».** En application de l'article L. 541-10-2-1 du code de l'environnement, l'article R.541-171 du même code prévoit l'instauration d'une redevance prévue auprès des producteurs en systèmes individuels et des éco-organismes en contrepartie de prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communications fournies par le ministère chargé de l'environnement. En conséquence, il a été créé en 2021 cette ADP rattachée au programme 181 « Prévention des risques » dans le cadre de ses missions de prévention et de gestion des déchets. Dans le domaine de l'économie circulaire imputé sur l'action 1 du programme, le montant des rattachements attendus pour 2026 est ainsi estimé à 4 M€. En 2024, le périmètre des recettes portées par cette ADP a été étendu à la prévention des incendies de forêt imputée sur l'action 14 du programme : le décret n° 2024-359 du 18 avril 2024 crée une nouvelle redevance à verser par les éco-organismes et les systèmes individuels agréés sur la filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac, en contrepartie des actions de communication relatives à la prévention des incendies de forêt réalisées par le ministère chargé de l'environnement. Dans le domaine de la prévention des incendies de forêt, la prévision de recette annuelle est ainsi estimée à ce stade à 1 M€ en 2026.

## 217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 217 s'élevaient à 16,50 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00994	Participation de la Commission européenne à des études pluriannuelles particulières du ministère de la transition écologique et solidaire - P217	0	13 566	13 566	0
FDC	1-2-00210	indemnisation de dommages, dans le cadre de conventions, transactions ou médiations pénales	0	11	11	0
FDC	1-2-00300	participations diverses à des actions de communication et de formation	0	4 223 825	4 223 825	0
FDC	1-2-00313	participations des collectivités locales à la rémunération des personnels au titre des transferts de services	7 680 736	0	0	0
FDC	1-2-00357	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	0	919 516	919 516	0
FDC	1-2-00596	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique P217	0	210 000	210 000	0
FDC	1-3-00316	participations des collectivités locales d'outre-mer à la rémunération des personnels au titre des transferts de services	857 777	0	0	0
FDC	1-3-00324	Contributions aux dépenses de fonctionnement du Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) - programme 217	805 481	149 673	149 673	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>9 343 994</b>	<b>5 516 591</b>	<b>5 516 591</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00408	recettes provenant de la vente de publications, de documents divers, d'espaces publicitaires, de toute forme de colloques, de location d'espaces impliquant le ministère en charge de l'écologie (programme 217)	0	25 445	25 445	0
ADP	2-2-00736	produit des cessions de biens mobiliers (programme 217)	0	36 490	36 490	0
ADP	2-2-00775	rémunération de prestations fournies par les services et les écoles du ministère (programme 217)	0	1 573 452	1 573 452	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 635 387</b>	<b>1 635 387</b>	<b>0</b>

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits hors titre 2 rattachés au programme 217 se sont élevés à 7,15 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

- 1-1-00994 (Participation de la Commission européenne à des études pluriannuelles particulières du ministère de la transition écologique) : 0,01 M€ correspondant au financement d'études du service du haut-fonctionnaire de défense et de sécurité ;
- 1-2-00300 (Participations diverses à des actions de communication et de formation dans le domaine de l'environnement) : 4,22 M€ correspondant au financement de débats publics pilotés par la Commission nationale des débats publics (CNDP) pour un montant de 4,08 M€ ainsi que de campagnes de communication pour un montant de 0,14 M€ ;

- 1-2-00357 (Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) : 0,92 M€ dédiés au financement des prestations d'aménagement des postes de travail au profit des personnels en situation de handicap ;
- 1-2-00596 (Investissement d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique) : 0,21 M€ pour la direction du numérique du pôle ministériel ;
- 1-3-00324 (financement des dépenses de fonctionnement du Service national des oléoducs interalliés (SNOI)) pour un montant de 0,15 M€ ;
- attributions de produits diverses, à hauteur de 1,64 M€, perçues au titre notamment de la vente de publications, de location de salles ou d'espaces publicitaires ou encore de prestations fournies par les services du ministère, de cession de matériels informatiques et de véhicules.

Les fonds de concours de titre 2 devant être rattachés sur le programme 217 correspondent principalement au remboursement de la masse salariale des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) mis à disposition des collectivités territoriales en application de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 modifiée.

Les contributeurs sont les collectivités bénéficiaires des transferts de service et les crédits sont versés sur les fonds de concours 1-2-00313 (métropole) et 1-3-00316 (outre-mer).

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 217 atteignent 6,56 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00300	participations diverses à des actions de communication et de formation	0	2 649 291	2 649 291	0
FDC	1-2-00313	participations des collectivités locales à la rémunération des personnels au titre des transferts de services	2 819 448	0	0	0
FDC	1-2-00596	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique P217	0	400 000	400 000	0
FDC	1-3-00316	participations des collectivités locales d'outre-mer à la rémunération des personnels au titre des transferts de services	572 721	0	0	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>3 392 169</b>	<b>3 049 291</b>	<b>3 049 291</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00408	recettes provenant de la vente de publications, de documents divers, d'espaces publicitaires, de toute forme de colloques, de location d'espaces impliquant le ministère en charge de l'écologie (programme 217)	0	16 734	16 734	0
ADP	2-2-00736	produit des cessions de biens mobiliers (programme 217)	0	16 290	16 290	0
ADP	2-2-00775	rémunération de prestations fournies par les services et les écoles du ministère (programme 217)	0	84 420	84 420	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>117 444</b>	<b>117 444</b>	<b>0</b>

En 2025, les rattachements au programme 217 de fonds de concours et d'attributions de produits hors titre 2 constatés au 31 juillet atteignent 3,17 M€ en AE.

Les crédits de fonds de concours sont destinés principalement à financer des débats organisés par la Commission nationale du débat public (2,65 M€) :

- Élaboration du schéma décennal de développement du réseau RTE pour 1,44 M€ ;
- Débat sur l'avenir industriel de Fos-étang de Berre pour 0,49 M€ ;
- Construction d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site de Gravelines pour 0,26 M€ ;

- Construction d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site du Bugey pour 0,26 M€ ;
- Création d'une installation de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à Fessenheim, pour 0,21 M€.

Par ailleurs, le programme 217 a reçu 0,40 M€ de l'ADEME pour la construction du service numérique « France Chaleur urbaine ».

Les attributions de produits perçues, le sont au titre de prestations fournies par les services du ministère (0,12 M€).

Les fonds de concours de titre 2 devant être rattachés sur le programme 217 correspondent principalement au remboursement de la masse salariale des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) mis à disposition des collectivités territoriales en application de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 modifiée.

Les contributeurs sont les collectivités bénéficiaires des transferts de service et les crédits sont versés sur les fonds de concours 1-2-00313 (métropole) et 1-3-00316 (outre-mer).

Au 31 juillet 2025, le rythme de rattachement est cohérent avec les prévisions ministérielles.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 217 s'établissent à 16,50 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00300	participations diverses à des actions de communication et de formation	0	7 100 000	7 100 000	0
FDC	1-2-00313	participations des collectivités locales à la rémunération des personnels au titre des transferts de services	6 364 568	0	0	0
FDC	1-2-00357	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	15 002	750 000	750 000	0
FDC	1-2-00596	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique P217	0	300 000	300 000	0
FDC	1-3-00316	participations des collectivités locales d'outre-mer à la rémunération des personnels au titre des transferts de services	660 000	0	0	0
FDC	1-3-00324	Contributions aux dépenses de fonctionnement du Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) - programme 217	960 430	150 000	150 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>8 000 000</b>	<b>8 300 000</b>	<b>8 300 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00408	recettes provenant de la vente de publications, de documents divers, d'espaces publicitaires, de toute forme de colloques, de location d'espaces impliquant le ministère en charge de l'écologie (programme 217)	0	50 000	50 000	0
ADP	2-2-00736	produit des cessions de biens mobiliers (programme 217)	0	50 000	50 000	0
ADP	2-2-00775	rémunération de prestations fournies par les services et les écoles du ministère (programme 217)	0	100 000	100 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>

Pour 2026, il est prévu des rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits hors titre 2 à hauteur de 8,5 M€. Ils financeront en grande partie des débats organisés par la CNDP (7 M€), ainsi que des actions en faveur des agents en situation de handicap (0,75 M€).

Les fonds de concours de titre 2 devant être rattachés sur le programme 217 correspondent principalement au remboursement de la masse salariale des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) mis à disposition des collectivités territoriales en application de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 modifiée.

Les contributeurs sont les collectivités bénéficiaires des transferts de service et les crédits sont versés sur les fonds de concours 1-2-00313 (métropole), 1-3-00316 (outre-mer).

Le montant de rattachement attendu en titre 2, relatif au remboursement de la masse salariale 2026 des OPA (7,02 M€), s'inscrit en diminution par rapport aux années passées, compte-tenu des départs et de la poursuite du processus d'intégration des OPA dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale intervenus depuis le 1er janvier 2015 et qui se poursuivent chaque année.

## 235 - Sûreté nucléaire et radioprotection

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 235 s'élevaient à 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
------	----------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 235 atteignent 4,86 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00846	contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire	0	18 076	18 076	0
FDC	1-2-00871		0	4 400 000	4 400 000	0
FDC	1-3-00872		0	439 803	439 803	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>4 857 879</b>	<b>4 857 879</b>	<b>0</b>

La prévision de recettes affectées à l'ASNR (fonds de concours l'attribution de produits) a été estimée à 21,9 M€. L'ASNR estime à 4,6 M€ les recettes sur les fonds de concours et 17,3 M€ sur les attributions de produits. Le montant des recettes non fiscales prévues en 2025 était de 25,3 M€.

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 235 s'établissent à 21,88 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00846	contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire	0	3 120 089	3 120 089	0
FDC	1-2-00871		0	1 465 846	1 465 846	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>4 585 935</b>	<b>4 585 935</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00063	Rémunération des prestations fournies par l'Autorité de sureté nucléaire	0	15 321 251	15 321 251	0
ADP	2-3-00823		0	1 974 374	1 974 374	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>17 295 625</b>	<b>17 295 625</b>	<b>0</b>

Pour 2026, les recettes non fiscales prévues, de 21,9 M€, comprennent un niveau récurrent de recettes de l'ordre de 20,8 M€ ainsi qu'une subvention spécifique en 2026 provenant du PIA et concernant le projet Pastis (installation thermo hydraulique à Cadarache) pour 1,05 M€.

Ce financement s'élevait à 5,3 M€ en 2025, et sa baisse est le principal facteur d'évolution des recettes non fiscale de l'ASNR entre 2025 et 2026.

## Économie

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Économie » s'élevaient à 11,24 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 6,73 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 9,36 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
134 - Développement des entreprises et régulations	171 968	171 968	0	154 703	154 703	0	56 939	56 939	0
220 - Statistiques et études économiques	9 590 595	9 590 595	0	4 194 802	4 194 802	0	6 800 000	6 800 000	0
305 - Stratégies économiques	1 481 382	1 481 382	0	2 378 290	2 378 290	0	2 500 000	2 500 000	0
<b>Total</b>	<b>11 243 945</b>	<b>11 243 945</b>	<b>0</b>	<b>6 727 795</b>	<b>6 727 795</b>	<b>0</b>	<b>9 356 939</b>	<b>9 356 939</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Économie » sont les suivantes.

### 134 - Développement des entreprises et régulations

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 134 s'élevaient à 0,17 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00362	Investissements d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique	0	88 000	88 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>88 000</b>	<b>88 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00437	rémunérations de prestations fournies par la DGCCRF (métropole)	0	43 648	43 648	0
ADP	2-2-00708	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGCCRF (programme 134)	0	40 320	40 320	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>83 968</b>	<b>83 968</b>	<b>0</b>

Fonds de concours

En 2024, 88 000 € en AE=CP de crédits de fonds de concours avaient été rattachés au programme 134, conformément aux prévisions.

Par décret n° 2024-685 du 5 juillet 2024 portant annulation de crédits, ces 88 000 € de crédits de fonds de concours ont fait l'objet d'une annulation dans le cadre du remboursement à la Caisse des dépôts et consignations d'une avance remboursée à l'État par la Chambre régionale des métiers de l'artisanat (CRMA) de Nouvelle Aquitaine sur le projet ETNA (environnement de travail numérique des agents).

Attributions de produits

La « rémunération de prestations fournies par la DGCCRF (métropole) » 2-2-00437 est strictement conforme à la prévision LFI.

Les « produits des cessions de biens immobiliers – DGCCRF » 2-2-00708 sont inférieurs à la prévision initiale : 40 320 € au lieu de 43 200 €.

**Les crédits ouverts au 31 juillet 2025**

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 134 atteignent 0,15 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00858	Contributions de l'Agence nationale de la recherche (ANR) au financement des projets de la direction générale des entreprises (DGE) sur le programme 134	64 003	22 301	22 301	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>64 003</b>	<b>22 301</b>	<b>22 301</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00266	Rémunération de certains services rendus par l'Autorité de la concurrence en métropole	0	1 800	1 800	0
ADP	2-2-00437	rémunérations de prestations fournies par la DGCCRF (métropole)	0	44 469	44 469	0
ADP	2-2-00708	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGCCRF (programme 134)	0	22 130	22 130	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>68 399</b>	<b>68 399</b>	<b>0</b>

Fonds de concours :

En 2025, un nouveau fond de concours a été créé sous la référence n° 1-2-00858 « Contributions de l'Agence nationale de la recherche (ANR) au financement des projets de la direction générale des entreprises (DGE) sur le programme 134 – T2 et HT2 ».

Le Pôle d'expertise de la régulation numérique (PEReN), en partenariat avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), a été retenu dans le cadre de l'« Appel à projets générique 2024 » de l'ANR pour le projet « PACMAM ». Ce projet, d'une durée de 48 mois, porte sur le « monitoring passif ou actif et l'audit de modèles ». Il présente un fort potentiel scientifique, en s'attaquant à des enjeux croissants dans le domaine de l'audit de modèles. Au-delà de l'apport académique, ses résultats pourraient transformer les pratiques des régulateurs en matière d'audit, facilitant ainsi la mise en œuvre des nouvelles réglementations. Cette perspective est particulièrement pertinente dans un contexte où l'IA est de plus en plus utilisée et où l'Union européenne renforce ses efforts de régulation.

Concernant les moyens mis à disposition, l'ANR apporte son soutien au PEReN pour couvrir les charges de personnel, les équipements et les frais généraux. Le fonds n° 1-2-00858 a été créé afin de centraliser les crédits T2 et HT2 de l'ANR.

Au 31 juillet 2025, un montant de 22 300,95 € en AE=CP a été rattaché au programme 134 sur les crédits HT2 du fonds n° 1-2-00858, conformément aux prévisions de l'échéancier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> versements).

#### Attributions de produits :

La « rémunération de prestations fournies par la DGCCRF (métropole) » 2-2-00437 sera supérieure à la prévision LFI en raison de la révision des modalités de paiement des loyers acquittés par l'INTEFP. Le paiement intervenait jusqu'alors après l'année d'occupation, il est désormais contemporain à la période d'occupation. Un paiement au titre de deux années sera constaté cette année, directement lié à la transition entre les deux systèmes de règlement.

A ce stade, les « produits des cessions de biens immobiliers – DGCCRF » 2-2-00708 sont inférieurs à la prévision de la LFI 2025. Le montant s'établit à 22 130 € contre 57 600 € initialement prévus. Cela s'explique par des ventes de véhicules qui n'ont pas été réalisées.

### **Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026**

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 134 s'établissent à 0,06 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00858	Contributions de l'Agence nationale de la recherche (ANR) au financement des projets de la direction générale des entreprises (DGE) sur le programme 134	0	11 150	11 150	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>11 150</b>	<b>11 150</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00266	Rémunération de certains services rendus par l'Autorité de la concurrence en métropole	0	500	500	0
ADP	2-2-00437	rémunérations de prestations fournies par la DGCCRF (métropole)	0	45 289	45 289	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>45 789</b>	<b>45 789</b>	<b>0</b>

#### Fonds de concours

En 2026, sur le fond « Contributions de l'Agence nationale de la recherche (ANR) au financement des projets de la direction générale des entreprises (DGE) sur le programme 134 – HT2 », un rattachement de 11 150,48 € en AE=CP est attendu correspondant au troisième versement de la part de l'ANR sur le projet « PACMAM ».

#### Attributions de produits :

S'agissant de la « rémunération de prestations fournies par la DGCCRF (métropole) » 2-2-00437, la prévision de rattachement en 2026 s'établit à 45 289 € en AE et en CP. Son évolution par rapport à 2025 est indexée sur l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

S'agissant des « produits des cessions de biens immobiliers – DGCCRF » 2-2-00708, la prévision est de 0 € en AE=CP, dans la mesure où il n'est pas envisagé à ce stade de vendre de véhicule.

## 220 - Statistiques et études économiques

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 220 s'élevaient à 9,59 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00249	contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'INSEE (hors titre 2)	0	2 247 707	2 247 707	0
FDC	1-1-00561	Contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'INSEE (titre 2)	680 479	0	0	0
FDC	1-2-00065	participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées (MBCFPF-MINEFE)	0	8 531	8 531	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>680 479</b>	<b>2 256 238</b>	<b>2 256 238</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00246	rémunération de certains services rendus par l'INSEE et le SESSI.	0	6 574 279	6 574 279	0
ADP	2-2-00710	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à l'INSEE (programme 220)	0	79 599	79 599	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>6 653 878</b>	<b>6 653 878</b>	<b>0</b>

Le niveau global des attributions de produits perçu en 2024 interrompt le recul observé depuis quelques années. Cette augmentation résulte notamment de la hausse des recettes perçues dans le cadre de conventions signées entre l'Insee et les partenaires institutionnels.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 220 atteignent 4,19 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00249	contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'INSEE (hors titre 2)	0	766 701	766 701	0
FDC	1-1-00561	Contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'INSEE (titre 2)	178 167	0	0	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>178 167</b>	<b>766 701</b>	<b>766 701</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00246	rémunération de certains services rendus par l'INSEE et le SESSI.	0	3 242 527	3 242 527	0
ADP	2-2-00710	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à l'INSEE (programme 220)	0	7 406	7 406	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>3 249 933</b>	<b>3 249 933</b>	<b>0</b>

Le niveau des recettes est largement dépendant de la demande adressée à l'Insee en matière de données, d'études ou d'enquêtes (elle-même dépendante des moyens dont disposent ses partenaires, notamment publics, dans un contexte de maîtrise des dépenses) d'une part, et de la nouvelle politique de diffusion visant à une gratuité d'accès aux données publiques d'autre part. Au regard de la même période en 2024, il est constaté une diminution des recettes d'attribution de produits et des recettes perçues au titre des fonds de concours EUROSTAT.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 220 s'établissent à 6,80 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00249	contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'INSEE (hors titre 2)	0	400 000	400 000	0
FDC	1-1-00561	Contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'INSEE (titre 2)	800 000	0	0	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>800 000</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00246	rémunération de certains services rendus par l'INSEE et le SESSI.	0	5 600 000	5 600 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>5 600 000</b>	<b>5 600 000</b>	<b>0</b>

Les fonds de concours et attributions de produits perçus par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques correspondent :

- à la rémunération de certains services rendus par l'Insee, notamment les immatriculations initiales et renouvellements d'immatriculation au LEI ;
- à la contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'Insee ;
- aux produits de cessions de biens mobiliers bénéficiant à l'Insee ;
- à la participation versée par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) pour les actions relatives à l'inclusion professionnelle.

## 305 - Stratégies économiques

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 305 s'élevaient à 1,48 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00508	contributions au financement et aux travaux d'organismes compétents en matière de normalisation comptable (programme 305)	0	1 481 382	1 481 382	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 481 382</b>	<b>1 481 382</b>	<b>0</b>

L'ordonnance n° 2009-79 du 22 janvier 2009 créant l'Autorité des normes comptables (ANC) a fusionné le Conseil national de la comptabilité (CNC) et le Comité de la réglementation comptable (CRC) dans un objectif de simplification du processus d'adoption de la réglementation comptable ainsi que de consolidation des compétences face aux instances internationales.

En accord avec les entreprises et la profession comptable française, l'ANC est notamment chargée d'apporter la part française de financement des organismes internationaux de normalisation comptable (International Accounting Standards Committee Foundation, European Financial Reporting Advisory Group) et de conduire des projets de recherche en matière comptable.

Pour financer ces deux activités, l'ANC bénéficie du fonds de concours n° 1-2-00508 alimenté par des contributions volontaires des sociétés françaises.

En 2024, les crédits disponibles sur ce fonds étaient de 2 884 492 € en AE et 2 873 492 € en CP, dont 1 403 110 € en AE et 1 392 110 € en CP de crédits reportés de 2023 sur 2024. Les dépenses se sont élevées à 1 612 163,51 € en AE et 1 627 559,58 € en CP.

### *Les crédits ouverts au 31 juillet 2025*

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 305 atteignent 2,38 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00125		0	2 317 890	2 317 890	0
FDC	1-2-00508	contributions au financement et aux travaux d'organismes compétents en matière de normalisation comptable (programme 305)	0	60 400	60 400	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 378 290</b>	<b>2 378 290</b>	<b>0</b>

Le montant des crédits rattachés en cours d'année peut encore évoluer d'ici la fin de l'année 2025. Au 31 juillet, le montant des crédits disponibles sur ces fonds est de 3 650 618 € en AE et 3 624 225 € en CP, dont 1 272 328 € en AE et 1 245 935 € en CP de crédits reportés de 2024 sur 2025. Les dépenses s'élèvent à ce stade à 1 841 431,48 € en AE et 481 881,97 € en CP.

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 305 s'établissent à 2,50 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00125		0	1 000 000	1 000 000	0
FDC	1-2-00508	contributions au financement et aux travaux d'organismes compétents en matière de normalisation comptable (programme 305)	0	1 500 000	1 500 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>0</b>

Le montant prévisionnel de rattachement au PLF N+1 du fonds de concours n° 1-2-00508 est, chaque année, fixé à 1,5 M€ qui est un montant moyen constaté et qui se justifie en outre compte tenu des dépenses associées, dont la part française de financement des organismes internationaux de normalisation comptable (International Accounting Standards Committee Foundation et, European Financial Reporting Advisory Group).

Le montant prévisionnel de rattachement au PLF 2026 du fonds de concours n° 1-2-00125 alimenté par les contributions des sociétés labellisées pour financer le secrétariat et les actions de communication de ce label d'État s'élève à 1 M €.

## Engagements financiers de l'État

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Engagements financiers de l'État » s'élevaient à 13,00 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 10,00 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 11,50 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
344 - Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	13 000 000	13 000 000	0	10 000 000	10 000 000	0	11 500 000	11 500 000	0
<b>Total</b>	<b>13 000 000</b>	<b>13 000 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>	<b>11 500 000</b>	<b>11 500 000</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Engagements financiers de l'État » sont les suivantes.

### 344 - Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 344 s'élevaient à 13,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00292	Participations au fonds de soutien aux collectivités locales ayant contracté des produits structurés	0	13 000 000	13 000 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>13 000 000</b>	<b>13 000 000</b>	<b>0</b>

Le fonds de concours n° 1-2-00292 est alimenté d'une part par la Caisse Française de Financement Local (filiale de la Société de Financement Local) à hauteur de 10 000 000 €/an, d'autre part par la Banque Dexia Crédit Local à hauteur de 1 500 000 €/an.

Deux conventions signées en novembre 2014 avec chacune des entités contributrices organisent les modalités de versement des fonds de concours à hauteur de 11 500 000 € par an sur 15 ans.

Au titre de 2024, ces crédits ont été ouverts sur le programme 344 par arrêté en date du 12 février 2024.

\* Le montant des FdC affiché est de 13 000 000 € car la contribution « fonds de concours » de la banque DEXIA au titre de l'année 2025 a été versée par anticipation en fin de gestion 2024, ce qui a entraîné une ouverture de crédits supplémentaires de 1 500 000 € en AE et en CP portée par l'arrêté du 30 décembre 2024.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 344 atteignent 10,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00292	Participations au fonds de soutien aux collectivités locales ayant contracté des produits structurés	0	10 000 000	10 000 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>

Au titre de 2025, ces crédits ont été ouverts sur le programme 344 par arrêté en date du 14 avril 2025.

\* Le montant des FdC affiché correspond à la contribution versée par la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL) car la contribution « fonds de concours » de la banque DEXIA au titre de l'année 2025 a été versée par anticipation en fin de gestion 2024, ce qui a entraîné un report de 1 500 000 € en AE et en CP à l'ouverture de la gestion 2025 porté par l'arrêté du 19 février 2025.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 344 s'établissent à 11,50 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00292	Participations au fonds de soutien aux collectivités locales ayant contracté des produits structurés	0	11 500 000	11 500 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>11 500 000</b>	<b>11 500 000</b>	<b>0</b>

- 10 M€/an par la Caisse Française de Financement Local
- 1,5 M€/an par la Banque Dexia Crédit Local.

## Enseignement scolaire

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Enseignement scolaire » s'élevaient à 38,33 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 19,92 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 20,10 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
140 - Enseignement scolaire public du premier degré	8 630 422	8 630 422	0	1 124 093	1 124 093	0	590 000	590 000	0
141 - Enseignement scolaire public du second degré	11 671 222	11 671 222	0	3 725 560	3 725 560	0	4 865 000	4 865 000	0
230 - Vie de l'élève	1 905 374	1 905 374	0	1 967 912	1 967 912	0	1 000 000	1 000 000	0
139 - Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0	0	5 100	5 100	0	5 000	5 000	0
214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	16 119 736	16 119 736	0	13 097 304	13 097 304	0	13 640 000	13 640 000	0
<b>Total</b>	<b>38 326 755</b>	<b>38 326 755</b>	<b>0</b>	<b>19 919 970</b>	<b>19 919 970</b>	<b>0</b>	<b>20 100 000</b>	<b>20 100 000</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Enseignement scolaire » sont les suivantes.

### 140 - Enseignement scolaire public du premier degré

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 140 s'élevaient à 8,63 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00647	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 140	0	8 493 139	8 493 139	0
FDC	1-2-00687	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 140	85 500	0	0	0
FDC	1-2-00884	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 140)	0	23 491	23 491	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>85 500</b>	<b>8 516 630</b>	<b>8 516 630</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00088	recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 140)	0	28 293	28 293	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>28 293</b>	<b>28 293</b>	<b>0</b>

Les rattachements constatés (8,6 M€) sont supérieurs à la prévision initiale fixée au PLF 2024 (5,3 M€). Cette importante augmentation s'explique notamment par un conventionnement plus ambitieux concernant l'expérimentation des territoires numériques éducatifs (TNE).

Sur le HT2 (n° 1-2-00647), ces crédits financent le volet équipement (notamment l'équipement des écoles maternelles et élémentaires d'un socle numérique de base), le volet ressources (ressources pédagogiques et applications innovantes, adaptation de ressources pour les élèves à besoins éducatifs particuliers) et le volet parentalité et inclusion (financement de l'accompagnement des familles en situation de fracture numérique et d'illectronisme pour leur permettre d'accompagner leurs enfants et des élèves à besoin particuliers).

Sur le T2 (n° 1-2-00687), ces crédits financent la formation, d'une part, des cadres, des formateurs et des enseignants à partir du recueil de besoins établis, et d'autre part, la formation des cadres pour l'accompagnement de la parentalité. Ces crédits sont aussi utilisés pour le financement de l'organisation des séminaires et des événements pour valoriser, communiquer et animer une communauté d'acteurs.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 140 atteignent 1,12 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00647	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 140	0	963 270	963 270	0
FDC	1-2-00687	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 140	106 108	0	0	0
FDC	1-2-00884	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 140)	0	13 091	13 091	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>106 108</b>	<b>976 361</b>	<b>976 361</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00088	recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 140)	0	41 624	41 624	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>41 624</b>	<b>41 624</b>	<b>0</b>

Le MENESR est engagé dans l'expérimentation des Territoires numériques éducatifs (TNE) par le biais de conventions signées entre la Caisse des dépôts et les académies. Des rattachements ont été réalisés au 31 juillet 2025 et concernent principalement le fonds n° 1-2-00647 « Investissement d'avenir PIA 4 / France 2030 : participation aux dépenses hors-titre 2 » (1 M€).

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 140 s'établissent à 0,59 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00647	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 140	0	500 000	500 000	0
FDC	1-2-00687	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 140	30 000	0	0	0
FDC	1-2-00884	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 140)	0	20 000	20 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>30 000</b>	<b>520 000</b>	<b>520 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00088	recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 140)	0	40 000	40 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>

Les crédits qui transitent par les fonds n° 1-2-00647 et 1-2-00687, issus du PIA 4, sont censés s'arrêter en 2026. La prévision 2026 prend en compte les rattachements ayant eu lieu en 2025.

## 141 - Enseignement scolaire public du second degré

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 141 s'élevaient à 11,67 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00720	Participation de la Commission européenne aux dépenses hors titre 2 des écoles européennes agréées (P141)	0	1 005 927	1 005 927	0
FDC	1-1-00722	Participation de la Commission européenne aux dépenses de personnels (T2) des écoles européennes agréées (P141)	52 944	0	0	0
FDC	1-2-00261	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 141)	0	2 000 819	2 000 819	0
FDC	1-2-00441	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P141 (hors dépenses de personnel)	0	1 181 478	1 181 478	0
FDC	1-2-00489	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P141 (dépenses de personnel)	1 780 053	0	0	0
FDC	1-2-00648	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 141	0	5 072 792	5 072 792	0
FDC	1-2-00688	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 141	292 189	0	0	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>2 125 185</b>	<b>9 261 016</b>	<b>9 261 016</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00036	rémunération d'actions de formation (programme 141 titre 2)	85 423	0	0	0
ADP	2-2-00262	recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 141)	0	199 598	199 598	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>85 423</b>	<b>199 598</b>	<b>199 598</b>	<b>0</b>

Au PLF 2024, la prévision de rattachements sur le programme 141 s'élevait à 3,6 M€. Les rattachements constatés (11,7 M€) ont été trois fois plus élevés que la prévision initiale.

Les rattachements aux fonds de concours concernant les TNE (8,3 M€) ont été cinq fois plus élevés que la prévision initiale (1,5 M€).

Sur le HT2 (n° 1-2-00648) ces crédits financent le volet équipement (notamment l'équipement des écoles maternelles et élémentaires d'un socle numérique de base), le volet ressources (ressources pédagogiques et applications innovantes, adaptation de ressources pour les élèves à besoins éducatifs particuliers) et le volet parentalité et inclusion (financement de l'accompagnement des familles en situation de fracture numérique et d'illectronisme pour leur permettre d'accompagner leurs enfants et des élèves à besoin particuliers).

Sur le T2 (n° 1-2-00688) ces crédits financent la formation, d'une part, des cadres, des formateurs et des enseignants à partir du recueil de besoins établis, et d'autre part, la formation des cadres pour l'accompagnement de la parentalité. Ces crédits sont aussi utilisés pour le financement aussi permettre le financement de l'organisation des séminaires et des événements pour valoriser, communiquer et animer une communauté d'acteurs.

Hors crédits TNE, le montant des rattachements est de 3,4 M€. Il s'agit d'une hausse de +62 % par rapport à la prévision initiale qui était de 2 M€. Cette hausse s'explique par les rattachements réalisés sur les fonds n° 1-1-00720 « Participation de la Commission EU aux dépenses HT2 des écoles européennes agréés » et n° 1-1-00722 « Participation de la Commission EU aux dépenses T2 des écoles européennes agréés » créés en 2021. Ces fonds de concours sont versés aux écoles européennes agréées pour financer notamment le recrutement des assistants de langues.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 141 atteignent 3,73 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00261	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 141)	0	804 203	804 203	0
FDC	1-2-00441	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P141 (hors dépenses de personnel)	0	142 022	142 022	0
FDC	1-2-00489	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P141 (dépenses de personnel)	340 060	0	0	0
FDC	1-2-00648	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 141	0	1 945 861	1 945 861	0
FDC	1-2-00688	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 141	352 707	0	0	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>692 767</b>	<b>2 892 086</b>	<b>2 892 086</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00036	rémunération d'actions de formation (programme 141 titre 2)	6 401	0	0	0
ADP	2-2-00262	recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 141)	0	134 307	134 307	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>6 401</b>	<b>134 307</b>	<b>134 307</b>	<b>0</b>

La prévision de rattachements de fonds de concours et d'attribution de produits était estimée à 1,7 M€ au PLF 2025. Les rattachements réalisés au 31 juillet 2025 (3,7 M€) sont deux fois plus élevés que la prévision initiale. Cette hausse est principalement due à un cadencement différent de celui initialement prévu pour les TNE.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 141 s'établissent à 4,87 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00720	Participation de la Commission européenne aux dépenses hors titre 2 des écoles européennes agréées (P141)	0	500 000	500 000	0
FDC	1-1-00722	Participation de la Commission européenne aux dépenses de personnels (T2) des écoles européennes agréées (P141)	0	25 000	25 000	0
FDC	1-2-00261	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 141)	0	900 000	900 000	0
FDC	1-2-00441	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P141 (hors dépenses de personnel)	0	150 000	150 000	0
FDC	1-2-00489	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P141 (dépenses de personnel)	0	400 000	400 000	0
FDC	1-2-00648	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 141	0	2 500 000	2 500 000	0
FDC	1-2-00688	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 141	0	150 000	150 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>4 625 000</b>	<b>4 625 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00036	rémunération d'actions de formation (programme 141 titre 2)	0	90 000	90 000	0
ADP	2-2-00262	recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 141)	0	150 000	150 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>240 000</b>	<b>240 000</b>	<b>0</b>

Les crédits qui transitent par les fonds n° 1-2-00441, 1-2-00648, 1-2-00688 et 1-2-00489, issus du PIA 4, sont censés s'arrêter en 2026. La prévision 2026 prend en compte les rattachements ayant eu lieu sur ces fonds en 2024 et 2025 ainsi que le financement de nouveaux assistants en langues dans de nouvelles écoles européennes agréées en 2026.

## 230 - Vie de l'élève

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 230 s'élevaient à 1,91 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00275	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 230 HT2)	0	1 865 374	1 865 374	0
FDC	1-2-00650	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 230	0	40 000	40 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 905 374</b>	<b>1 905 374</b>	<b>0</b>

Les rattachements effectués en 2024 concernent principalement les crédits rattachés au titre de la formation civique et citoyenne des volontaires en service civique accueillis par le MENESR (1,9 M€).

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 230 atteignent 1,97 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00275	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 230 HT2)	0	1 697 912	1 697 912	0
FDC	1-2-00650	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 230	0	270 000	270 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 967 912</b>	<b>1 967 912</b>	<b>0</b>

Au 31 juillet 2025, le montant des rattachements est légèrement supérieur à la prévision faite au PLF 2025 (1,5 M€) du fait d'un recrutement anticipé de volontaires en service civique par rapport à l'année précédente.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 230 s'établissent à 1,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00275	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 230 HT2)	0	950 000	950 000	0
FDC	1-2-00650	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 230	0	50 000	50 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>

La prévision pour la période 2026-2028 prend en compte la baisse du contingent des jeunes en service civique, arbitrée au PLF 2026, sur le fond de concours n° 1-2-00275 « Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation ».

## 139 - Enseignement privé du premier et du second degrés

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 139 s'élevaient à 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
------	----------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

Aucun rattachement de fonds de concours ou d'attributions de produits n'a été effectué, en 2024, sur le programme 139.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 139 atteignent 0,01 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00646	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 139	0	5 100	5 100	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>5 100</b>	<b>5 100</b>	<b>0</b>

Le MENESR s'est engagé dans l'expérimentation des territoires numériques éducatifs (TNE) par le biais de conventions signées entre la Caisse des dépôts et les académies. Les conventions prévoyaient des rattachements sur trois années (2002, 2023 et 2024). Le fonds 1-2-00646 est employé pour recouvrer les crédits sur les dépenses hors titre 2 pour l'enseignement privé.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 139 s'établissent à 0,01 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00646	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 139	0	5 000	5 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>

Une prévision de 5 000 € en AE=CP est inscrite sur le programme 139 au titre de la poursuite des territoires numériques éducatifs.

## 214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 214 s'élevaient à 16,12 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00331	Participation de la Commission Européenne aux dépenses de personnel de l'antenne France d'Eurydice	83 940	0	0	0
FDC	1-1-00406	Erasmus+ (P214) programme européen	0	3 370 481	3 370 481	0
FDC	1-2-00038	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'intégration (programme 214 hors titre 2)	107 391	5 697 542	5 697 542	0
FDC	1-2-00290	participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies.	0	516 702	516 702	0
FDC	1-2-00387	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique	0	145 074	145 074	0
FDC	1-2-00442	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P214 (hors dépenses de personnel)	0	1 647 293	1 647 293	0
FDC	1-2-00546	Participations à des dépenses d'investissement - France métropolitaine	0	5 468	5 468	0
FDC	1-2-00649	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 214	0	1 047 592	1 047 592	0
FDC	1-2-00689	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 214	297 553	0	0	0
FDC	1-3-00883	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation ( outre-mer et étranger, hors crédits communautaires)	0	407 246	407 246	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>488 884</b>	<b>12 837 397</b>	<b>12 837 397</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00034	recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 214)	0	2 440 375	2 440 375	0
ADP	2-2-00704	produit des cessions de biens mobiliers - métropole (programme 214)	0	315 105	315 105	0
ADP	2-3-00699	produit des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (programme 214)	0	37 975	37 975	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 793 455</b>	<b>2 793 455</b>	<b>0</b>

Au PLF 2024, la prévision de rattachement sur le programme 214 s'élevait à 11,6 M€. Les rattachements constatés (16,1 M€) sont supérieurs à la prévision initiale.

Un rattachement de 5,7 M€ a été constaté au titre du fonds de concours n° 1-2-00038 « *Participation du FIPHFP aux dépenses d'intégration* » en 2024. La multiplication de prescriptions MDPH et l'augmentation du recrutement de personnels handicapés ont engendré une augmentation en matière d'aménagement de postes. Les crédits alloués initialement sur le HT2 n'étant pas suffisant, il a été décidé un redéploiement des crédits déjà inscrits dans la convention (T2 des P214 et P230) vers le hors titre 2 du programme 214. Une clé de répartition T2/HT2 existe sur ce fonds de concours : 98,7 % pour le HT2 et 1,3 % pour le T2.

3,4 M€ ont été rattachés sur le fonds de concours 1-1-00406 « *Erasmus+ programme européen* ». Ce rattachement est supérieur à la prévision initiale qui était de 0,7 M€ sur ce fonds de concours.

Les rattachements réalisés sur les fonds de concours relatifs à l'investissement d'avenir ont également été supérieurs aux prévisions initiales. 1,6 M€ ont été rattachés sur le fonds de concours 1-2-00442 « *Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative (P214)* », 1,3 M€ ont été rattachés au titre des deux fonds de concours n° 1-2-00649 « *Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 141* » et n° 1-2-00689 « *Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 141* » dans le cadre du dispositif des territoires numériques éducatifs (TNE). Ces fonds de concours permettent le recouvrement des recettes pour divers projets numériques.

**Les crédits ouverts au 31 juillet 2025**

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 214 atteignent 13,10 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00170	participation de la Commission européenne au financement de travaux d'information sur l'éducation	0	7 568	7 568	0
FDC	1-1-00406	Erasmus+ (P214) programme européen	0	186 698	186 698	0
FDC	1-2-00038	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'intégration (programme 214 hors titre 2)	83 444	4 739 888	4 739 888	0
FDC	1-2-00290	participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies.	0	543 602	543 602	0
FDC	1-2-00387	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique	0	121 210	121 210	0
FDC	1-2-00442	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P214 (hors dépenses de personnel)	0	3 264 031	3 264 031	0
FDC	1-2-00649	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 214	0	1 589 068	1 589 068	0
FDC	1-2-00689	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 214	294 962	0	0	0
FDC	1-3-00883	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation ( outre-mer et étranger, hors crédits communautaires)	0	407 246	407 246	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>378 405</b>	<b>10 859 310</b>	<b>10 859 310</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00034	recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 214)	0	1 701 806	1 701 806	0
ADP	2-2-00704	produit des cessions de biens mobiliers - métropole (programme 214)	0	133 646	133 646	0
ADP	2-3-00699	produit des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (programme 214)	0	24 137	24 137	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 859 589</b>	<b>1 859 589</b>	<b>0</b>

Au 31 juillet 2025, le montant des rattachements sur le programme 214 (13,1 M€) est supérieur à la prévision initiale pour 2025 (7,6 M€). Les conventions signées entre la Caisse des dépôts et les académies prévoyaient des rattachements au titre des TNE jusqu'en 2024. Des rattachements ont eu lieu en 2025 au titre des fonds de concours issus du programme investissement d'avenir dont font partie les TNE.

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 214 s'établissent à 13,64 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00170	participation de la Commission européenne au financement de travaux d'information sur l'éducation	0	10 000	10 000	0
FDC	1-1-00331	Participation de la Commission Européenne aux dépenses de personnel de l'antenne France d'Eurydice	85 000	0	0	0
FDC	1-1-00406	Erasmus+ (P214) programme européen	0	1 500 000	1 500 000	0
FDC	1-2-00038	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'intégration (programme 214 hors titre 2)	62 500	4 937 500	4 937 500	0
FDC	1-2-00290	participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies.	0	550 000	550 000	0
FDC	1-2-00387	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique	0	200 000	200 000	0
FDC	1-2-00442	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P214 (hors dépenses de personnel)	0	2 000 000	2 000 000	0
FDC	1-2-00546	Participations à des dépenses d'investissement - France métropolitaine	5 000	0	0	0
FDC	1-2-00649	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 214	0	1 250 000	1 250 000	0
FDC	1-2-00689	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 214	300 000	0	0	0
FDC	1-3-00883	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation ( outre-mer et étranger, hors crédits communautaires)	0	410 000	410 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>452 500</b>	<b>10 857 500</b>	<b>10 857 500</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00034	recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 214)	0	2 000 000	2 000 000	0
ADP	2-2-00704	produit des cessions de biens mobiliers - métropole (programme 214)	0	300 000	300 000	0
ADP	2-3-00699	produit des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (programme 214)	0	30 000	30 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 330 000</b>	<b>2 330 000</b>	<b>0</b>

Les crédits attendus sur l'exercice 2026 s'élèvent à 13,6 M€. La prévision 2026 a été réalisée à partir du montant des rattachements 2025, notamment pour les fonds de concours relatifs au programme investissement d'avenir.

5 M€ sont notamment attendus de la part du FIPHFP dans le cadre de l'aménagement des postes pour les agents en situation de handicap.

## Gestion des finances publiques

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Gestion des finances publiques » s'élevaient à 37,79 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 18,63 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 32,88 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
156 - Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	22 585 478	22 585 478	0	5 777 918	5 777 918	0	19 944 000	19 944 000	0
218 - Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	7 952 524	7 952 524	0	5 160 598	5 160 598	0	5 390 872	5 390 872	0
302 - Facilitation et sécurisation des échanges	7 254 614	7 254 614	0	7 693 634	7 693 634	0	7 548 748	7 548 748	0
<b>Total</b>	<b>37 792 617</b>	<b>37 792 617</b>	<b>0</b>	<b>18 632 149</b>	<b>18 632 149</b>	<b>0</b>	<b>32 883 620</b>	<b>32 883 620</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Gestion des finances publiques » sont les suivantes.

### 156 - Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 156 s'élevaient à 22,59 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00951	participation de la Commission européenne aux frais de fonctionnement liés au programme Fiscalis	0	30 490	30 490	0
FDC	1-2-00065	participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées (MBCFPF-MINEFE)	0	1 648 913	1 648 913	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 679 403</b>	<b>1 679 403</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00271	rémunération des services rendus par la DGFIP au titre de son activité de préposé de la Caisse des dépôts et consignations	0	8 848 213	8 848 213	0
ADP	2-2-00277	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la DGFIP (programme 156)	0	1 464 449	1 464 449	0
ADP	2-2-00380	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques de la DGFIP de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat.	0	8 624 159	8 624 159	0
ADP	2-2-00383	produit de la rémunération de serv. rendus par les serv. déconcent. de la filière gestion publique de la DGFIP au titre de la mise en place d'une procédure spécifique de débit d'office pour le recouvrement des prêts accordés aux collect. et ets.publics locaux par des organ. bancaires, d'une part, et de la diffusion d'informat par voie télématique et serveur vocal auprès d'usagers ext. à l'adm. d'autre part	0	506 403	506 403	0
ADP	2-2-00705	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGFIP (programme 156)	0	1 298 471	1 298 471	0
ADP	2-3-00385	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques de la DGFIP de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat	0	164 381	164 381	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>20 906 075</b>	<b>20 906 075</b>	<b>0</b>

La légère hausse s'observe principalement sur :

- l'attribution de produits **2-2-00380**, dont le nombre de bulletins de paye traités dans le cadre de la prestation de paye à façon par la DGFIP a augmenté du fait de l'entrée de nouveaux établissements publics dans le dispositif en 2024.
- l'attribution de produits **2-2-00271** suite à une rémunération au titre de l'intéressement plus importante.

### **Les crédits ouverts au 31 juillet 2025**

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 156 atteignent 5,78 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00951	participation de la Commission européenne aux frais de fonctionnement liés au programme Fiscais	0	10 467	10 467	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>10 467</b>	<b>10 467</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00277	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la DGFIP (programme 156)	0	501 239	501 239	0
ADP	2-2-00380	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques de la DGFIP de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat.	0	4 537 153	4 537 153	0
ADP	2-2-00383	produit de la rémunération de serv. rendus par les serv. déconcent. de la filière gestion publique de la DGFIP au titre de la mise en place d'une procédure spécifique de débit d'office pour le recouvrement des prêts accordés aux collect. et ets. publics locaux par des organ. bancaires, d'une part, et de la diffusion d'informat par voie télématique et serveur vocal auprès d'usagers ext. à l'adm. d'autre part	0	161 249	161 249	0
ADP	2-2-00705	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGFIP (programme 156)	0	535 998	535 998	0
ADP	2-3-00385	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques de la DGFIP de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat	0	31 811	31 811	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>5 767 450</b>	<b>5 767 450</b>	<b>0</b>

Les rattachements d'ores et déjà réalisés sont cohérents avec la prévision annuelle pour 2024, tous titres confondus, sur les attributions de produits et fonds de concours, car les principales ressources sont généralement rattachées au second semestre de l'année (pour rappel, le volume de crédits rattaché au 31/07/2024 s'établissait à 5,49 M€, proche du rattachement de 5,77 M€ de 2025).

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 156 s'établissent à 19,94 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00951	participation de la Commission européenne aux frais de fonctionnement liés au programme Fiscalis	0	43 000	43 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>43 000</b>	<b>43 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00271	rémunération des services rendus par la DGFIP au titre de son activité de préposé de la Caisse des dépôts et consignations	0	8 280 000	8 280 000	0
ADP	2-2-00277	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la DGFIP (programme 156)	0	1 575 000	1 575 000	0
ADP	2-2-00380	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques de la DGFIP de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat.	0	8 700 000	8 700 000	0
ADP	2-2-00383	produit de la rémunération de serv. rendus par les serv. déconcent. de la filière gestion publique de la DGFIP au titre de la mise en place d'une procédure spécifique de débit d'office pour le recouvrement des prêts accordés aux collect. et ets.publics locaux par des organ. bancaires, d'une part, et de la diffusion d'informat par voie télématique et serveur vocal auprès d'usagers ext. à l'adm. d'autre part	0	516 000	516 000	0
ADP	2-2-00705	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGFIP (programme 156)	0	830 000	830 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>19 901 000</b>	<b>19 901 000</b>	<b>0</b>

La prévision 2026 tient compte de la stabilité de la prévision de rattachement de recettes sur les deux principales ADP (2-2-00271 et 2-2-00380) du programme. Aucun versement de fonds de concours de titre 2 n'est prévisible à date.

## 218 - Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 218 s'élevaient à 7,95 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00552	Contribution et participation de l'Europe à divers programmes (dont Europ'act...) - P218 Titre 2 personnel	1 120 770	0	0	0
FDC	1-1-00990	Contribution et participation de l'Europe à divers programmes (dont FSE, Europ'act...) – P218 Hors titre 2	0	135 539	135 539	0
FDC	1-2-00065	participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées (MBCPFP-MINEFE)	0	2 945 198	2 945 198	0
FDC	1-2-00474	Investissement d'avenir : transformation de l'action publique (P218)	0	650 400	650 400	0
FDC	1-2-00515	aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective (programme 218)	0	494 046	494 046	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>1 120 770</b>	<b>4 225 183</b>	<b>4 225 183</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00252	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations de service fournies par les directions et services du programme 218	0	304 072	304 072	0
ADP	2-2-00373	rémunération de prestations fournies aux candidats, stagiaires ou organismes distincts de l'Etat par l'Institut de gestion publique et de développement économique.	0	1 672 684	1 672 684	0
ADP	2-2-00438	recettes provenant de la rémunération des services rendus (ingénierie, analyses, essais) par les laboratoires d'État	0	376 951	376 951	0
ADP	2-2-00701	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au secrétariat général (programme 218)	0	252 865	252 865	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 606 572</b>	<b>2 606 572</b>	<b>0</b>

Le programme a bénéficié d'un seul rattachement de crédits sur FDC en titre 2 (1,12 M€), correspondant au financement par la Commission européenne des dépenses éligibles au programme EUROP'ACT.

Les rattachements de crédits de FDC en hors titre 2 sont supérieurs aux montants prévus initialement, en raison notamment d'ouvertures supplémentaires sur le FDC « Participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnels handicapés » (1,36 M€). Par ailleurs, un rattachement sur le FDC « Investissement d'avenir : transformation de l'action publique » (0,65 M€) est intervenu.

Enfin, les rattachements de crédits en ADP hors titre 2 sont inférieurs aux montants prévus initialement en raison de moindres ouvertures sur l'ADP 2-2-00373 « Rémunération de prestations fournies aux candidats, stagiaires ou organismes distincts de l'État par l'Institut de gestion publique et de développement économique » (-0,25 M€), sur l'ADP 2-2-00438 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus par les laboratoires » (-0,240 M€) et sur l'ADP 2-2-00701 « Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au SG » (-0,04 M€).

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 218 atteignent 5,16 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00233	Contribution de la Commission européenne au financement de programmes de surveillance communautaire (programme 218)	0	1 195 716	1 195 716	0
FDC	1-2-00140	Participation d'entreprises au financement des programmes de mise en conformité des procédures de prévention et de lutte contre la corruption, sous le contrôle de l'Agence française anticorruption (AFA) dans le cadre des conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP) - programme 218 (titre 2)	1 890 000	0	0	0
FDC	1-2-00141	Participation d'entreprises au financement des programmes de mise en conformité des procédures de prévention et de lutte contre la corruption, sous le contrôle de l'Agence française anticorruption (AFA) dans le cadre des conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP) - programme 218 (hors titre 2)	0	810 000	810 000	0
FDC	1-2-00474	Investissement d'avenir : transformation de l'action publique (P218)	0	250 000	250 000	0
FDC	1-2-00515	aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective (programme 218)	0	185 198	185 198	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>1 890 000</b>	<b>2 440 914</b>	<b>2 440 914</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00252	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations de service fournies par les directions et services du programme 218	0	197 854	197 854	0
ADP	2-2-00373	rémunération de prestations fournies aux candidats, stagiaires ou organismes distincts de l'Etat par l'Institut de gestion publique et de développement économique.	0	557 389	557 389	0
ADP	2-2-00438	recettes provenant de la rémunération des services rendus (ingénierie, analyses, essais) par les laboratoires d'Etat	0	41 793	41 793	0
ADP	2-2-00701	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au secrétariat général (programme 218)	0	32 648	32 648	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>829 684</b>	<b>829 684</b>	<b>0</b>

Au 31 juillet 2025, les rattachements de crédits de FDC en hors titre 2 sont inférieurs aux montants prévus initialement à fin 2025, en raison notamment de l'absence à date d'ouverture sur le fonds de concours « Participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnels handicapés ».

Par ailleurs, un rattachement sur le fonds de concours 1-2-00141 « Participation d'entreprises au financement des programmes de mise en conformité des procédures de prévention et de lutte contre la corruption, sous le contrôle de l'Agence française anticorruption (AFA) dans le cadre des conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP) » (0, 81 M€) est intervenu et n'avait pas été présenté en 2025 du fait de la nature imprévisible des CJIP.

Les rattachements de crédits en ADP hors titre 2 au 31 juillet 2025 sont inférieurs ceux rattachés à la même période en 2024. Ainsi, les montants attribués aux ADP 2-2-00438 et 2-2-00373 sont inférieurs à 2024, notamment en raison de moindres recettes en 2025.

Il convient de préciser qu'à ce stade, le programme 218 reste encore en attente de la confirmation de rattachements initialement prévus pour les ADP-FDC en LFI 2025.

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 218 s'établissent à 5,39 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00233	Contribution de la Commission européenne au financement de programmes de surveillance communautaire (programme 218)	0	1 200 000	1 200 000	0
FDC	1-1-00990	Contribution et participation de l'Europe à divers programmes (dont FSE, Europ'act...) – P218 Hors titre 2	0	494 872	494 872	0
FDC	1-2-00065	participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées (MBCPFP-MINEFE)	0	1 336 000	1 336 000	0
FDC	1-2-00140	Participation d'entreprises au financement des programmes de mise en conformité des procédures de prévention et de lutte contre la corruption, sous le contrôle de l'Agence française anticorruption (AFA) dans le cadre des conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP) - programme 218 (titre 2)	125 000	0	0	0
FDC	1-2-00141	Participation d'entreprises au financement des programmes de mise en conformité des procédures de prévention et de lutte contre la corruption, sous le contrôle de l'Agence française anticorruption (AFA) dans le cadre des conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP) - programme 218 (hors titre 2)	0	375 000	375 000	0
FDC	1-2-00515	aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective (programme 218)	0	500 000	500 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>125 000</b>	<b>3 905 872</b>	<b>3 905 872</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00252	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations de service fournies par les directions et services du programme 218	0	270 000	270 000	0
ADP	2-2-00373	rémunération de prestations fournies aux candidats, stagiaires ou organismes distincts de l'Etat par l'Institut de gestion publique et de développement économique.	0	800 000	800 000	0
ADP	2-2-00438	recettes provenant de la rémunération des services rendus (ingénierie, analyses, essais) par les laboratoires d'État	0	220 000	220 000	0
ADP	2-2-00701	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au secrétariat général (programme 218)	0	70 000	70 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 360 000</b>	<b>1 360 000</b>	<b>0</b>

Les rattachements de crédits en T2 et en hors titre 2, FDC et ADP confondus, sont globalement supérieurs aux prévisions des années précédentes, en raison notamment d'ouvertures de crédits prévues sur les fonds de concours destinés au financement des audits réalisés par l'Agence Française Anticorruption (AFA) dans le cadre des conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP). Ces fonds de concours sont alimentés par les sociétés visées par les programmes de mise en conformité, selon des modalités prévues par lesdites conventions. Du fait de la nature même des CJIP – décisions de justice qui sont notifiées à l'AFA par les parquets et dont les montants fluctuent – d'autres rattachements de crédits pourront intervenir en cours de gestion.

## 302 - Facilitation et sécurisation des échanges

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 302 s'élevaient à 7,25 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00244	Participation de l'Union européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude (P302 hors titre 2)	0	3 964 413	3 964 413	0
FDC	1-2-00065	participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées (MBCFPF-MINEFE)	0	136 975	136 975	0
FDC	1-2-00363	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité (douanes)	0	200 000	200 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>4 301 388</b>	<b>4 301 388</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00766	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGDDI (programme 302)	0	1 204 490	1 204 490	0
ADP	2-2-00828	Rémunération des prestations fournies par les douanes	0	1 748 736	1 748 736	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 953 226</b>	<b>2 953 226</b>	<b>0</b>

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 302 atteignent 7,69 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00244	Participation de l'Union européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude (P302 hors titre 2)	0	5 426 610	5 426 610	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>5 426 610</b>	<b>5 426 610</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00766	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGDDI (programme 302)	0	1 716 457	1 716 457	0
ADP	2-2-00828	Rémunération des prestations fournies par les douanes	0	550 566	550 566	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 267 023</b>	<b>2 267 023</b>	<b>0</b>

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 302 s'établissent à 7,55 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00244	Participation de l'Union européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude (P302 hors titre 2)	0	5 058 748	5 058 748	0
FDC	1-2-00363	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité (douanes)	0	190 000	190 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>5 248 748</b>	<b>5 248 748</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00766	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGDDI (programme 302)	0	1 300 000	1 300 000	0
ADP	2-2-00828	Rémunération des prestations fournies par les douanes	0	1 000 000	1 000 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 300 000</b>	<b>2 300 000</b>	<b>0</b>

## Immigration, asile et intégration

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Immigration, asile et intégration » s'élevaient à 65,15 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 50,95 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 95,14 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
303 - Immigration et asile	64 497 347	64 497 347	0	48 146 301	48 146 301	0	82 692 230	82 692 230	0
104 - Intégration et accès à la nationalité française	649 468	649 468	0	2 801 626	2 801 626	0	12 445 240	12 445 240	0
<b>Total</b>	<b>65 146 815</b>	<b>65 146 815</b>	<b>0</b>	<b>50 947 927</b>	<b>50 947 927</b>	<b>0</b>	<b>95 137 470</b>	<b>95 137 470</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Immigration, asile et intégration » sont les suivantes.

### 303 - Immigration et asile

#### *Les crédits ouverts en 2024*

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 303 s'élevaient à 64,50 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00078	Participation du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE) aux dépenses du programme 303 relatives à l'accueil des bénéficiaires de la protection temporaire (BPT) dans le cadre de l'action de cohésion pour les réfugiés en Europe (facilité CARE)	0	4 017 600	4 017 600	0
FDC	1-1-00308	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 303	0	59 976 022	59 976 022	0
FDC	1-1-00309	Cofinancement par le FSI des actions menées par le programme 303	0	25 000	25 000	0
FDC	1-1-00328	Cofinancement par l'IGFV des actions menées par le programme 303	0	80 000	80 000	0
FDC	1-2-00878	Remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 303 des sommes indument perçues au titre du FAMI	0	226 225	226 225	0
FDC	1-3-00963	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la direction générale des étrangers en France (programme 303 - hors titre 2)	0	172 500	172 500	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>64 497 347</b>	<b>64 497 347</b>	<b>0</b>

1-1-00078 : Participation du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE) aux dépenses du programme 303 relatives à l'accueil des bénéficiaires de la protection temporaire (BPT) dans le cadre de l'action de cohésion pour les réfugiés en Europe (facilité CARE) (4,0 M€)

1-1-00308 (FAMI-303) : cofinancement par le fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) des actions menées par le programme 303 (59,97 M€ rattachés en AE et CP). Le FAMI contribue à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement des politiques communes d'une part en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire, d'autre part en matière d'immigration.

1-1-00309 (FSI-303) : cofinancement par le fonds pour la sécurité intérieure (FSI) des actions menées par le programme 303 (0,03 M€ rattachés en AE et CP). Le FSI contribue à assurer un niveau de sécurité élevé dans l'Union européenne.

1-1-00328 : cofinancement par l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) (0,08 M€ rattachés en AE et CP). Le fonds s'articule autour de deux objectifs spécifique, la gestion des frontières et le soutien à la politique des visas.

1-2-0078 : Remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 303 des sommes indument perçues au titre du FAMI (0,2 M€ en AE et CP) (0,2 M€ en AE et CP).

1-3-00963 : Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la direction générale des étrangers en France (programme 303 - hors titre 2).

### **Les crédits ouverts au 31 juillet 2025**

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 303 atteignent 48,15 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00308	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 303	0	43 515 904	43 515 904	0
FDC	1-2-00878	Remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 303 des sommes indument perçues au titre du FAMI	0	177 170	177 170	0
FDC	1-3-00963	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la direction générale des étrangers en France (programme 303 - hors titre 2)	0	4 453 226	4 453 226	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>48 146 301</b>	<b>48 146 301</b>	<b>0</b>

1-1-00308 (FAMI-303) : cofinancement par le fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) des actions menées par le programme 303 (43,5 M€ rattachés en AE et CP). Le FAMI contribue à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement des politiques communes d'une part en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire, d'autre part en matière d'immigration. Depuis 2024, la réinstallation, qui était auparavant sur le P. 104, a basculé sur le P. 303.

1-2-00878 (FAMI-303-indus) : remboursement par les bénéficiaires finaux des sommes indument perçues au titre du fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) (0,2 M€ en AE et CP).

1-3-00963 : contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la direction générale des étrangers en France (programme 303 - hors titre 2) (4,5 M€ en AE et CP). Pour l'année 2025, le Royaume-Uni contribue à hauteur de 1,8 M€ aux dépenses du CRA de Dunkerque.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 303 s'établissent à 82,69 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00308	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 303	0	39 400 000	39 400 000	0
FDC	1-1-00328	Cofinancement par l'IGFV des actions menées par le programme 303	0	26 392 230	26 392 230	0
FDC	1-3-00963	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la direction générale des étrangers en France (programme 303 - hors titre 2)	0	16 900 000	16 900 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>82 692 230</b>	<b>82 692 230</b>	<b>0</b>

1-1-00308 (FAMI-303) : cofinancement par le fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) des actions menées par le programme 303 (39,4 M€ en AE et CP). Le FAMI contribue à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement des politiques communes d'une part en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire, d'autre part en matière d'immigration.

1-1-00328 (IGFV-303) : instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) à hauteur de 26,4 M€ en AE et en CP. L'IGFV permet de financer le développement de systèmes d'information (France visas, programme PFSF), notamment pour leur interopérabilité avec les systèmes d'information européens à hauteur de 18,3 M€. En 2026, l'IGFV financera la sous-direction des visas (SDV) à hauteur 8,1 M€.

1-3-00963 : contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la direction générale des étrangers en France (programme 303 - hors titre 2). Pour l'année 2026, en fonction de l'avancée des travaux, le Royaume-Uni devrait contribuer à hauteur de 16,9 M€ aux dépenses du CRA de Dunkerque (donnée non disponible lors du bouclage du PAP 2026).

## 104 - Intégration et accès à la nationalité française

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 104 s'élevaient à 0,65 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00810	Participation de l'Agence du service civique au financement du programme Volont'R (programme 104)	0	309 150	309 150	0
FDC	1-2-00866	remboursement par les bénéficiaires finaux des sommes indûment perçues au titre du Fonds européen d'intégration (FEI)	0	45 231	45 231	0
FDC	1-2-00877	Remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 104 des sommes indûment perçues au titre du FAMI	0	295 087	295 087	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>649 468</b>	<b>649 468</b>	<b>0</b>

1-2-00810 (participation de l'agence du service civique au financement du programme Volont'R - Action 12) : ouverture le 9 août 2024 de crédits de fonds de concours au titre de la participation de l'agence du service civique au financement du programme Volont'R (0,3 M€ en AE et CP).

1-2-00866 (FEI-104-indus) : remboursement par les bénéficiaires finaux des sommes indûment perçues au titre du fonds européen d'Intégration (FEI) [programmation 2007-2013] (0,05 M€ rattachés en AE et CP). Le FEI finançait l'intégration des ressortissants de pays-tiers, la recherche et l'évaluation, et l'échange de bonnes pratiques au niveau national et européen dans ce domaine.

1-2-00877 (FAMI-104-indus) : remboursement par les bénéficiaires finaux des sommes indûment perçues au titre du fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) (0,3 M€ en AE et CP). Le FAMI contribue à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement des politiques communes d'une part en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire, d'autre part en matière d'immigration ainsi qu'à promouvoir l'intégration effective des ressortissants de pays tiers et la réinstallation.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 104 atteignent 2,80 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00307	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 104	0	2 256 099	2 256 099	0
FDC	1-2-00810	Participation de l'Agence du service civique au financement du programme Volont'R (programme 104)	0	361 649	361 649	0
FDC	1-2-00866	remboursement par les bénéficiaires finaux des sommes indûment perçues au titre du Fonds européen d'intégration (FEI)	0	11 234	11 234	0
FDC	1-2-00877	Remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 104 des sommes indûment perçues au titre du FAMI	0	172 645	172 645	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 801 626</b>	<b>2 801 626</b>	<b>0</b>

1-1-00307 (FAMI-104) : Financement par le FAMI du programme AGIR au titre de la demande de solde pour la période de réalisation 2022-2023, ouverture le 11 juin 2025 (2,6 M€).

1-2-00810 (participation de l'agence du service civique au financement du programme Volont'R - Action 12) : ouverture le 27 juin 2025 de crédits de fonds de concours au titre de la participation de l'agence du service civique au financement du programme Volont'R (0,4 M€ en AE et CP).

1-2-00866 (FEI-104-indus) : remboursement par les bénéficiaires finaux des sommes indûment perçues au titre du fonds européen d'Intégration (FEI) [programmation 2007-2013] (0,01 M€ rattachés en AE et CP).

1-2-00877 (FAMI-104-indus) : remboursement par les bénéficiaires finaux des sommes indûment perçues au titre du fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) (0,2 M€ en AE et CP).

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 104 s'établissent à 12,45 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00307	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 104	0	12 060 625	12 060 625	0
FDC	1-2-00810	Participation de l'Agence du service civique au financement du programme Volont'R (programme 104)	0	384 615	384 615	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>12 445 240</b>	<b>12 445 240</b>	<b>0</b>

1-1-00307 (FAMI-104) : Financement par le FAMI du programme AGIR au titre de la demande de solde pour la période de réalisation 2024-2025 (12,1 M€ en AE et CP).

1-2-00810 (participation de l'agence du service civique au financement du programme Volont'R - Action 12) : 0,38 M€ en AE et CP attendus au titre de la participation de l'agence du service civique au financement du programme Volont'R.

## Justice

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Justice » s'élevaient à 15,00 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 9,37 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 6,77 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
166 - Justice judiciaire	7 142 927	7 142 927	0	5 635 842	5 635 842	0	2 419 315	2 419 315	0
107 - Administration pénitentiaire	2 675 082	2 675 082	0	1 570 791	1 570 791	0	1 337 350	1 337 350	0
182 - Protection judiciaire de la jeunesse	769 999	769 999	0	409 083	409 083	0	970 483	970 483	0
101 - Accès au droit et à la justice	24 359	24 359	0	10 575	10 575	0	18 889	18 889	0
310 - Conduite et pilotage de la politique de la justice	4 391 156	4 391 156	0	1 744 764	1 744 764	0	2 020 000	2 020 000	0
<b>Total</b>	<b>15 003 522</b>	<b>15 003 522</b>	<b>0</b>	<b>9 371 056</b>	<b>9 371 056</b>	<b>0</b>	<b>6 766 037</b>	<b>6 766 037</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Justice » sont les suivantes.

### 166 - Justice judiciaire

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 166 s'élevaient à 7,14 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00894	participation de la Commission européenne au financement des projets initiés par les services judiciaires.	0	3 827	3 827	0
FDC	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	0	1 905 000	1 905 000	0
FDC	1-2-00398	participations diverses aux opérations d'investissement des services judiciaires	0	4 508 365	4 508 365	0
FDC	1-2-00808	participations diverses aux dépenses de réception, de formation et de fonctionnement courant des tribunaux de commerce.	0	149 788	149 788	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>6 566 981</b>	<b>6 566 981</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00048	redevances perçues lors de la délivrance des reproductions de pièces de procédure dans les affaires pénales	0	8 477	8 477	0
ADP	2-2-00049	participations versées à titre d'offres de concours lors de la communication des décisions judiciaires par le service de documentation et d'études de la cour de cassation.	0	21 897	21 897	0
ADP	2-2-00513	valorisation du patrimoine immatériel des services judiciaires	0	176 434	176 434	0
ADP	2-2-00742	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services judiciaires (programme 166)	0	369 138	369 138	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>575 946</b>	<b>575 946</b>	<b>0</b>

Les crédits ouverts sur le fonds de concours 1-2-00361 intitulé « *Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité* ». Ils sont relatifs à la convention de financement signée entre le Secrétariat général du ministère de la Justice et l'Agence pour la gestion et le recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC), liées aux opérations d'amélioration de la gestion des scellés et des lieux de stockage de scellés ou encore au renforcement de l'efficacité des magistrats dans la lutte contre la délinquance (acquisition de matériel informatique, cabine d'interprétariat, etc.).

Les crédits ouverts sur le fonds de concours 1-2-00398 intitulé « *Opérations d'investissement des services judiciaires* » sont relatifs aux participations d'organismes publics ou privés à des opérations d'investissement immobilier des services judiciaires.

Les crédits ouverts sur le fonds de concours 1-2-00808 intitulé « *Participation aux dépenses des tribunaux de commerce* » sont relatifs aux subventions accordées aux tribunaux de commerce par les chambres de commerce et d'industrie ou par d'autres organismes publics ou parapublics au titre des « participations diverses aux dépenses de réception, de formation et de fonctionnement courant des tribunaux de commerce ».

Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00048 intitulé « *Reproduction des pièces de procédure* » sont relatifs aux redevances perçues lors de la délivrance des reproductions de pièces de procédure dans les affaires pénales.

Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00049 intitulée « *Communication de décisions judiciaires* » sont relatifs aux produits perçus par la Cour de cassation, tels qu'énumérés à l'article R 131-18 du code de l'organisation judiciaire, en contrepartie de services rendus (communication des décisions et avis, vente d'ouvrages ou d'autres documents par le service de documentation, des études et du rapport de la Cour).

Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00513 intitulée « *Valorisation du patrimoine immatériel de l'État* » sont relatifs aux redevances perçues relatives aux services rendus par l'État consistant en une valorisation de son patrimoine immatériel.

Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00742 intitulée « *Cession de biens mobiliers* » sont relatifs aux produits de cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services judiciaires.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 166 atteignent 5,64 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00894	participation de la Commission européenne au financement des projets initiés par les services judiciaires.	0	32 577	32 577	0
FDC	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	0	1 902 000	1 902 000	0
FDC	1-2-00398	participations diverses aux opérations d'investissement des services judiciaires	0	3 271 567	3 271 567	0
FDC	1-2-00808	participations diverses aux dépenses de réception, de formation et de fonctionnement courant des tribunaux de commerce.	0	132 968	132 968	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>5 339 112</b>	<b>5 339 112</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00048	redevances perçues lors de la délivrance des reproductions de pièces de procédure dans les affaires pénales	0	2 429	2 429	0
ADP	2-2-00513	valorisation du patrimoine immatériel des services judiciaires	0	66 958	66 958	0
ADP	2-2-00742	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services judiciaires (programme 166)	0	227 343	227 343	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>296 731</b>	<b>296 731</b>	<b>0</b>

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 166 s'établissent à 2,42 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00894	participation de la Commission européenne au financement des projets initiés par les services judiciaires.	0	18 202	18 202	0
FDC	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	0	1 834 346	1 834 346	0
FDC	1-2-00808	participations diverses aux dépenses de réception, de formation et de fonctionnement courant des tribunaux de commerce.	0	141 378	141 378	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 993 926</b>	<b>1 993 926</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00048	redevances perçues lors de la délivrance des reproductions de pièces de procédure dans les affaires pénales	0	5 453	5 453	0
ADP	2-2-00513	valorisation du patrimoine immatériel des services judiciaires	0	121 696	121 696	0
ADP	2-2-00742	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services judiciaires (programme 166)	0	298 240	298 240	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>425 389</b>	<b>425 389</b>	<b>0</b>

Une prévision d'ouverture de crédits est attendue au titre des recettes non fiscales suivantes :

- Fonds de concours 1-1-00894 « *Participation Eurojust à des projets initiés par les services judiciaires* » relatifs à la participation de la Commission européenne au financement de projets initiés par les services judiciaires aux fins de remboursement par Eurojust des dépenses de frais de justice engagées dans le cadre des investigations menées par les équipes communes d'enquêtes ;
- Fonds de concours 1-2-00361 intitulé « *Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité* » ;
- Fonds de concours 1-2-00808 intitulé « *Participation aux dépenses des tribunaux de commerce* » ;
- Attribution de produits 2-2-00048 intitulée « *Redevances perçues lors de la délivrance des reproduction de pièces de procédure dans les affaires pénales* » ;
- Attribution de produits 2-2-00513 intitulée « *Valorisation du patrimoine immatériel des services judiciaires* » ;
- Attribution de produits 2-2-00742 intitulée « *Produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services judiciaires* ».

Aucune prévision d'ouverture de crédits n'est attendue au titre du fonds de concours 1-2-00398 « *Opérations d'investissement des services judiciaires* » relatif aux participations d'organismes publics ou privés à des opérations d'investissement immobilier des services judiciaires.

Les crédits sur l'attribution de produits 2-2-00049 intitulée « *Communication de décisions judiciaires* » relatifs aux produits perçus par la Cour de cassation ne feront désormais plus l'objet d'ouverture sur le P166 du fait de la dématérialisation des supports depuis 2023.

## 107 - Administration pénitentiaire

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 107 s'élevaient à 2,68 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	0	450 000	450 000	0
FDC	1-2-00395	participations diverses aux actions d'accompagnement des personnes placées sous main de justice.	0	15 000	15 000	0
FDC	1-2-00399	participations diverses aux opérations d'investissement des services pénitentiaires.	0	1 861 076	1 861 076	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 326 076</b>	<b>2 326 076</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00516	valorisation du patrimoine immatériel des services pénitentiaires	0	92 519	92 519	0
ADP	2-2-00741	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services pénitentiaires (programme 107)	0	256 487	256 487	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>349 006</b>	<b>349 006</b>	<b>0</b>

En 2024, le programme 107 a bénéficié de 2 326 075,90 € de rattachements par voie de fonds de concours, hors reports de 2023, et de 349 005,78 € d'attributions de produits, hors reports de 2023.

Les rattachements par voie de fonds de concours ont bénéficié à :

- 1-2-00361 – « Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité » pour un montant de 450 000 € versé par l'AGRASC au profit de la mise en œuvre du bracelet anti-rapprochement ;
- 1-2-00395 – « Action et accompagnement de personnes placées sous main de justice », pour un montant de 15 000 € en AE = CP au titre des jeux sportifs pénitentiaires destinés à la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Strasbourg ;
- 1-2-00399 – « Participation diverses aux opérations d'investissement et d'investissement d'avenir (transition numérique de l'État et modernisation) », pour un montant de 1 861 075,90 € en AE = CP qui participent à l'obtention de certificats énergie, à la réfection du terrain de sport et du plateau sportif du centre pénitentiaire de Borgo au titre d'une subvention accordée par la collectivité de Corse et au financement de travaux de sécurisation de certains établissements de la DISP de Paris dans le cadre d'une convention passée entre la direction de l'administration pénitentiaire et la région Île-de-France.

Les attributions de produits ont concerné :

- 2-2-00516 – « Valorisation du patrimoine immatériel des services pénitentiaires », pour un montant de 92 518,57 € en AE = CP qui correspondent à des mises à disposition d'espaces à des fins de tournage de films ;
- 2-2-00741 – « Produits de cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services pénitentiaires » pour un montant de 256 487,21 € en AE = CP qui se rapportent à des ventes de véhicules ou de mobilier.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 107 atteignent 1,57 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	0	450 000	450 000	0
FDC	1-2-00399	participations diverses aux opérations d'investissement des services pénitentiaires.	0	820 822	820 822	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 270 822</b>	<b>1 270 822</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00516	valorisation du patrimoine immatériel des services pénitentiaires	0	96 893	96 893	0
ADP	2-2-00741	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services pénitentiaires (programme 107)	0	203 076	203 076	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>299 969</b>	<b>299 969</b>	<b>0</b>

En 2025, les rattachements au programme 107 de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 1 570 791,31 € en AE et en CP.

Ils se répartissent ainsi :

- 1-2-00361 – « Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité » pour un montant de 450 000 € versé par l'AGRASC destiné à la mise en place de portiques à ondes millimétriques ;
- 1-2-00399 – « Participation diverses aux opérations d'investissement et d'investissement d'avenir (transition numérique de l'État et modernisation) », pour un montant de 820 822,42 € en AE = CP relatifs au financement d'une opération de restructuration au profit de l'entrée du domaine et du poste de police du centre pénitentiaire de

Fresnes dans le cadre d'une convention passée entre la direction de l'administration pénitentiaire et la région Île-de-France ;

- 2-2-00516 – attributions de produits « patrimoine immatériel », pour une valeur de 96 892,89 € en AE = CP qui correspondent à des mises à disposition d'espaces à des fins de tournage de films ;
- 2-2-00741 – attributions de produits « produit de cession », pour une valeur de 203 076 € en AE = CP qui se rapportent à des ventes de véhicules ou du mobilier.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 107 s'établissent à 1,34 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00399	participations diverses aux opérations d'investissement des services pénitentiaires.	0	937 350	937 350	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>937 350</b>	<b>937 350</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00516	valorisation du patrimoine immatériel des services pénitentiaires	0	50 000	50 000	0
ADP	2-2-00741	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services pénitentiaires (programme 107)	0	350 000	350 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	<b>0</b>

Les fonds de concours, qui ne sont pas récurrents d'une année sur l'autre et qui portent généralement sur des opérations immobilières identifiées, sont difficilement programmables lors de l'élaboration du projet annuel de performance compte tenu du caractère très aléatoire de leur versement sur l'année.

À ce jour, ont été estimés :

- 1-2-00399 – « Participations diverses aux opérations d'investissement et d'investissement d'avenir (transition numérique de l'État et modernisation), à hauteur de 937 350 € en AE=CP dans le cadre d'une convention avec la région Île-de-France au titre d'opérations de sécurisation périmétrique des établissements franciliens ;
- 2-2-00516 – attributions de produits « patrimoine immatériel », pour une valeur de 50 000,00 € en AE=CP pour des opérations événementielles ou artistiques ;
- 2-2-00741 – attributions de produits « produit de cession », pour une valeur de 350 000,00 € en AE=CP qui se rapportent à des ventes de véhicules ou du mobilier.

Au total, pour le projet de loi de finances 2026, les prévisions de rattachement au programme 107 de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 1 337 350 € en AE= CP.

## 182 - Protection judiciaire de la jeunesse

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 182 s'élevaient à 0,77 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00396	participations diverses aux actions et investissement d'avenir (transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique) initiées par les services de la protection judiciaire de la jeunesse	0	124 329	124 329	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>124 329</b>	<b>124 329</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00743	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services de la protection judiciaire de la jeunesse (programme 182)	0	645 670	645 670	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>645 670</b>	<b>645 670</b>	<b>0</b>

Les attributions de produits sont essentiellement issues des ventes de véhicules effectuées par les services de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et sont réparties dans les BOP des directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) concernées par ces cessions de biens mobiliers.

Les fonds de concours représentent les financements entrants :

- De trois conventions octroyant trois subventions d'un montant total de **32 827 €** en AE et CP pour la mise en place du programme « Les Cordées de la Réussite » au profit de l'ENPJJ :
  - Une première subvention d'un montant de 2 000 € en AE et CP, attribuée par la Préfecture du Nord ;
  - Une seconde d'un montant de 27 875 € en AE et CP, attribuée par la Bibliothèque nationale de France (BNF) ;
- Du contrat d'objectifs et de moyens de la santé des mineurs 20242025 conclu entre l'agence régionale de santé (ARS) d'Occitanie et la direction interrégionale de la PJJ sud d'un montant de **50 404 €** en AE et CP, dont 404 € correspondant au reliquat de la subvention 20232024.
- Du contrat d'objectifs et de moyens de la santé des mineurs 20232024 conclu entre l'ARS d'Occitanie et la direction interrégionale de la PJJ sud d'un montant de **41 098 €** en AE et CP.

Les prévisions en LFI 2024 était de 1 M€ en AE et CP, constitué exclusivement d'attribution de produits (ADP). L'écart est justifié par la non remise aux domaines de véhicules ayant atteint les 7 ans ou 120 000 km.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 182 atteignent 0,41 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00396	participations diverses aux actions et investissement d'avenir (transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique) initiées par les services de la protection judiciaire de la jeunesse	0	52 290	52 290	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>52 290</b>	<b>52 290</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00743	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services de la protection judiciaire de la jeunesse (programme 182)	0	356 793	356 793	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>356 793</b>	<b>356 793</b>	<b>0</b>

Les attributions de produits rattachés au programme 182 représentent essentiellement le produit des cessions de véhicules par les services de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) qui est répartie dans les BOP des directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) concernées par ces ventes de biens mobiliers.

Les fonds de concours représentent les financements entrants :

- Du contrat d'objectifs et de moyens de la santé des mineurs 2022-2026 conclu entre l'ARS d'Occitanie et la direction interrégionales de la PJJ sud : **50 000 € en AE et CP**.
- D'une convention octroyant **2 290,20 € en AE et CP** pour la mise en place du programme « Les Cordées de la Réussite » au profit de l'ENPJJ et attribuée par la Région Académique Hauts-de-France.

À titre indicatif, le programme 182 a bénéficié en août 2025, du financement entrant du nouveau contrat d'objectifs et de moyens de la santé des mineurs 2025-2028 conclu entre l'ARS Grand Est et la direction interrégionale de la PJJ Grand Est : **196 816 € en AE et CP**.

Les prévisions pour la LFI 2025 sont de **0,97 M€** en AE et CP.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 182 s'établissent à 0,97 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00396	participations diverses aux actions et investissement d'avenir (transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique) initiées par les services de la protection judiciaire de la jeunesse	0	249 106	249 106	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>249 106</b>	<b>249 106</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00743	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services de la protection judiciaire de la jeunesse (programme 182)	0	721 377	721 377	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>721 377</b>	<b>721 377</b>	<b>0</b>

En accord avec les prévisions du PAP 2026 :

- Les attributions de produits (ADP) rattachés au programme 182 représenteront essentiellement le produit des cessions de véhicules par les services de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) qui sera répartie dans les BOP des directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) concernées par ces ventes de biens mobiliers. Le montant total de ceux-ci est évalué à **711 377,34 € en AE et CP**. À titre informatif, le montant calculé des ADP pour 2026 se base sur la moyenne des attributions de produits de 2022, 2023 et 2024. À cette somme, s'ajoute **10 000 € en AE et CP** au titre de tournages de films, soit un total de 721 377,34 € en AE et CP d'ADP.

- Les fonds de concours représenteront un total de **249 106,20 € en AE et CP**. Ils représenteront les financements entrants suivants :
  - La subvention du programme « Les Cordées de la Réussite » au profit de l'ENPJJ d'un montant total de **2 290,20 € en AE et CP** ;
  - Du contrat d'objectifs et de moyens de la santé des mineurs 2025-2026 conclu entre l'ARS d'Occitanie et la direction interrégionale de la PJJ sud d'un montant de **50 000 € en AE et CP** ;
  - Du contrat d'objectifs et de moyens de la santé des mineurs 2025-2028 conclu entre l'ARS Grand Est et la direction interrégionale de la PJJ Grand Est d'un montant de **196 816 € en AE et CP**.

## 101 - Accès au droit et à la justice

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 101 s'élevaient à 0,02 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00343	Participation de collectivités au dispositif téléphone grand danger	0	24 359	24 359	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>24 359</b>	<b>24 359</b>	<b>0</b>

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 101 s'élevaient à 24 358,56 € en AE et en CP en provenance entièrement du fonds de concours n° 1-2-00-343 « participation de collectivités au dispositif téléphone grave danger » (aucune ouverture d'autorisation d'engagement préalable à l'encaissement des fonds).

Partie versante	Montant en euros	Date de l'arrêté d'ouverture
		des crédits
département de la Loire-Atlantique	5 100,00	29/01/2024
département du Val-d'Oise	5 475,00	29/01/2024
département de Belfort	4 750,56	24/06/2024
département de la Seine-Maritime	3 563,00	24/06/2024
département de l'Essonne	5 470,00	18/11/2024

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 101 atteignent 0,01 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00343	Participation de collectivités au dispositif téléphone grand danger	0	10 575	10 575	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>10 575</b>	<b>10 575</b>	<b>0</b>

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 101 s'établissent à 0,02 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00343	Participation de collectivités au dispositif téléphone grand danger	0	18 889	18 889	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>18 889</b>	<b>18 889</b>	<b>0</b>

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement au programme 101 de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 18 888,48 € en AE et en CP, en provenance entièrement du fonds de concours n° 1-2-00-343 « participation de collectivités au dispositif téléphone grave danger » (aucune ouverture d'autorisation d'engagement préalable à l'encaissement des fonds).

## 310 - Conduite et pilotage de la politique de la justice

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 310 s'élevaient à 4,39 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00902	participation de l'Union européenne à des projets initiés par l'administration centrale	0	514 622	514 622	0
FDC	1-2-00224	aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective (programme 310)	0	374 024	374 024	0
FDC	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	0	645 000	645 000	0
FDC	1-2-00394	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.	0	2 790 000	2 790 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>4 323 646</b>	<b>4 323 646</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00712	produit des cessions de biens mobiliers (programme 310)	0	67 510	67 510	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>67 510</b>	<b>67 510</b>	<b>0</b>

### Concernant les fonds de concours :

- FDC N° 1-1-00902 (FDC en provenance de l'UE) : 514 622 € au titre de la participation de l'Union européenne à des projets initiés par l'administration centrale. Il s'agit principalement des projets portés par la délégation des affaires européennes et internationale (DAEI) ;
- FDC N° 1-2-00224 (FDC en provenance de la Caisse d'allocations familiales) : 374 024 € correspondant aux aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective ;
- FDC N° 1-2-00361 (FDC en provenance de l'AGRASC) : 645 000 € au titre du financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité. Le fonds a permis, d'une part, le financement des actions réalisées au titre de la formation et la sensibilisation des magistrats en matière de saisies et de confiscation des avoirs et de lutte contre la corruption et, d'autre part, le financement de séminaire par les magistrats de liaison ;
- FDC N° 1-2-00394 (FDP en provenance du fonds pour l'insertion de personnes handicapées dans la fonction publique - FIPHFP) : 2 790 000 €, versement 2024 correspondant à la régularisation du montant non versé en 2023.

### Concernant les attributions de produits :

- ADP N° 2-2-00712 (produits des cessions de biens mobiliers) : 67 510 € au titre de la vente de véhicules dans le cadre du renouvellement du parc automobile de l'administration centrale et au titre de la vente de mobilier.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 310 atteignent 1,74 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00902	participation de l'Union européenne à des projets initiés par l'administration centrale	0	1 096 176	1 096 176	0
FDC	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	0	648 000	648 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 744 176</b>	<b>1 744 176</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00514	valorisation du patrimoine immatériel de l'administration centrale du ministère de la justice	0	588	588	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>588</b>	<b>588</b>	<b>0</b>

#### Concernant les fonds de concours reçus :

- FDC **N° 1-1-00902** (FDC en provenance de l'UE) : 1 096 176 € au titre de la participation de l'Union européenne à des projets initiés par l'administration centrale. Ce fond permet la mise en place de projets portés principalement par la délégation des affaires européennes et internationale (DAEI) mais également par la direction du numérique (DNUM) dans le cadre du projet ECRIS-TCN ;
- FDC **N° 1-2-00361** (FDC en provenance de l'AGRASC) : 648 000 € au titre du financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité avec la mise en place de projets par la direction générale des affaires criminelles (DACG) et délégation des affaires européennes et internationales (DAEI) du ministère.

#### Concernant les attributions de produits reçus :

- ADP **N° 2-2-00514** (valorisation du patrimoine immatériel) : 588 € au titre des droits d'auteurs 2023 versés par le centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) pour les copies et rediffusions des publications du ministère de la Justice

#### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 310 s'établissent à 2,02 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00224	aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective (programme 310)	0	500 000	500 000	0
FDC	1-2-00394	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.	0	1 500 000	1 500 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00712	produit des cessions de biens mobiliers (programme 310)	0	20 000	20 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>

#### Concernant les fonds de concours :

- FDC **N° 1-2-00394** (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique - FIPHFP) pour un montant de 1 500 000 €. La convention 2025-2028 est en cours de finalisation.
- FDC **N° 1-2-00224** (FDC en provenance de la Caisse d'allocations familiales) pour un montant de 500 000 € correspondant aux aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État

en structure de garde collective (programme 310), le montant est en augmentation par rapport aux années précédentes suite à des réservations de berceau en hausse.

**Concernant les attributions de produits :**

- ADP N° 2-2-00712 (produits des cessions de biens mobiliers) : 20 000 € au titre de la vente de véhicules dans le cadre du renouvellement du parc automobile de l'administration centrale qui se poursuit en 2026.

## Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation » s'élevaient à 25,80 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 1,10 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 12,44 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
169 - Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	25 796 320	25 796 320	0	1 102 322	1 102 322	0	12 435 000	12 435 000	0
<b>Total</b>	<b>25 796 320</b>	<b>25 796 320</b>	<b>0</b>	<b>1 102 322</b>	<b>1 102 322</b>	<b>0</b>	<b>12 435 000</b>	<b>12 435 000</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation » sont les suivantes.

### 169 - Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 169 s'élevaient à 25,80 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00644	Contribution du fonds social européen (FSE) au financement du service militaire volontaire (SMV) - P169	0	24 058 951	24 058 951	0
FDC	1-2-00583	Contributions diverses et versements de taxe d'apprentissage finançant le service militaire volontaire (SMV) - P169	0	1 666 372	1 666 372	0
FDC	1-3-00031	remboursement par la Belgique des dépenses d'entretien des sépultures militaires belges en France (programme 169)	0	70 997	70 997	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>25 796 320</b>	<b>25 796 320</b>	<b>0</b>

Les principales contributions ont concerné la subvention du Fonds social européen (FSE) versée au titre de l'insertion socio-professionnelle des volontaires stagiaires dans le cadre du fonctionnement des cinq centres du service militaire volontaire (SMV) et, celle de la région Grand-Est versée au titre du programme d'insertion des jeunes en situation de décrochage dans le cadre du Service militaire volontaire (SMV) programme d'insertion.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 169 atteignent 1,10 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00583	Contributions diverses et versements de taxe d'apprentissage finançant le service militaire volontaire (SMV) - P169	0	1 100 613	1 100 613	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 100 613</b>	<b>1 100 613</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00192	remboursement par les divers régimes d'assurance et d'assistance et par les handicapés de toutes dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés.	0	1 709	1 709	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 709</b>	<b>1 709</b>	<b>0</b>

Ce montant correspond à des versements effectués au titre du SMV (région Grand-Est).

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 169 s'établissent à 12,44 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00644	Contribution du fonds social européen (FSE) au financement du service militaire volontaire (SMV) - P169	0	11 000 000	11 000 000	0
FDC	1-2-00583	Contributions diverses et versements de taxe d'apprentissage finançant le service militaire volontaire (SMV) - P169	0	1 300 000	1 300 000	0
FDC	1-3-00031	remboursement par la Belgique des dépenses d'entretien des sépultures militaires belges en France (programme 169)	0	85 000	85 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>12 385 000</b>	<b>12 385 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00192	remboursement par les divers régimes d'assurance et d'assistance et par les handicapés de toutes dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés.	0	50 000	50 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>

La principale recette prévue correspond à un versement du Fonds de Solidarité pour les Emplois (FSE) au bénéfice du Service militaire volontaire (SMV). Le montant estimé des recettes demeure constant d'une année sur l'autre.

## Outre-mer

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Outre-mer » s'élevaient à 72,72 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 91,43 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 52,33 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
138 - Emploi outre-mer	60 081 783	60 081 783	0	66 791 286	66 791 286	0	52 000 000	52 000 000	0
123 - Conditions de vie outre-mer	12 634 799	12 634 799	0	24 639 545	24 639 545	0	331 500	331 500	0
<b>Total</b>	<b>72 716 582</b>	<b>72 716 582</b>	<b>0</b>	<b>91 430 831</b>	<b>91 430 831</b>	<b>0</b>	<b>52 331 500</b>	<b>52 331 500</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Outre-mer » sont les suivantes.

### 138 - Emploi outre-mer

#### *Les crédits ouverts en 2024*

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 138 s'élevaient à 60,08 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00725	concours du FEDER à des travaux d'équipement du service militaire adapté dans les départements d'outre-mer (investissement)	0	515 789	515 789	0
FDC	1-1-00733	concours du FSE au profit du service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	0	54 508 658	54 508 658	0
FDC	1-3-00874	participation des départements, des collectivités d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie à diverses opérations	0	420 340	420 340	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>55 444 787</b>	<b>55 444 787</b>	<b>0</b>
ADP	2-3-00617	recettes provenant de prestations diverses effectuées par le service militaire adapté (SMA) dans le cadre de sa mission outre-mer	0	4 568 599	4 568 599	0
ADP	2-3-00764	produit des cessions de biens mobiliers réformes du service militaire adapté (programme 138)	0	68 397	68 397	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>4 636 996</b>	<b>4 636 996</b>	<b>0</b>

- **Fonds de concours n° 1-1-00733 (concours du FSE au profit du SMA)** : les ouvertures de crédits sur ce fonds correspondent aux financements du fonds social européen (FSE) à destination des régiments du service militaire adapté (RSMA) dans les départements et régions d'outre-mer, à hauteur de 54,51 M€ ;
- **Fonds de concours n° 1-3-00874 (participation des collectivités à diverses opérations au profit du SMA)** : il s'agit à titre principal de cofinancements des collectivités territoriales où sont implantés les RSMA, à hauteur de 0,42 M€ ;
- **Attribution de produit n° 2-3-00764 (produits de cessions de biens mobiliers réformés du SMA)** : il s'agit des produits des cessions de biens mobiliers réformés du service militaire adapté, à hauteur de 0,07 M€ ;
- **Attribution de produit n° 2-3-00617 (recettes provenant de prestations diverses effectuées par le SMA)** : il s'agit de recettes provenant de prestations diverses effectuées par le service militaire adapté dans le cadre de sa mission outre-mer, à hauteur de 1,22 M€ (incluant le décret d'annulation n° 2025-103 du 4 février 2025).

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 138 atteignent 66,79 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00733	concours du FSE au profit du service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	0	53 933 521	53 933 521	0
FDC	1-3-00874	participation des départements, des collectivités d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie à diverses opérations	0	98 075	98 075	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>54 031 596</b>	<b>54 031 596</b>	<b>0</b>
ADP	2-3-00617	recettes provenant de prestations diverses effectuées par le service militaire adapté (SMA) dans le cadre de sa mission outre-mer	0	12 638 781	12 638 781	0
ADP	2-3-00764	produit des cessions de biens mobiliers réformes du service militaire adapté (programme 138)	0	120 908	120 908	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>12 759 690</b>	<b>12 759 690</b>	<b>0</b>

- **Fonds de concours n° 1-1-00733 (concours du FSE au profit du SMA)** : 53,93 M€ du fonds social européen (FSE) au profit des Régiments du SMA de la Réunion, de la Guadeloupe et de la Martinique ;

- **Fonds de concours n° 1-3-00874 (participation des collectivités à diverses opérations au profit du SMA) :** 0,1 M€ en AE=CP ont été rattachés au 31 Juillet 2025 ;
- **Attribution de produit n° 2-3-00764 (produits de cessions de biens mobiliers réformés du SMA) :** 0,01 M€ en AE=CP ont été rattachés au 31 Juillet 2025 ;
- **Attribution de produit n° 2-3-00617 (recettes provenant de prestations diverses effectuées par le SMA) :** 12,64 M€ en AE=CP ont été rattachés au 31 Juillet 2025.

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 138 s'établissent à 52,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00733	concours du FSE au profit du service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	0	46 000 000	46 000 000	0
FDC	1-3-00874	participation des départements, des collectivités d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie à diverses opérations	0	1 400 000	1 400 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>47 400 000</b>	<b>47 400 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-3-00617	recettes provenant de prestations diverses effectuées par le service militaire adapté (SMA) dans le cadre de sa mission outre-mer	0	4 500 000	4 500 000	0
ADP	2-3-00764	produit des cessions de biens mobiliers réformes du service militaire adapté (programme 138)	0	100 000	100 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>4 600 000</b>	<b>4 600 000</b>	<b>0</b>

Pour le projet de loi de finances 2026, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits sont évalués à 52 M€ en AE et CP dont 4,6 M€ en attributions de produits. Il s'agit essentiellement de subventions issues du Fonds social européen (FSE +) ainsi que des collectivités locales. Ces fonds seront perçus par le BOP SMA en cours de la gestion 2026.

Il est également très difficile de programmer avec précision les dates de paiement des subventions européennes au-delà de 9 mois, notamment au-delà du mois de septembre chaque année. En effet, si le bilan est déposé dans les 6 mois qui suivent la fin des opérations, le constat de service fait et le versement initial de la subvention peuvent intervenir plusieurs mois voire plusieurs années après. Ces délais échappent donc complètement au SMA qui subit le rythme imposé par chacune des DEETS.

## 123 - Conditions de vie outre-mer

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 123 s'élevaient à 12,63 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00870	participation de la Commission européenne au financement de la politique outre-mer - Europ'ACT, FEDER, FEADER, FSE (programme 123)	0	997 874	997 874	0
FDC	1-2-00724	Actions exceptionnelles en faveur du développement économique et social de l'outre-mer y compris programme investissement d'avenir (programme 123)	0	179 225	179 225	0
FDC	1-2-00898	Financement des dispositifs de couverture mobile en outre-mer (programme 123)	0	11 457 700	11 457 700	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>12 634 799</b>	<b>12 634 799</b>	<b>0</b>

- **Fonds de concours n° 1-1-00870** : les ouvertures de crédits sur ce fonds correspondent au cofinancement par les fonds européens de plusieurs projets engagés en outre-mer (notamment la construction d'une route entre Maripasoula et Papaïchton en Guyane), à hauteur de 1,00 M€ ;
- **Fonds de concours n° 1-2-00724** : il s'agit d'actions exceptionnelles en faveur du développement économique et social de l'outre-mer. Plus précisément, les ouvertures de crédits sur ce fonds en 2024 correspondent aux redevances payées par les marins-pêcheurs, notamment des Seychelles, qui mouillent dans les eaux territoriales françaises au large de Mayotte et des TAAF, et ce à hauteur de 0,18 M€ ;
- **Fonds de concours n° 1-2-00898** : il s'agit du financement des dispositifs d'ouverture de couverture mobile en outre-mer, à hauteur de 11,46 M€.

Les écarts constatés avec la LFI 2024 résultent de la difficulté à prévoir avec exactitude les montants des rattachements de fonds de concours.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 123 atteignent 24,64 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00498	Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles	0	24 462 339	24 462 339	0
FDC	1-2-00724	Actions exceptionnelles en faveur du développement économique et social de l'outre-mer y compris programme investissement d'avenir (programme 123)	0	177 207	177 207	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>24 639 545</b>	<b>24 639 545</b>	<b>0</b>

- **Fonds de concours n° 1-2-00498** : cette ouverture de 23,78 M€ correspond à une avance accordée par la Commission européenne à la France au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) suite au passage du cyclone Chido à Mayotte. Les 680 k€ restants sont des dons reçus notamment de collectivités locales pour la reconstruction de Mayotte suite au passage du cyclone Chido.
- **Fonds de concours n° 1-2-00724** : Cette ouverture de 0,18 M€ correspond à des redevances payées par les marins-pêcheurs notamment des Seychelles, qui mouillent dans les eaux territoriales françaises au large de Mayotte et des TAAF.

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 123 s'établissent à 0,33 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00724	Actions exceptionnelles en faveur du développement économique et social de l'outre-mer y compris programme investissement d'avenir (programme 123)	0	331 500	331 500	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>331 500</b>	<b>331 500</b>	<b>0</b>

Ces prévisions de rattachement de fonds de concours au programme 123 sont essentiellement des financements en faveur des redevances thonières payées par les pêcheurs des Seychelles qui exercent leur activité dans les eaux territoriales françaises au large de Mayotte et des TAAF.

## Recherche et enseignement supérieur

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Recherche et enseignement supérieur » s'élevaient à 17,65 M€ en AE et 18,33 M€ en CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 15,95 M€ en AE et 7,36 M€ en CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 21,00 M€ en AE et 39,81 M€ en CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	17 053 155	17 734 442	13 151 186	15 533 721	6 944 178	13 433 090	20 490 000	39 298 600	20 490 000
231 - Vie étudiante	138 121	138 121	0	42 625	42 625	0	110 000	110 000	0
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	460 684	460 684	0	372 011	372 011	0	398 470	398 470	0
<b>Total</b>	<b>17 651 961</b>	<b>18 333 248</b>	<b>13 151 186</b>	<b>15 948 357</b>	<b>7 358 814</b>	<b>13 433 090</b>	<b>20 998 470</b>	<b>39 807 070</b>	<b>20 490 000</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » sont les suivantes.

### 150 - Formations supérieures et recherche universitaire

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 150 s'élevaient à 17,05 M€ en AE (dont 13,15 M€ préalables) et 17,73 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00085	participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE préalables)	0	13 151 186	13 360 812	13 151 186
FDC	1-2-00532	Investissement d'avenir : Ville de demain (AE préalables) P150	0	0	471 661	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>13 151 186</b>	<b>13 832 473</b>	<b>13 151 186</b>
ADP	2-2-00062	recettes provenant de la rémunération de prestations	0	3 901 969	3 901 969	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>3 901 969</b>	<b>3 901 969</b>	<b>0</b>

**1-2-00085 - Participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE préalables) : 13 151 185,73 € en AE et 13 360 811,96 € en CP.**

Les fonds de concours rattachés en 2024 correspondent à des participations financières de collectivités territoriales (Régions, Départements, Métropoles, communautés d'agglomération ou communautés urbaines ou villes) ou d'établissements au financement d'opérations immobilières inscrites dans les CPER et/ou au plan de relance et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

En fin de gestion, 2 820 185,73 € en AE et en CP ont été annulés sur le fonds 1-2-00085, à la suite de la non-réalisation d'une opération immobilière (acquisition d'un terrain par l'Université de Strasbourg) n'ayant pu aboutir.

**1-2-00532 – Investissement d'avenir : Ville de demain (AE préalables) : 471 661 € en CP.**

Les fonds de concours rattachés en 2024 correspondent à des participations financières de la Caisse des Dépôts et Consignations au financement d'opérations immobilières inscrites dans les CPER dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 150 atteignent 15,53 M€ en AE (dont 13,43 M€ préalables) et 6,94 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00272	participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires (AE préalables)	0	0	22 165	0
FDC	1-2-00085	participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE préalables)	0	13 433 090	4 821 383	13 433 090
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>13 433 090</b>	<b>4 843 548</b>	<b>13 433 090</b>
ADP	2-2-00062	recettes provenant de la rémunération de prestations	0	2 100 631	2 100 631	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>2 100 631</b>	<b>2 100 631</b>	<b>0</b>

**1-2-00085 - Participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE préalables) : 13 433 090 € en AE et 4 821 382,62 € en CP.**

Les fonds de concours rattachés en 2025 correspondent aux participations financières de collectivités territoriales (Régions, Départements, Métropoles, communautés d'agglomération ou communautés urbaines ou villes) ou d'établissements au financement d'opérations immobilières inscrites dans les CPER et/ou au plan de relance et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

**1-1-00272 – Participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires (AE préalables)**

Rattachement à tort sur le programme 150, ces crédits ont vocation à être réimputés sur le programme 172.

**2-2-00062 – Recettes provenant de la rémunération de prestations : 2 100 631 € en AE et en CP**

Les attributions de produits rattachées au 31 juillet 2025 correspondent aux frais d'inscription au Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) et au Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG).

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 150 s'établissent à 20,49 M€ en AE (dont 20,49 M€ préalables) et 39,30 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00272	participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires (AE préalables)	0	0	593 600	0
FDC	1-2-00085	participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE préalables)	0	20 490 000	38 705 000	20 490 000
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>20 490 000</b>	<b>39 298 600</b>	<b>20 490 000</b>

#### 1-1-00272 - Participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires (AE préalables) : 593 600 € en CP.

Les fonds de concours qui seront rattachés en 2026 correspondent aux participations financières FEDER au financement d'opérations immobilières inscrites dans les CPER et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

#### 1-2-00085 - Participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE préalables) : 20 490 000 € en AE et 38 705 000 € en CP.

Les fonds de concours qui seront rattachés en 2026 correspondent aux participations financières de collectivités territoriales (Régions, Départements, Métropoles, communautés d'agglomération ou communautés urbaines ou villes) ou d'établissements au financement d'opérations immobilières inscrites dans les CPER et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

## 231 - Vie étudiante

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 231 s'élevaient à 0,14 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00089	remboursement de prêts d'honneur	0	138 121	138 121	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>138 121</b>	<b>138 121</b>	<b>0</b>

- 1-2-00060 - Participations diverses au financement d'opérations immobilières en faveur de la vie étudiante : Contrats de plan État Régions.
- 2-2-00089 – Remboursement de prêts d'honneur : 138 121 € en AE et en CP.  
La réforme des aides aux étudiants a supprimé la procédure du prêt d'honneur. Néanmoins l'attribution de produits subsiste pour les remboursements des prêts en cours.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 231 atteignent 0,04 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00089	remboursement de prêts d'honneur	0	42 625	42 625	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>42 625</b>	<b>42 625</b>	<b>0</b>

- 1-2-00060 - Participations diverses au financement d'opérations immobilières en faveur de la vie étudiante : Contrats de plan État Régions
- 2-2-00089 – Remboursement de prêts d'honneur : 42 625 € en AE et en CP.  
La réforme des aides aux étudiants a supprimé la procédure du prêt d'honneur. Néanmoins l'attribution de produit subsiste pour les remboursements des prêts en cours.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 231 s'établissent à 0,11 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00089	remboursement de prêts d'honneur	0	110 000	110 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>110 000</b>	<b>110 000</b>	<b>0</b>

- 2-2-00089 – Remboursement de prêts d'honneur : 110 000 € en AE et en CP.  
La réforme des aides aux étudiants a supprimé la procédure du prêt d'honneur. Néanmoins le fonds de concours subsiste pour les remboursements des prêts en cours. Sur 2026, il est prévu le rattachement de 0,1 M€ en AE et 0,1 M€ en CP.

## 172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 172 s'élevaient à 0,46 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00330	Contribution de l'Union européenne au projet "Horizon Europe" – coordination des réseaux des points de contacts nationaux (PCN) – programme 172	0	77 770	77 770	0
FDC	1-2-00360	Contributions au financement de la fête de la science	0	30 000	30 000	0
FDC	1-2-00466	Participation exceptionnelle de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST) en vue de sa transformation d'établissement public administratif en service à compétence nationale (programme 172)	0	346 457	346 457	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>454 227</b>	<b>454 227</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00492	Recettes provenant de la rémunération de prestations et services divers par des organismes nationaux fournis par les services du ministère chargé de la recherche (programme 172)	0	6 457	6 457	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>6 457</b>	<b>6 457</b>	<b>0</b>

1-1-00330 Contribution de l'Union européenne au projet « Horizon Europe » –coordination des réseaux des points de contacts nationaux (PCN) : 77 770 €

1-2-00360 Contributions au financement de la fête de la science - Article 17-II de la LOLF : 30 000 €

1-2-00466 IHEST 346 457 € : Participation exceptionnelle de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST) suite à sa transformation d'établissement public administratif en service à compétence nationale : ce montant exceptionnel provient du solde de trésorerie de l'établissement.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 172 atteignent 0,37 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00330	Contribution de l'Union européenne au projet "Horizon Europe" – coordination des réseaux des points de contacts nationaux (PCN) – programme 172	0	43 778	43 778	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>43 778</b>	<b>43 778</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00492	Recettes provenant de la rémunération de prestations et services divers par des organismes nationaux fournies par les services du ministère chargé de la recherche (programme 172)	0	328 234	328 234	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>328 234</b>	<b>328 234</b>	<b>0</b>

1-1-00330 Contribution de l'Union européenne au projet « Horizon Europe » –coordination des réseaux des points de contacts nationaux (PCN) : 43 778 €

2-2-00492 : Recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par les services du ministère chargé de la recherche : 328 233 € ; les montants inscrits sur cette ligne proviennent des recettes issues de l'IHEST dans le cadre de son activité (droits d'inscription dont ceux au titre d'une convention passée avec Paris Cité).

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 172 s'établissent à 0,40 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00330	Contribution de l'Union européenne au projet "Horizon Europe" – coordination des réseaux des points de contacts nationaux (PCN) – programme 172	0	15 000	15 000	0
FDC	1-2-00360	Contributions au financement de la fête de la science	0	15 000	15 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00492	Recettes provenant de la rémunération de prestations et services divers par des organismes nationaux fournies par les services du ministère chargé de la recherche (programme 172)	0	368 470	368 470	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>368 470</b>	<b>368 470</b>	<b>0</b>

1-1-00330 Contribution de l'Union européenne au projet « Horizon Europe » –coordination des réseaux des points de contacts nationaux (PCN) : 15 000 € en prévision de financement de projets subventionnés par la Commission européenne.

1-2-00360 Contributions au financement de la fête de la science - Article 17-II de la LOLF : 15 000 €

2-2-00492 : Recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par les services du ministère chargé de la recherche ; 368 470 € en prévision des recettes issues de l' IHEST dans le cadre de son activité.

## Relations avec les collectivités territoriales

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » s'élevaient à 11,72 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 35,15 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 0,26 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
122 - Concours spécifiques et administration	11 724 364	11 724 364	0	35 154 548	35 154 548	0	260 000	260 000	0
<b>Total</b>	<b>11 724 364</b>	<b>11 724 364</b>	<b>0</b>	<b>35 154 548</b>	<b>35 154 548</b>	<b>0</b>	<b>260 000</b>	<b>260 000</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » sont les suivantes.

### 122 - Concours spécifiques et administration

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 122 s'élevaient à 11,72 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00122	Contribution du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) au financement d'actions d'urgence de première nécessité et de remise en état (programme 122)	0	11 690 767	11 690 767	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>11 690 767</b>	<b>11 690 767</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00194	Sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité	0	33 597	33 597	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>33 597</b>	<b>33 597</b>	<b>0</b>

Frais de fonctionnement du comité des finances locales :

Les crédits d'attributions de produits « Sommes versées par le comité des finances locales (CFL) destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité » sont rattachés au programme 122 pour financer les dépenses de fonctionnement du comité des finances locales et des instances suivantes :

- depuis 2014, celles du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) créée par la loi n° 2013-921 du 17 octobre 2013.
- depuis 2015, celles de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGPL) créée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015.

Cette attribution de produits destinée à ces trois instances est prélevée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF).

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 122 atteignent 35,15 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00122	Contribution du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) au financement d'actions d'urgence de première nécessité et de remise en état (programme 122)	0	35 072 302	35 072 302	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>35 072 302</b>	<b>35 072 302</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00194	Sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité	0	82 246	82 246	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>82 246</b>	<b>82 246</b>	<b>0</b>

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 122 correspondent au solde du FSUE pour financer des actions d'urgence, de première nécessité et de remise en état à la suite de la tempête Ciaran de novembre 2023, dont l'avance avait été versée en 2024. Par ailleurs, des attributions de produits, destinés à couvrir les frais de fonctionnement du CFL, du CNEN et de l'OFGPL ont été rattachées au programme 122 en gestion 2025.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 122 s'établissent à 0,26 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00194	Sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité	0	260 000	260 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>260 000</b>	<b>260 000</b>	<b>0</b>

Ce montant estimatif de 0,26 M€ en AE et en CP est en légère hausse (+50 000 €) par rapport à la prévision initiale de 2025, au regard de l'organisation des élections pour le renouvellement des membres élus du CFL en 2026. Ce

montant est cependant susceptible d'évoluer. En effet, le montant du rattachement d'attributions de produits au titre des sommes versées par le CFL destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité au cours de l'année 2026 sur le programme 122 sera déterminé en février 2026, quand le CFL aura établi son budget pour l'exercice 2026.

## Santé

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Santé » s'élevaient à 154,35 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 0,25 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 0,36 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	154 349 897	154 349 897	0	249 648	249 648	0	360 000	360 000	0
<b>Total</b>	<b>154 349 897</b>	<b>154 349 897</b>	<b>0</b>	<b>249 648</b>	<b>249 648</b>	<b>0</b>	<b>360 000</b>	<b>360 000</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Santé » sont les suivantes.

### 204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 204 s'élevaient à 154,35 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00315	Participation de l'Union européenne à la constitution d'un stock de produits médicaux et non médicaux en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) - programme 204	0	150 066 563	150 066 563	0
FDC	1-1-00587	Financements européens pour des actions innovantes dans le domaine de la santé - programme 204	0	3 584 678	3 584 678	0
FDC	1-1-00715	Financements européens pour le modernisation de l'offre de soins - programme 204	0	698 656	698 656	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>154 349 897</b>	<b>154 349 897</b>	<b>0</b>

Le fonds de concours **1-1-00315** « Participation de l'Union européenne à la constitution d'un stock de produits médicaux et non médicaux en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) », a été créé

en novembre 2022 et abondé pour la première fois en 2023. La France a été retenue dans le cadre d'un appel à projet organisé au titre du mécanisme de protection civile de l'Union européenne (*rescEU*), en vue de la constitution d'un stock de produits médicaux et non médicaux en cas de pandémie ou d'événement nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) et la DGS était le porteur du projet.

Le fonds de concours a été abondé en 2024 dans le cadre d'un second appel à projet organisé au titre du mécanisme de protection civile de l'Union européenne (*rescEU 2*). La France a été à nouveau retenue avec la DGS comme porteur du projet.

Le fonds de concours **1-1-00587** « Financements européens pour des actions innovantes dans le domaine de la santé », a reçu des crédits pour plusieurs projets :

- le projet Prevent NCD Déterminants de santé : prévention du cancer et des maladies non transmissibles (3 088 k€) ;
- le projet Implemental, actions dans le domaine de la santé mentale (61,6 k€) ;
- Le projet CT Cure visant à accélérer l'évaluation harmonisée des essais cliniques multinationaux pour les traitements COVID-19 (35 k€) ;
- Le projet Best Remap visant à améliorer la qualité nutritionnelle des aliments transformés en Europe (8,8 k€) ;
- Le projet WISH, visant à améliorer la surveillance des eaux usées pour la santé publique (391 k€).

Le fonds de concours **1-1-00715** « *Financements européens pour la modernisation de l'offre de soins* » a été créé et rattaché au Programme 204 en avril 2023 ; il est piloté par la direction générale de l'offre de soins (DGOS). Ce fonds de concours a été créé pour permettre le financement de projets de recherche et d'innovation. En 2024, il a bénéficié de nouveaux financements européens au titre du Grant Agreement JARDIN (action conjointe pour soutenir l'intégration des réseaux européens de référence dans les systèmes nationaux de soins de santé des États membres) à hauteur de 0,7 M€.

Pour information, le fonds de concours **1-2-00640** « Participations diverses aux politiques de prévention, de sécurité sanitaire et d'offre de soins » a été clôturé au 31 décembre 2024. Ce fonds, alimenté par des crédits de l'assurance maladie versés par Santé Publique France (SPF) avait été créé en 2020 afin de doter le programme 204 de crédits suffisants pour faire face aux nombreuses dépenses consécutives à la crise sanitaire liée à la COVID 19.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 204 atteignent 0,25 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00587	Financements européens pour des actions innovantes dans le domaine de la santé - programme 204	0	249 648	249 648	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>249 648</b>	<b>249 648</b>	<b>0</b>

Le fonds de concours **1-1-00587** « Financements européens pour des actions innovantes dans le domaine de la santé », a reçu en 2025 des crédits pour :

- Le projet SHARP pour améliorer la préparation et la réponse aux menaces sanitaires transfrontalières (104,5 k€) ;
- Le projet EU HIP vise à améliorer l'accès, la qualité des données de santé en soutenant la transformation numérique des systèmes de santé pour répondre aux menaces sanitaires (118,5 k€) ;

- Le projet JATC2 renforce la coopération entre États membres pour une meilleure mise en œuvre de la directive sur les produits du tabac (2,2 k€) ;
- Le projet NFP4 Health visant à renforcer les capacités des Points Focaux Nationaux en créant un réseau durable pour faciliter la mise en œuvre des actions du programme EU4Health (24,4 k€).

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 204 s'établissent à 0,36 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00587	Financements européens pour des actions innovantes dans le domaine de la santé - programme 204	0	360 000	360 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>360 000</b>	<b>360 000</b>	<b>0</b>

Le fonds de concours **1-1-00587** « Financements européens pour des actions innovantes dans le domaine de la santé », devrait bénéficier de nouveaux crédits en 2026 pour le projet EU HIP (360 k€).

## Sécurités

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Sécurités » s'élevaient à 378,60 M€ en AE et 402,55 M€ en CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 315,69 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 414,45 M€ en AE et 430,74 M€ en CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
176 - Police nationale	88 075 256	112 017 102	0	53 094 230	53 094 230	0	121 931 761	138 222 415	0
152 - Gendarmerie nationale	264 722 664	264 722 664	0	186 894 213	186 894 213	0	274 599 277	274 599 277	0
207 - Sécurité et éducation routières	550 900	550 900	0	519 570	519 570	0	120 000	120 000	0
161 - Sécurité civile	25 255 634	25 255 634	0	75 178 037	75 178 037	0	17 800 000	17 800 000	0
<b>Total</b>	<b>378 604 454</b>	<b>402 546 300</b>	<b>0</b>	<b>315 686 051</b>	<b>315 686 051</b>	<b>0</b>	<b>414 451 038</b>	<b>430 741 692</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Sécurités » sont les suivantes.

### 176 - Police nationale

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 176 s'élevaient à 88,08 M€ en AE et 112,02 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00041	participation de l'Union européenne au fonctionnement de la police nationale	0	24 422 149	24 422 149	0
FDC	1-2-00047	participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (programme 176)	0	6 855 314	6 855 314	0
FDC	1-2-00298	Action sociale et accompagnement des personnels - police nationale - P176	0	853 770	853 770	0
FDC	1-2-00675	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 176)	0	7 222 090	7 222 090	0
FDC	1-2-00817	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 176 - autorisations d'engagement préalables)	0	0	23 941 846	0
FDC	1-3-00672	participation d'Etats membres au financement des vols communs organisés par la police nationale dans le cadre d'opérations de reconduite à la frontière d'une part, au fonctionnement des centres de coopération policière et douanière d'autre part	0	585 604	585 604	0
FDC	1-3-00956	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la police nationale (programme 176 - titre 2)	7 076 375	0	0	0
FDC	1-3-00957	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la police nationale (programme 176 - hors titre 2)	0	19 393 779	19 393 779	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>7 076 375</b>	<b>59 332 706</b>	<b>83 274 552</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00040	remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques, autres que celles de la préfecture de police de Paris et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique .	0	12 093 700	12 093 700	0
ADP	2-2-00042	remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques exécutées par la préfecture de police de Paris et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique.	0	2 187 167	2 187 167	0
ADP	2-2-00077	valorisation du patrimoine immatériel de la police nationale (programme 176)	0	2 707 417	2 707 417	0
ADP	2-2-00518	redevances perçues pour l'installation et l'exploitation des dispositifs d'alerte de la police.	0	322 789	322 789	0
ADP	2-2-00584	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la police nationale (titre 2)	1 035 366	0	0	0
ADP	2-2-00726	produit des cessions de biens mobiliers (programme 176 - métropole)	0	2 321 937	2 321 937	0
ADP	2-2-00843	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la police nationale (hors titre 2)	0	997 800	997 800	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>1 035 366</b>	<b>20 630 809</b>	<b>20 630 809</b>	<b>0</b>

Les recettes non fiscales perçues sur par la police nationale en 2024 relèvent majoritairement du hors titre 2 (80 M€ en AE et 103,9 M€ en CP). Elles sont en hausse de +17 M€ en AE et CP par rapport au montant inscrit en projet de loi de finances 2024 (63,01 M€ en AE et 86,95 M€ en CP prévus). Cette évolution s'explique par une fiabilisation des prévisions de recettes tout au long de l'année en fonction de l'actualité et des accords conclus avec des financeurs extérieurs.

Les écarts constatés sont les suivants :

Fonds de concours :

- 1-1-00041 – Participation de l'Union européenne au fonctionnement de la police nationale (+21 M€ en AE et CP) ;
- 1-3-00957 - Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la police nationale (HT2) (19,39 M€) ;

- 2-2-00047 – Participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité (+4,5 M€ en AE et CP) ;
- 1-3-00672 – Participation des États membres aux vols communs de reconduites et au fonctionnement des CCPD (0,49 M€ en AE et CP) ;
- 1-2-00298 – Action sociale et accompagnement des personnels (+0,35 M€ en AE et CP) ;
- 1-2-00675 – Participation financement de divers travaux d'équipement (-35,27 M€ en AE et CP) ;

Attributions de produits :

- 2-2-00040 – SOI autres que PP (+3,09 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00077 – Valorisation patrimoine immatériel de la PN (+2,71 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00843 – Rémunérations des prestations fournies par la direction générale de la police nationale (+0,50 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00042 – SOI PP (+0,19 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00518 – Redevances pour installation et exploitation dispositifs d'alerte de la police (+0,12 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-000726 – Rémunération prestations DGPN – T2 (-0,18 M€ en AE et CP).

S'agissant du titre 2, le montant total T2 des fonds de concours et d'attributions de produits s'élève à 8,1 M€, soit 7,1 M€ de fonds de concours et 1 M€ d'attributions de produits.

En 2024, pour le titre 2, deux nouveaux fonds de concours ont été créés :

- 1-3-00956 « Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la police nationale (programme 176 - titre 2) »
- 1-1-00659 « Participation de l'Union européenne aux dépenses de masse salariale de la police nationale – Programme 176 (titre 2) ».

S'agissant du fonds de concours n° 1-3-00956, « Sandhurst », 7,1 M€ CAS compris ont été perçus par le programme 176. Cette recette correspond au remboursement par les autorités britanniques des dépenses de masse salariale pour les missions effectuées par certains personnels de la police nationale (réservistes, contractuels et pilotes de la PAF) dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière transmanche, en application des accords de Sandhurst.

Le fonds de concours n° 1-1-00659 intitulé « Participation de l'Union européenne aux dépenses de masse salariale de la police nationale » a été créé le 6 décembre 2024. Il est destiné notamment à recevoir les financements de l'Union européenne au titre de la prise en charge des dépenses de personnels du service national des enquêtes d'autorisations de voyage (SNEAV) dans le cadre de l'*European Travel Information and Authorization System* (ETIAS). Aucun crédit n'a été ouvert sur ce fonds en 2024.

Enfin, s'agissant des 1 M€ de crédits ouverts au titre de l'attribution de produits n° 2-2-00584, ceux-ci correspondent aux remboursements effectués par la Belgique pour des dépenses de masse salariale d'agents de la police aux frontières (PAF) mobilisés dans le cadre des contrôles réalisés à la gare de Londres-Saint-Pancras par la PAF sur les trains Eurostar à destination de la Belgique, en application des dispositions de l'arrangement administratif franco-belge du 28 janvier 2020.

### **Les crédits ouverts au 31 juillet 2025**

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 176 atteignent 53,09 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00041	participation de l'Union européenne au fonctionnement de la police nationale	0	3 649 951	3 649 951	0
FDC	1-2-00047	participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (programme 176)	0	4 642 676	4 642 676	0
FDC	1-2-00298	Action sociale et accompagnement des personnels - police nationale - P176	0	1 430 226	1 430 226	0
FDC	1-2-00675	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 176)	0	2 819 945	2 819 945	0
FDC	1-2-00737	Participation des gestionnaires de ports et d'aéroports au fonctionnement des kiosques d'enregistrement des voyageurs entrant et sortant de l'espace Schengen (programme 176)	0	112 897	112 897	0
FDC	1-3-00672	participation d'Etats membres au financement des vols communs organisés par la police nationale dans le cadre d'opérations de reconduite à la frontière d'une part, au fonctionnement des centres de coopération policière et douanière d'autre part	0	403 066	403 066	0
FDC	1-3-00956	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la police nationale (programme 176 - titre 2)	6 952 989	0	0	0
FDC	1-3-00957	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la police nationale (programme 176 - hors titre 2)	0	20 663 234	20 663 234	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>6 952 989</b>	<b>33 721 994</b>	<b>33 721 994</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00040	remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques, autres que celles de la préfecture de police de Paris et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique .	0	6 055 269	6 055 269	0
ADP	2-2-00042	remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques exécutées par la préfecture de police de Paris et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique.	0	1 937 082	1 937 082	0
ADP	2-2-00077	valorisation du patrimoine immatériel de la police nationale (programme 176)	0	2 743 100	2 743 100	0
ADP	2-2-00518	redevances perçues pour l'installation et l'exploitation des dispositifs d'alerte de la police.	0	131 662	131 662	0
ADP	2-2-00726	produit des cessions de biens mobiliers (programme 176 - métropole)	0	937 670	937 670	0
ADP	2-2-00843	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la police nationale (hors titre 2)	0	614 464	614 464	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>12 419 247</b>	<b>12 419 247</b>	<b>0</b>

Les recettes non fiscales perçues au 31 juillet 2025 sur le programme 176 « police nationale » relèvent majoritairement du hors titre 2 (91 % en AE et 93 % en CP). Elles sont supérieures au montant prévu en projet de loi de finances (+1,73 M€) en AE et en baisse (-15,26 M€) en CP. Les rattachements réalisés à la même période en 2024 sont en baisse (-4,36 M€) en AE et en hausse (+28,31 M€) en CP. Le principal facteur de cette baisse est dû au non versement de la contribution financière de la ville de Nice pour l'hôtel de police et à la baisse des versements par la commission européenne des soldes et acomptes des projets européens, notamment le projet de l'ANDV.

Par rapport aux crédits ouverts au 31 juillet 2024, les évolutions constatées (en AE et CP) sont les suivantes :

Fonds de concours :

- 1-3-00957 – Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la police nationale (HT2) (+3,13 M€ en AE et CP) ;
- 1-2-00047 – Participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité (+2,01 M€ en AE et CP) ;

- 1-2-00298 – Action sociale et accompagnement des personnels (+1,31 M€ en AE et CP)
- 1-2-00675 – Participation financement de divers travaux d'équipement (+0,4 M€ en AE et CP) ;
- 1-3-00672 – Participation des États membres aux vols communs de reconduites et au fonctionnement des CCPD (+0,32 M€ en AE et CP) ;
- 1-2-00737 – Participation des gestionnaires de ports et d'aéroports au fonctionnement des kiosques d'enregistrement des voyageurs entrant et sortant de l'espace Schengen (+0,11 M€ en AE et CP) ;
- 1-1-00041 – Participation de l'Union européenne au fonctionnement de la police nationale (-12,04 M€ en AE et CP) ;
- 1-2-00817 – Participation financement de divers travaux d'équipement (-23,94 M€ en CP).

Attributions de produits :

- 2-2-00077 – Valorisation patrimoine immatériel de la PN (+1,41 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00042 – SOI PP (+1,13 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00843 – Rémunérations des prestations fournies par la direction générale de la police nationale (+0,06 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00518 – Redevances pour installation et exploitation dispositifs d'alerte de la police (+0,01 M€) ;
- 2-2-00726 - Produits des cessions de biens mobiliers -Métropole (-0,62 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00040 – SOI autres que PP (-1,61 M€ en AE et CP).

S'agissant des crédits de titre 2 ouverts par voie de fonds de concours, 7 M€ ont été ouverts sur le fonds de concours n° 1-3-00956 « Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst ». Ces ouvertures prennent en compte trois versements britanniques : 2,2 M€ ouverts par arrêté du 28 janvier 2025, 2,2 M€ ouverts par arrêté du 2 juin 2025, et 2,6 M€ ouverts par arrêté du 10 juin 2025.

Pour rappel, les crédits ouverts en 2024, pour un montant de 7,1 M€ sur le fonds de concours n° 1-3-00956 « Sandhurst » ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2025.

Au total, au 31 juillet 2025, le montant total de crédits reportés ou ouverts sur le fonds de concours « Sandhurst » s'élève à 14,1 M€ CAS compris.

Par ailleurs, une recette, d'un montant de 3,1 M€ a été ouverte sur le fonds de concours n° 1-1-00659 intitulé « Participation de l'Union européenne aux dépenses de masse salariale de la police nationale » par arrêté du 18 septembre 2025. Cette recette correspond au versement par l'Union européenne d'un acompte sur la subvention du projet de mise en œuvre d'ETIAS pour la période 2022-2024.

Ainsi, au 18 septembre 2025, le montant des crédits de titre 2 reportés ou ouverts par voie de fonds de concours s'élève à 17,2 M€.

### **Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026**

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 176 s'établissent à 121,93 M€ en AE et 138,22 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00041	participation de l'Union européenne au fonctionnement de la police nationale	0	5 263 835	5 263 835	0
FDC	1-2-00047	participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (programme 176)	0	3 380 000	3 380 000	0
FDC	1-2-00298	Action sociale et accompagnement des personnels - police nationale - P176	0	500 000	500 000	0
FDC	1-2-00675	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 176)	0	92 477 926	92 477 926	0
FDC	1-2-00817	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 176 - autorisations d'engagement préalables)	0	0	16 290 654	0
FDC	1-3-00672	participation d'Etats membres au financement des vols communs organisés par la police nationale dans le cadre d'opérations de reconduite à la frontière d'une part, au fonctionnement des centres de coopération policière et douanière d'autre part	0	100 000	100 000	0
FDC	1-3-00956	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la police nationale (programme 176 - titre 2)	7 000 000	0	0	0
FDC	1-3-00957	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la police nationale (programme 176 - hors titre 2)	0	9 000 000	9 000 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>7 000 000</b>	<b>110 721 761</b>	<b>127 012 415</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00040	remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques, autres que celles de la préfecture de police de Paris et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique .	0	2 000 000	2 000 000	0
ADP	2-2-00518	redevances perçues pour l'installation et l'exploitation des dispositifs d'alerte de la police.	0	200 000	200 000	0
ADP	2-2-00726	produit des cessions de biens mobiliers (programme 176 - métropole)	0	1 500 000	1 500 000	0
ADP	2-2-00843	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la police nationale (hors titre 2)	0	500 000	500 000	0
ADP	2-3-00784	Produits de cessions de biens mobiliers OM et Etranger	0	5 000	5 000	0
ADP	2-3-00845	Rémunérations des prestations fournies par la DGPN outre-mer et à l'étranger	0	5 000	5 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>4 210 000</b>	<b>4 210 000</b>	<b>0</b>

La prévision de recettes non fiscales 2026 prévoit des rattachements.

La prévision de recettes non fiscales 2026 en HT2 est supérieure au montant prévu au PLF 2025 (+28,5 M€ en AE et +40,6 M€ en CP), en cohérence avec l'exécution constatée des années précédentes et compte tenu des accords et engagements en vigueur (participation des britanniques au financement de divers travaux d'équipement en application des accords Sandhurst et de la ville de Nice à la construction du nouvel hôtel des polices). Cette prévision sera fiabilisée tout au long de l'année en fonction de l'actualité et des accords conclus avec des financeurs extérieurs.

La prévision 2026 des rattachements sur le fonds de concours Sandhurst HT2 est estimée à 92,5 M€ en AE et en CP. S'agissant des crédits de titre 2, une prévision basée sur la moyenne des crédits ouverts sur les années antérieures permet d'envisager un montant minimum d'ouverture de crédits T2 à hauteur de 7 M€ en 2026 sur le fonds de concours n° 1-3-00956 « Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst ».

Par ailleurs, il n'est pas attendu de recette en 2026 sur le fonds de concours n° 1-1-00659 « Participation de l'Union européenne aux dépenses de masse salariale de la police nationale ». En effet, la prévision de versement sur ce fonds est difficile à établir dans la mesure où la date de versement du solde de la subvention du projet de mise en œuvre

d'ETIAS dépend d'une part de la certification des dépenses par les comptables publics, d'autre part, de la validation par l'autorité de gestion (DGEF).

## 152 - Gendarmerie nationale

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 152 s'élevaient à 264,72 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00055	participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (programme 152)	0	7 338 418	7 338 418	0
FDC	1-2-00682	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 152)	0	1 928 966	1 928 966	0
FDC	1-3-00952	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale (programme 152 - titre 2)	51 430 131	0	0	0
FDC	1-3-00953	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale (programme 152 - hors titre 2)	0	51 112 957	51 112 957	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>51 430 131</b>	<b>60 380 342</b>	<b>60 380 342</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00045	remboursement des prestations de service d'ordre et de relations publiques exécutées par la gendarmerie nationale et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique	0	8 890 468	8 890 468	0
ADP	2-2-00254	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (titre 2)	103 520 501	0	0	0
ADP	2-2-00495	Remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la gendarmerie nationale à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques	0	1 925 192	1 925 192	0
ADP	2-2-00564	produit des cessions de biens mobiliers -métropole (programme 152)	0	1 174 347	1 174 347	0
ADP	2-2-00604	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (hors titre 2)	0	37 098 446	37 098 446	0
ADP	2-3-00566	produit des cessions de biens mobiliers outre-mer et étranger (programme 152)	0	26 700	26 700	0
ADP	2-3-00614	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale outre-mer et à l'étranger	0	276 537	276 537	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>103 520 501</b>	<b>49 391 690</b>	<b>49 391 690</b>	<b>0</b>

Les recettes non fiscales perçues par la gendarmerie nationale en 2024 sont en hausse par rapport à l'année dernière de 65,2 M€ soit 32,7 %.

Cette augmentation est due en partie à l'intégration des fonds de concours Sandhurst. En effet, depuis 2024, deux fonds de concours T2 (1-3-00952) et HT2 (1-3-00953), ont été créés pour retracer les flux financiers dans le cadre des accords de Sandhurst avec les britanniques.

En titre 2, le montant des fonds de concours correspondent au remboursement par le Royaume-Uni des effectifs mobilisés en application des accords de Sandhurst.

Le montant des attributions de produits correspond aux remboursements des effectifs mis à disposition de divers organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (il s'agit principalement d'EDF, Banque de France, SNCF, Île-de-France Mobilités).

En hors titre 2, le P152 bénéficie à la fois de fonds de concours et d'attributions de produits pour les raisons suivantes :

- Les FDC perçus au titre de la « Participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité », correspondent à divers cofinancements perçus par la GN pour financer des actions opérationnelles. Il s'agit principalement de fonds européens ainsi que cofinancements nationaux ;
- Les FDC perçus au titre de la contribution du Royaume-Uni correspondent aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale ;
- Les FDC perçus au titre de la « Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement », correspondent principalement au titre des certificats d'économie d'énergie.
- Les ADP perçus au titre du « Remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques exécutées par la GN et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique », sont prévus à l'occasion de services d'ordre indemnisés gérés localement.
- Les ADP perçus au titre du « Remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la GN à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques », sont prévus à l'occasion de prestations réalisées et gérées en local.
- Les ADP perçus au titre des « Produits des cessions de biens mobiliers », sont prévus consécutivement à la vente de biens en métropole ;
- Les ADP perçus au titre de la « Rémunération des prestations fournies par la GN (hors titre 2) », sont prévus au titre de la rémunération de prestations gérées en central. Les principaux montants alimentant cette attribution de produits sont les protocoles liant la GN à EDF, à BDF, à l'ANDRA...
- Les ADP perçus au titre des « Produits de cessions de biens mobiliers – outremer et étranger », sont prévus au titre de la vente de biens en outre-mer et à l'étranger.
- Les ADP perçus au titre de la « Rémunération des prestations fournies par la GN outremer et à l'étranger », sont prévus au titre de prestations réalisées en outre-mer et à l'étranger.

### ***Les crédits ouverts au 31 juillet 2025***

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 152 atteignent 186,89 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00055	participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (programme 152)	0	5 795 347	5 795 347	0
FDC	1-2-00682	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 152)	0	3 054 408	3 054 408	0
FDC	1-3-00952	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale (programme 152 - titre 2)	42 124 080	0	0	0
FDC	1-3-00953	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale (programme 152 - hors titre 2)	0	57 072 862	57 072 862	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>42 124 080</b>	<b>65 922 617</b>	<b>65 922 617</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00045	remboursement des prestations de service d'ordre et de relations publiques exécutées par la gendarmerie nationale et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique	0	3 541 313	3 541 313	0
ADP	2-2-00254	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (titre 2)	44 510 101	0	0	0
ADP	2-2-00495	Remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la gendarmerie nationale à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques	0	714 805	714 805	0
ADP	2-2-00564	produit des cessions de biens mobiliers -métropole (programme 152)	0	462 320	462 320	0
ADP	2-2-00604	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (hors titre 2)	0	29 184 268	29 184 268	0
ADP	2-3-00566	produit des cessions de biens mobiliers outre-mer et étranger (programme 152)	0	41 600	41 600	0
ADP	2-3-00614	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale outre-mer et à l'étranger	0	393 110	393 110	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>44 510 101</b>	<b>34 337 415</b>	<b>34 337 415</b>	<b>0</b>

En titre 2, le montant des fonds de concours correspondent au remboursement par le Royaume-Uni des effectifs mobilisés en application des accords de Sandhurst.

Le montant des attributions de produits correspond aux remboursements des effectifs mis à disposition de divers organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (il s'agit principalement d'EDF, Banque de France, SNCF, Île-de-France Mobilités).

En hors titre 2, le P152 bénéficie à la fois de fonds de concours et d'attributions de produits pour les raisons suivantes :

- Les FDC perçus au titre de la « Participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité », correspondent à divers cofinancements perçus par la GN pour financer des actions opérationnelles. Il s'agit principalement de fonds européens ainsi que cofinancements nationaux.
- Les FDC perçus au titre de la « Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement », correspondent principalement au titre des certificats d'économie d'énergie.
- Les FDC perçus au titre de la contribution du Royaume Uni correspondent aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale.
- Les ADP perçus au titre du « Remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques exécutées par la GN et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique », sont prévus à l'occasion de services d'ordre indemnisés gérés localement.
- Les ADP perçus au titre du « Remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la GN à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques », sont prévus à l'occasion de prestations réalisées et gérées en local.
- Les ADP perçus au titre des « Produits des cessions de biens mobiliers », sont prévus consécutivement à la vente de biens en métropole.

- Les ADP perçus au titre de la « Rémunération des prestations fournies par la GN (hors titre 2) », sont prévus au titre de la rémunération de prestations gérées en central. Les principaux montants alimentant cette attribution de produits sont les protocoles liant la GN à EDF, à BDF, à l'ANDRA...
- Les ADP perçus au titre des « Produits de cessions de biens mobiliers – outremer et étranger », sont prévus au titre de la vente de biens en outre-mer et à l'étranger.
- Les ADP perçus au titre de la « Rémunération des prestations fournies par la GN outremer et à l'étranger », sont prévus au titre de prestations réalisées en outre-mer et à l'étranger.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 152 s'établissent à 274,60 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00055	participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (programme 152)	0	8 837 047	8 837 047	0
FDC	1-2-00682	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 152)	0	2 502 861	2 502 861	0
FDC	1-3-00952	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale (programme 152 - titre 2)	56 088 089	0	0	0
FDC	1-3-00953	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale (programme 152 - hors titre 2)	0	48 070 141	48 070 141	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>56 088 089</b>	<b>59 410 049</b>	<b>59 410 049</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00045	remboursement des prestations de service d'ordre et de relations publiques exécutées par la gendarmerie nationale et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique	0	5 712 400	5 712 400	0
ADP	2-2-00254	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (titre 2)	113 027 851	0	0	0
ADP	2-2-00495	Remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la gendarmerie nationale à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques	0	827 215	827 215	0
ADP	2-2-00564	produit des cessions de biens mobiliers -métropole (programme 152)	0	887 852	887 852	0
ADP	2-2-00604	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (hors titre 2)	0	38 286 121	38 286 121	0
ADP	2-3-00566	produit des cessions de biens mobiliers outre-mer et étranger (programme 152)	0	51 700	51 700	0
ADP	2-3-00614	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale outre-mer et à l'étranger	0	308 000	308 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>113 027 851</b>	<b>46 073 288</b>	<b>46 073 288</b>	<b>0</b>

Les prévisions de recettes non fiscales 2026 sont en légère baisse par rapport au montant prévu au PLF 2025 (-23,6 M€ soit -7,9 %).

En T2, les prévisions sont stables entre 2025 (169,2 M€) et 2026 (169,1 M€).

Pour le HT2 les prévisions sont en baisse : 129 M€ en 2025 pour 105,5 M€ en 2026 soit -18,2 %.

Dans le détail :

- La baisse affichée du FDC n° 1-2-00682, financement de divers travaux d'équipements est due à la fin du versement des subventions de casernes par EDF et par l'absence de données à ce jour concernant des éventuelles subventions dédiées à la réhabilitation de casernes.
- La baisse affichée du FDC n° 1-3-00953 en 2026 par rapport aux prévisions actualisées 2025 s'explique notamment par l'échéance des remboursements des vecteurs aériens. Ces remboursements arrivent à leur terme avec une dernière échéance en 2026. Le paiement des vecteurs aériens n'était pas compris dans le PAP 2025 car non connu alors.
- La baisse affichée sur le fond ADP 2-2-00045 résulte d'incertitudes quant à la réalisation par la gendarmerie de prestations de services d'ordres non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique envers des tiers.
- La baisse affichée du ADP n° 2-2-00604 par rapport aux prévisions 2025 est à relativiser. En effet, un décalage dans la facturation de prestations de service fournies par la DGGN de 2024 sur 2025 avait maximisé la prévision 2025 sur le fond, un retour à un niveau moyen est attendu sur 2026.

## 207 - Sécurité et éducation routières

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 207 s'élevaient à 0,55 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00213	Participations diverses à la sécurité et à la circulation routières en métropole (programme 207)	0	308 027	308 027	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>308 027</b>	<b>308 027</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00530	Produit des cessions de biens mobiliers (P207)	0	242 874	242 874	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>242 874</b>	<b>242 874</b>	<b>0</b>

Les attributions de produits rattachées correspondent aux cessions de biens mobiliers des bureaux d'éducation routière dans les préfetures et aux indemnisations par les compagnies d'assurance des véhicules radars endommagés.

En 2024, une opération de communication « les pros de la route » a été menée par la Délégation à la sécurité routière avec le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche et les sociétés d'autoroute sur la thématique des accidents des personnels intervenants sur les routes. Cette opération a été préfinancée par le programme 207 avec un remboursement par voie de rattachement de fonds de concours. Ce rattachement a été mis en œuvre à cheval sur les exercices 2024 et 2025 sur le fonds de concours 1-2-00213 « participation diverses à la politique de sécurité routière » qui était inactif depuis plusieurs années.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 207 atteignent 0,52 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00213	Participations diverses à la sécurité et à la circulation routières en métropole (programme 207)	0	407 620	407 620	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>407 620</b>	<b>407 620</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00530	Produit des cessions de biens mobiliers (P207)	0	111 950	111 950	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>111 950</b>	<b>111 950</b>	<b>0</b>

Les attributions de produits rattachées correspondent aux cessions de biens mobiliers des bureaux d'éducation routière dans les préfetures et aux indemnisations des véhicules radars endommagés.

Les fonds de concours rattachés correspondent à la deuxième partie des remboursements de l'opération de communication « les pros de la route »

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 207 s'établissent à 0,12 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00530	Produit des cessions de biens mobiliers (P207)	0	120 000	120 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>	<b>0</b>

Les prévisions de rattachement d'attributions de produits sont stables à 0,12 M€.

## 161 - Sécurité civile

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 161 s'élevaient à 25,26 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00488	Participation de l'Union européenne aux missions de la DGSCGC effectuées en tant qu'agence spécialisée d'un Etat membre	0	4 471 770	4 471 770	0
FDC	1-1-00497	Participation de la Commission européenne au financement des projets de la sécurité civile et mise en œuvre du mécanisme européen de protection civile (programme 161)	1 097 054	2 559 792	2 559 792	0
FDC	1-2-00218	Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la covid-19 menée par la sécurité civile (programme 161)	0	240 000	240 000	0
FDC	1-2-00853	contribution des services départementaux d'incendie et de secours et d'autres partenaires aux frais de fonctionnement de l'infrastructure partagée des transmissions supportant le service ANTARES	0	12 829 166	12 829 166	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>1 097 054</b>	<b>20 100 728</b>	<b>20 100 728</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00265	produit des cessions de biens mobiliers (programme 161)	0	441 511	441 511	0
ADP	2-2-00848	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (programme 161)	0	3 616 341	3 616 341	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>4 057 852</b>	<b>4 057 852</b>	<b>0</b>

L'exercice 2024 est principalement marqué par le financement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (réseau de radiocommunication INPT) via participation des services d'incendie et de secours au fonds de concours 1-2-00853.

Par ailleurs, les dépenses engagées dans la lutte contre les feux de forêts du Canada durant l'été 2023 ont fait l'objet d'un remboursement de 3 M€, versés au titre d'une attribution de produit (fonds 2-2-00848).

0,24 M€ ont aussi été rattachés par erreur de typage au programme 161 sur le fonds de Santé publique France. Le fonds a été annulé par la suite.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 161 atteignent 75,18 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00488	Participation de l'Union européenne aux missions de la DGSCGC effectuées en tant qu'agence spécialisée d'un Etat membre	0	60 858 940	60 858 940	0
FDC	1-2-00853	contribution des services départementaux d'incendie et de secours et d'autres partenaires aux frais de fonctionnement de l'infrastructure partagée des transmissions supportant le service ANTARES	0	14 082 257	14 082 257	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>74 941 197</b>	<b>74 941 197</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00265	produit des cessions de biens mobiliers (programme 161)	0	133 754	133 754	0
ADP	2-2-00848	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (programme 161)	0	103 086	103 086	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>236 840</b>	<b>236 840</b>	<b>0</b>

L'ouverture de crédits la plus significative porte sur le financement européen de l'acquisition de deux Canadairs dans le cadre du programme RescEU. 60 M€ ont été rattachés à ce titre en début de gestion.

La contribution des services d'incendies et de secours au financement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) atteint 14 M€ rattachés à la fin du mois de juillet pour une prévision annuelle de 15,8 M€.

En gestion 2025, le programme 161 devrait aussi bénéficier de remboursements importants au titre de la mise à disposition d'une capacité européenne de lutte contre les feux de forêt « RescEU transitoire » ou pour des interventions dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'UE (MPCU).

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 161 s'établissent à 17,80 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00488	Participation de l'Union européenne aux missions de la DGSCGC effectuées en tant qu'agence spécialisée d'un Etat membre	0	3 000 000	3 000 000	0
FDC	1-2-00853	contribution des services départementaux d'incendie et de secours et d'autres partenaires aux frais de fonctionnement de l'infrastructure partagée des transmissions supportant le service ANTARES	0	14 300 000	14 300 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>17 300 000</b>	<b>17 300 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00265	produit des cessions de biens mobiliers (programme 161)	0	150 000	150 000	0
ADP	2-2-00848	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (programme 161)	0	350 000	350 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>

La prévision de rattachement de fonds de concours s'établit à 17,3 M€. 14,3 M€ portent sur le fonds INPT et 3 M€ concernent le remboursement des dépenses engagées dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'UE.

Le montant évaluatif des recettes non fiscales inscrit dans le PLF 2026 porte en outre sur les attributions de produits : 0,15 M€ en AE et en CP pour produit des cessions de biens mobiliers et 0,35 M€ en AE et en CP pour rémunération des prestations fournies par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

## Solidarité, insertion et égalité des chances

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » s'élevaient à 22,49 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 8,89 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 0,00 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
304 - Inclusion sociale et protection des personnes	360 000	360 000	0	451 420	451 420	0	0	0	0
157 - Handicap et dépendance	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0
137 - Égalité entre les femmes et les hommes	1 984 876	1 984 876	0	3 441 651	3 441 651	0	0	0	0
124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	15 150 053	15 150 053	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>22 494 929</b>	<b>22 494 929</b>	<b>0</b>	<b>8 893 071</b>	<b>8 893 071</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » sont les suivantes.

### 304 - Inclusion sociale et protection des personnes

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 304 s'élevaient à 0,36 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00794	Participation du Fonds social européen (FSE) aux dépenses d'assistance technique (programme 304)	0	360 000	360 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>360 000</b>	<b>360 000</b>	<b>0</b>

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 304 atteignent 0,45 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00794	Participation du Fonds social européen (FSE) aux dépenses d'assistance technique (programme 304)	0	451 420	451 420	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>451 420</b>	<b>451 420</b>	<b>0</b>

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 304 s'établissent à 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
------	----------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

Pour le fonds de concours 1-1-00794, le montant des rattachements des crédits ne sera connu qu'à réception de crédits européens sur le compte du Département comptable ministériel Europe. Un état de répartition sera alors établi pour déterminer la part de ces crédits qui viendra abonder le programme 304 par rattachement à ce fonds de concours.

## 157 - Handicap et dépendance

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 157 s'élevaient à 5,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00270	participation de la CNSA au financement d'opérations en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées	0	5 000 000	5 000 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>0</b>

Le montant de l'année N est déterminé par une décision de la CNSA prise en fin d'année N-1.

### *Les crédits ouverts au 31 juillet 2025*

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 157 atteignent 5,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00270	participation de la CNSA au financement d'opérations en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées	0	5 000 000	5 000 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>0</b>

La dotation 2025 s'élève à 5 M€ en AE = CP et a été rattachée fin avril au fonds de concours.

Pour information : le programme a par ailleurs bénéficié en 2025 d'un report de crédits issu du même FDC (n° 1-2-00270) pour un montant de 109 838 € en AE et en CP € en CP par arrêté du 5 février 2025

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 157 s'établissent à 0,00 M€ en AE et en CP.

Le montant de l'année N est déterminé par une décision de la CNSA prise en fin d'année N-1.

## **137 - Égalité entre les femmes et les hommes**

### *Les crédits ouverts en 2024*

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 137 s'élevaient à 1,98 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00574	Contribution de l'AGRASC à la politique de lutte contre la traite des êtres humains	0	1 984 876	1 984 876	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 984 876</b>	<b>1 984 876</b>	<b>0</b>

Le montant de la dotation est déterminé dans le cadre d'une convention annuelle conclue entre la DGCS et l'AGRASC.

### *Les crédits ouverts au 31 juillet 2025*

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 137 atteignent 3,44 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00574	Contribution de l'AGRASC à la politique de lutte contre la traite des êtres humains	0	3 441 651	3 441 651	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>3 441 651</b>	<b>3 441 651</b>	<b>0</b>

Le montant de la dotation est déterminé dans le cadre d'une convention annuelle conclue entre l'AGRASC et la DGCS. Le montant versé en 2025 (3 441 651 € en AE=CP) a été rattaché au P137 par arrêté du 23 juin 2025

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 137 s'établissent à 0,00 M€ en AE et en CP.

Le montant de la dotation est déterminé dans le cadre d'une convention annuelle conclue entre l'AGRASC et la DGCS. Le montant de la dotation 2026 sera déterminé en fin de premier semestre 2026, lors de la signature de la convention annuelle.

## Sport, jeunesse et vie associative

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » s'élevaient à 31,31 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 42,86 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 35,02 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
219 - Sport	13 080	13 080	0	25 300	25 300	0	15 000	15 000	0
163 - Jeunesse et vie associative	31 300 208	31 300 208	0	42 834 968	42 834 968	0	35 000 000	35 000 000	0
<b>Total</b>	<b>31 313 288</b>	<b>31 313 288</b>	<b>0</b>	<b>42 860 268</b>	<b>42 860 268</b>	<b>0</b>	<b>35 015 000</b>	<b>35 015 000</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » sont les suivantes.

### 219 - Sport

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 219 s'élevaient à 0,01 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00211	Participations diverses à des projets et opérations dans le domaine du sport (programme 219)	0	13 080	13 080	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>13 080</b>	<b>13 080</b>	<b>0</b>

Les rattachements correspondent plus précisément à la participation de la fondation Princesse Charlène de Monaco dans le cadre d'une action contre la noyade menée dans la région Pays-de-la-Loire.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 219 atteignent 0,03 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00211	Participations diverses à des projets et opérations dans le domaine du sport (programme 219)	0	25 300	25 300	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>25 300</b>	<b>25 300</b>	<b>0</b>

Au 31 juillet 2025, 15 000 € sont rattachés au programme 219 au titre de la participation de la fondation Princesse Charlène de Monaco dans le cadre d'une action contre la noyade menée dans la région Pays-de-la-Loire.

Un rattachement de 10 300 € est constaté au titre d'un projet retenu par l'Agence Erasmus + dans le cadre des projets et opérations dans le domaine du sport. Un groupe d'acteurs sélectionnés au sein du mouvement sportif a pour objectif de cibler les organisations et les pratiques d'activités sportives danoises qui pourraient être reprises sur le territoire sarthois.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 219 s'établissent à 0,02 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00211	Participations diverses à des projets et opérations dans le domaine du sport (programme 219)	0	15 000	15 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>

Au PLF 2026, 15 000 € en AE=CP sont attendus sur le fonds n° 1-2-00211 en provenance de la fondation Princesse Charlène de Monaco afin de poursuivre les actions contre la noyade dans la région Pays-de-la-Loire.

## 163 - Jeunesse et vie associative

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 163 s'élevaient à 31,30 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00411	participation de la Commission européenne au financement de projets relatifs aux jeunes et à la vie associative	0	114 470	114 470	0
FDC	1-2-00418	Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative	0	31 185 738	31 185 738	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>31 300 208</b>	<b>31 300 208</b>	<b>0</b>

En 2024, le montant des rattachements de fonds de concours a été deux fois plus élevé (31,3 M€) que la prévision initiale. Il s'agit des crédits laissés sur les comptes bancaires en déshérence et destinés au financement d'actions en faveur de la vie associative. L'article 272 de la loi de finances pour 2020 modifié a prévu qu'à compter de l'exercice 2021, une quote-part de 20 % des sommes acquises à l'État en application des 3° et 4° de l'article L. 1126-1 du code général de la propriété des personnes publiques, du III de l'article L. 312-20 du code monétaire et financier et des I et II de l'article 13 de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, est affectée au Fonds de développement pour la vie associative (FDVA).

Il n'y a pas eu de rattachement relatif au fonds de concours 1-2-00477 « Contributions aux missions d'observation et d'étude de INJEP » et au titre de l'attribution de produits 2-2-00482 « Produits de la vente des publications de l'INJEP » en 2024. Dans le cadre de sa mission de diffusion et de valorisation, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) a en charge la gestion des ventes de ses publications, services donnant lieu à rémunération en application du décret n° 2016-1127 du 11 août 2016 relatif à la rémunération des services rendus par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Un rattachement de fonds de concours de 114 470 € a été constaté au titre du fonds de concours 1-1-00411 « Participation de la Commission européenne au financement de projets relatifs aux jeunes et à la vie associative ». Aucun rattachement n'était prévu sur fonds de concours au PLF 2024.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 163 atteignent 42,83 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00418	Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative	0	42 829 398	42 829 398	0
FDC	1-2-00477	Contributions aux missions d'observation et d'étude de l'INJEP	0	1 812	1 812	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>42 831 209</b>	<b>42 831 209</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00482	Produits de la vente des publications de l'INJEP	0	3 759	3 759	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>3 759</b>	<b>3 759</b>	<b>0</b>

La prévision de rattachement en PLF 2025 s'élevait à 35 M€ sur le fonds 1-2-00418 « *Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative* ». Au 31 juillet 2025, le rattachement est de 42,8 M€, soit une hausse de 22 % par rapport à la prévision initiale.

### *Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026*

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 163 s'établissent à 35,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00418	Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative	0	35 000 000	35 000 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>35 000 000</b>	<b>35 000 000</b>	<b>0</b>

La prévision 2026 prend en compte la hausse du montant des rattachements 2025 sur le fonds 1-2-00418 « *Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative* ».

## Transformation et fonction publiques

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Transformation et fonction publiques » s'élevaient à 17,01 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 3,07 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 7,06 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
352 - Innovation et transformation numériques	6 460 000	6 460 000	0	0	0	0	0	0	0
148 - Fonction publique	10 547 945	10 547 945	0	3 074 110	3 074 110	0	7 060 000	7 060 000	0
<b>Total</b>	<b>17 007 945</b>	<b>17 007 945</b>	<b>0</b>	<b>3 074 110</b>	<b>3 074 110</b>	<b>0</b>	<b>7 060 000</b>	<b>7 060 000</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Transformation et fonction publiques » sont les suivantes.

### 148 - Fonction publique

#### *Les crédits ouverts en 2024*

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 148 s'élevaient à 10,55 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00503	aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective	0	9 479 245	9 479 245	0
FDC	1-2-00510	Participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au financement du programme d'accompagnement professionnel des agents en situation de handicap dans la fonction publique (programme 148)	0	250 000	250 000	0
FDC	1-2-00940	Contributions d'organismes extérieurs à l'État aux systèmes d'information RenoiRH (programme 148)	0	780 000	780 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>10 509 245</b>	<b>10 509 245</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00121	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre des prestations fournies par la DGAFP (programme 148)	0	38 700	38 700	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>38 700</b>	<b>38 700</b>	<b>0</b>

En 2024, les montants de fonds de concours rattachés au programme 148 s'élevaient à 10,5 M€ en AE et en CP et concernent :

- Le fonds « 1-2-00503 : aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective » à hauteur de 9,5 M€. Ces crédits sont délégués aux préfetures de régions pour le versement de subventions dite « bonus réservataire », dispositif qui remplace la prestation de service versée au titre des anciens « contrats enfant jeunesse (CEJ) » à destination des employeurs.
- Le fonds « 1-2-00510 : Participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au financement du programme d'accompagnement professionnel des agents en situation de handicap dans la fonction publique (programme 148) » est destiné au financement du marché Handi'Talents à hauteur de 0,3 M€ au titre d'une session de formation de 60 agents de la fonction publique en situation de handicap. Le rattachement correspond à une avance de 50 % conformément à la convention signée entre le FIPH-FP et la DGAFP.
- Le fonds « 1-2-00940 : Contributions d'organismes extérieurs à l'État aux systèmes d'information RenoiRH (programme 148) » pour 0,8 M€. Ces crédits correspondent à la participation financière de l'École polytechnique pour le déploiement du SI RenoiRH-paie au sein de cet établissement conformément à la convention signée entre le Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) et l'École polytechnique.

Enfin les ADP « 2-2-00121 : recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre des prestations fournies par la DGAFP (programme 148) » portent sur l'assistance technique de la DGAFP dans le cadre du projet d'appui à la réforme de la gestion des ressources humaines dans le secteur public en Europe et mis en œuvre par Expertise France.

### **Les crédits ouverts au 31 juillet 2025**

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 148 atteignent 3,07 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00503	aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective	0	2 892 535	2 892 535	0
FDC	1-2-00940	Contributions d'organismes extérieurs à l'État aux systèmes d'information RenoiRH (programme 148)	0	171 600	171 600	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>3 064 135</b>	<b>3 064 135</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00121	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre des prestations fournies par la DGAFP (programme 148)	0	9 975	9 975	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>9 975</b>	<b>9 975</b>	<b>0</b>

En 2025, les rattachements au programme 148 de fonds de concours constatés au 31 juillet atteignent 3 M€ en AE et en CP, principalement sur le fonds « 1-2-00503 : aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective », et au titre du contrat territorial « Réservataire employeur » conclu entre les préfetures de régions et les CAF pour le versement du bonus réservataire et sur le fonds 1-2-00940 au titre de l'acquisition et le déploiement des licences de l'écosystème RenoiRH par les bénéficiaires Réseau Canopé et École polytechnique.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 148 s'établissent à 7,06 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00503	aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective	0	6 000 000	6 000 000	0
FDC	1-2-00510	Participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au financement du programme d'accompagnement professionnel des agents en situation de handicap dans la fonction publique (programme 148)	0	250 000	250 000	0
FDC	1-2-00940	Contributions d'organismes extérieurs à l'État aux systèmes d'information RenoiRH (programme 148)	0	800 000	800 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>7 050 000</b>	<b>7 050 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00121	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre des prestations fournies par la DGAFP (programme 148)	0	10 000	10 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>

La prévision 2026 au titre des crédits rattachés au titre du fonds « 1-2-00503 - aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective » est établi en fonction des rattachements attendus en 2025.

Concernant le FDC « 1-2-00510 - Participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au financement du programme d'accompagnement professionnel des agents en situation de handicap dans la fonction publique (programme 148) » : la prévision de rattachement de 0,3 M€ correspond au solde de la convention FIPHFP- DGAFP ;

Pour le FDC 1-2-00940 « Contributions d'organismes extérieurs à l'État aux systèmes d'information RenoiRH (programme 148) », 0,8 M€ de crédits rattachés relatifs aux contributions des bénéficiaires de l'écosystème RenoiRH.

## Travail, emploi et administration des ministères sociaux

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » s'élevaient à 831,27 M€ en AE et 562,76 M€ en CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 836,28 M€ en AE et 47,54 M€ en CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 689,76 M€ en AE et 632,80 M€ en CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
102 - Accès et retour à l'emploi	15 000 000	15 000 000	0	16 627 982	16 627 982	0	50 000 000	50 000 000	0
103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	800 010 665	531 506 670	800 000 000	800 004 800	11 272 482	800 000 000	626 957 148	570 000 000	626 957 148
155 - Soutien des ministères sociaux	16 257 702	16 257 702	0	19 643 092	19 643 092	0	12 800 000	12 800 000	0
<b>Total</b>	<b>831 268 367</b>	<b>562 764 372</b>	<b>800 000 000</b>	<b>836 275 875</b>	<b>47 543 557</b>	<b>800 000 000</b>	<b>689 757 148</b>	<b>632 800 000</b>	<b>626 957 148</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » sont les suivantes.

### 102 - Accès et retour à l'emploi

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 102 s'élevaient à 15,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00611	Contribution de l'Agefiph au financement des entreprises adaptées	0	15 000 000	15 000 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>0</b>

Ce fonds de concours correspond à la contribution de l'Agefiph au financement des aides aux entreprises adaptées conformément à la convention signée entre l'État, l'Agefiph et l'Agence de services et de paiement (ASP) en décembre 2019. Il s'élève à 15 M€ en AE et en CP.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 102 atteignent 16,63 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00611	Contribution de l'Agefiph au financement des entreprises adaptées	0	16 627 982	16 627 982	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>16 627 982</b>	<b>16 627 982</b>	<b>0</b>

En 2025, le montant des fonds de concours rattachés au programme 102 s'élève à 16,6 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement suite à la publication de l'arrêté du 24 février 2025.

Ce report de fonds de concours correspond à la contribution de l'AGEFIPH pour l'exercice 2024.

Il n'est pas attendu d'autres versements pour l'exercice 2025.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 102 s'établissent à 50,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00611	Contribution de l'Agefiph au financement des entreprises adaptées	0	50 000 000	50 000 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>0</b>

Pour l'exercice 2026, il est prévu un versement de 50 M€ en AE et en CP.

## 103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 103 s'élevaient à 800,01 M€ en AE (dont 800,00 M€ préalables) et 531,51 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00551	Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences - programme 103	0	800 000 000	531 496 005	800 000 000
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>800 000 000</b>	<b>531 496 005</b>	<b>800 000 000</b>
ADP	2-2-00084	contribution des bénéficiaires et des entreprises au financement d'allocations spéciales du Fonds national de l'emploi	0	10 665	10 665	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>10 665</b>	<b>10 665</b>	<b>0</b>

- 1-2-00551 (Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences) : ce fonds de concours a été versé par l'opérateur France compétences en application de l'article L. 6123-5 du code du travail qui prévoit qu'une quote-part du produit de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'apprentissage (CUFPA) est rattaché au budget de l'État afin de financer les formations en faveur des demandeurs d'emploi, mises en œuvre dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences. Il s'élève à 800 M€ en AE et 531,4 M€ CP au titre de l'année 2024.
- 2-2-00084 (Contributions des bénéficiaires et des entreprises au financement d'allocations spéciales du fonds national de l'emploi) pour un montant 10 665 € en AE et en CP.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 103 atteignent 800,00 M€ en AE (dont 800,00 M€ préalables) et 11,27 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00551	Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences - programme 103	0	800 000 000	11 267 682	800 000 000
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>800 000 000</b>	<b>11 267 682</b>	<b>800 000 000</b>
ADP	2-2-00084	contribution des bénéficiaires et des entreprises au financement d'allocations spéciales du Fonds national de l'emploi	0	4 800	4 800	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>4 800</b>	<b>4 800</b>	<b>0</b>

- 1-2-00551 (Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences) pour un montant de 800 M€ en AE ce fonds de concours est versé en 2025 pour les mêmes raisons qu'en 2024 (cf supra) ;

A noter qu'est attendu d'ici la fin de l'année 2025 :

- un versement prévisionnel rattaché aux engagements de 2025 à hauteur de 320 M€ en CP rattaché aux engagements 2025 ;
- un versement prévisionnel rattaché aux engagements de 2024 à hauteur de 160 M€ ;
- un versement prévisionnel rattaché aux engagements de 2023 à hauteur de 50 M€.

Ce décalage s'explique en raison du niveau de trésorerie de l'opérateur.

- 2-2-00084 (Contributions des bénéficiaires et des entreprises au financement d'allocations spéciales du fonds national de l'emploi) pour un montant 4 800 € en AE et CP suite à la parution de l'arrêté du 24 février 2025.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 103 s'établissent à 626,96 M€ en AE (dont 626,96 M€ préalables) et 570,00 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00551	Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences - programme 103	0	626 957 148	570 000 000	626 957 148
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>626 957 148</b>	<b>570 000 000</b>	<b>626 957 148</b>

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement au programme 103 de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 626,9 M€ en AE et 570 M€ en CP. Ce montant concerne uniquement le fonds de concours n° 1-2-00551 qui est versé par l'opérateur France Compétences pour les mêmes raisons que les années antérieures.

## 155 - Soutien des ministères sociaux

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 155 s'élevaient à 16,26 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00344	Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique (programme 155 T2)	3 584 845	0	0	0
FDC	1-1-00573	Participation de l'union européenne au financement d'enquêtes et d'études sur les politiques publiques du travail et de l'emploi	0	260 566	260 566	0
FDC	1-1-00863	contribution du Fonds social européen (FSE) à l'assistance technique (programme 155)	0	12 166 345	12 166 345	0
FDC	1-2-00771	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	193 771	32 175	32 175	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>3 778 616</b>	<b>12 459 086</b>	<b>12 459 086</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00772	produit des cessions de biens mobiliers (programme 155)	0	20 000	20 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>

**T2 :**

- **FDC n° 1-1-00344** - Contribution du Fonds social européen à l'assistance technique : 3 584 845 € en AE et en CP ;
- **FDC n° 1-2-00771** - Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : 193 771 € en AE et en CP. Les crédits financent des dépenses permettant de favoriser l'accès à l'emploi de bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

**HT2 :**

- **FDC n° 1-1-00863** - Contribution du Fonds social européen à l'assistance technique : 12 166 345 € en AE et en CP.

Les crédits ont servi à financer des opérations telles que :

- l'appui à la gestion et au contrôle des programmes européens ;
  - l'appui à la mise en œuvre du programme ;
  - l'assistance à maîtrise d'ouvrage informatique, l'amélioration des systèmes d'information ;
  - la communication et l'évaluation des programmes.
- **FDC n° 1-2-00771** - Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : 32 175 € en AE et en CP.  
Les crédits permettent de financer les dépenses supportées par l'administration centrale et les services déconcentrés dont les bénéficiaires sont les agents en situation de handicap de leur périmètre. Dans le cadre du déploiement de la politique handicap ministérielle, les crédits alloués contribuent au financement d'actions menées par le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles à destination des personnes en situation de handicap permettant leur maintien dans l'emploi.
  - **ADP n° 2-2-00772** - Produits de cessions de biens mobiliers : 20 000 € en AE/CP. Ces crédits ont été obtenus au titre de la cession de véhicules.
  - **FDC n° 1-1-00573** - Participation de l'union européenne au financement d'enquêtes et d'études sur les politiques publiques du travail et de l'emploi : 260 566 € en AE et en CP.  
Les crédits ouverts sur le FDC en 2024 concernent 2 projets :
    - Enquête Emplois Vacants, dite EVAC Cette enquête vise à recueillir les statistiques sur les emplois vacants et les difficultés de recrutements. En 2024, Eurostat a versé à la Dares 140 566 € au titre du financement du pilote de cette enquête.
    - Enquête PIAAC La participation de la Dares au « Programme for the international assessment of adult competencies » (PIAAC) constitue une contribution obligatoire versée à l'OCDE. Ce programme a pour objectif de faire le point sur les compétences des adultes en France et de comprendre comment ces dernières sont utilisées dans le cadre de la vie professionnelle et des activités quotidiennes.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 155 atteignent 19,64 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00344	Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique (programme 155 T2)	1 035 915	0	0	0
FDC	1-1-00444	Contributions européennes aux crédits de titre 2 du programme 124	353 707	0	0	0
FDC	1-1-00863	contribution du Fonds social européen (FSE) à l'assistance technique (programme 155)	0	7 286 388	7 286 388	0
FDC	1-1-00926	contribution de la Commission européenne au financement d'actions en matière sociale ou de santé	0	1 402 010	1 402 010	0
FDC	1-2-00014	Participation de l'assurance maladie au pilotage du Ségur Numérique (titre 2 et hors titre 2) - P124	0	8 500 000	8 500 000	0
FDC	1-2-00074	participation des parents au fonctionnement des crèches crèches, du jardin d'enfants et du centre de loisirs	0	70 987	70 987	0
FDC	1-2-00075	Participation au financement de projets communs et d'investissement d'avenir en matière de sécurité sociale	0	256 159	256 159	0
FDC	1-2-00970	Participation de tiers au financement du soutien des politiques sanitaires et sociales (programme 124)	0	737 926	737 926	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>1 389 622</b>	<b>18 253 470</b>	<b>18 253 470</b>	<b>0</b>

#### T2 :

- **FDC n° 1-1-00344** - Contribution du Fonds social européen à l'assistance technique : 1 035 915 € en AE et en CP ;
- **FDC n° 1-1-00444** - Contributions européennes aux crédits de titre 2 du programme 155 : 353 707 € en AE et en CP.

#### HT2 :

- **FDC n° 1-1-00863** - Contribution du Fonds social européen à l'assistance technique : 7 286 388 € en AE et en CP. Les crédits servent à financer des opérations telles que :
  - l'appui à la gestion et au contrôle des programmes européens ;
  - l'appui à la mise en œuvre du programme ;
  - l'assistance à maîtrise d'ouvrage informatique, l'amélioration des systèmes d'information ;
  - la communication et l'évaluation des programmes.

- **FDC n° 1-1-00926** - Contribution de la Commission européenne au financement d'actions en matière de santé (1 402 010 € en AE/CP)

Les crédits ouverts sur ce fonds de concours concernent plusieurs directions d'administration centrale :

- DGOS (Direction générale de l'offre de soins) : projet THCS (166 372 € en AE/ CP) :  
Les crédits européens obtenus dans le cadre du partenariat européen (Grant agreement « THCS ») portent sur la transformation du système de santé. Ils permettent de financer différentes dépenses de personnel ainsi que des dépenses de fonctionnement courant.
- DGS (Direction générale de la santé) : projet Mentor - Mental Health Together (2 150 € en AE/ CP)  
L'objectif est de construire une nouvelle approche multilatérale en santé mentale axée sur la prévention et la promotion de bonnes pratiques.

- **DAEI (Délégation aux affaires européennes et internationales) : projet JA GHI (1 018 029 € en AE/CP)**  
L'objectif de « l'action conjointe européenne visant à maximiser l'impact de la stratégie de l'UE en matière de santé mondiale », appelée JA GHI, est de renforcer le leadership, la visibilité et l'impact de l'action de l'Union européenne en matière de santé mondiale. Ce montant correspond à la contribution de la commission européenne aux dépenses déclarées par les partenaires du projet JA GHI et reconnues comme éligibles à remboursement par la commission, représentant 80 % de ces dépenses.
- **DNS (Délégation du numérique en santé) (215 459 € en AE/CP)**
  - Le projet TEHDAS2 (171 802,62 €) a pour objectif d'établir des lignes directrices et des spécifications techniques pour l'utilisation secondaire des données de santé, qui contribueront notamment à la mise en œuvre des actes d'exécution relatifs au règlement européen EEDS. La DNS assure le rôle d'autorité compétente pour la France, et doit reverser à son entité affiliée (HDH) le financement qui lui revient.
  - Le projet EUVAC (43 656 €) a pour objectif d'établir un pilote de carte de vaccination européenne dans le cadre du règlement EEDS. La DNS assure le rôle d'autorité compétente pour la France.
- **FDC n° 1-2-00014 - Participation de l'assurance maladie au pilotage du Ségur Numérique (8 500 000 € en AE/CP)**  
Les moyens nécessaires à la création de la Délégation au Numérique en Santé sont, depuis 2021, assurés par un fonds de concours intitulé « Participation de l'Assurance maladie au Ségur numérique ». Ces moyens servent à renforcer le numérique en santé, en France et en Europe, au service des patients et des professionnels, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social. A compter de 2026, ces moyens seront budgétés sur les crédits d'État ce qui aura pour conséquence la clôture du fonds de concours 1-2-00014.
- **FDC n° 1-2-00074 - Participation des parents au fonctionnement des crèches, du jardin d'enfants et du centre de loisirs (70 987 € en AE/CP)**  
Les crédits du fonds de concours Crèche (1-2-00074) permettent de financer les dépenses d'action sociale relatives à la petite enfance supportées par l'administration centrale (frais de fonctionnement de la crèche Duquesne dont mise à disposition de personnels provenant de l'AP-HP, réservation de berceaux à Paris, centre de loisirs, mini séjours, etc.).
- **FDC n° 1-2-00075 - Participation au financement de projets communs et d'investissements en matière de sécurité sociale (256 1589 € en AE/CP).**  
L'application RINA (Reference Implementation of a National Application) d'échange de données entre organismes de sécurité sociale européens a été initialement développée par la Commission européenne. La Commission européenne s'est désengagée de cette mission en décembre 2021. Certains États ont fait le choix de reprendre par eux-mêmes le développement de RINA. La France s'est engagée dans un groupement de marché de 25 États, qui délèguent la maintenance de RINA à l'Istituto Nazionale della Previdenza Sociale (INPS) italien. En retour, les États membres du groupement alimentent le budget de l'INPS. Pour la France, la DSS est en charge de cette action et doit en conséquence collecter les fonds nécessaires auprès des organismes de sécurité sociale français par voie de fonds de concours. Le premier appel de fonds par l'Italie a eu lieu en juin 2023.
- **FDC n° 1-2-00970 - Participation de tiers au financement du soutien des politiques sanitaires et sociales (737 926 € en AE/CP).**  
Les crédits ouverts sur ce fonds de concours concernent plusieurs directions d'administration centrale :
- **DNUM (87 926 € en AE/CP)**  
Au 31 juillet 2025, les crédits alloués sur le fond de concours 1-2-00970 relèvent exclusivement de versements effectués par les ARS dans le cadre de la convention de « mise à disposition de produits, de prestations et de services relatifs à l'environnement de travail, aux infrastructures mutualisées ainsi qu'à leur sécurisation le tout mis en œuvre de manière centralisée » par la DNUM.

- DREES (650 000 € en AE/CP)
  - Participation de la CNSA au financement de l'enquête « ASCO » (Action sociale des communes et intercommunalités) pour un montant de 50 000 € ;
  - Participation de la CNSA au financement de l'enquête « Mode de garde » (panorama des solutions d'accueil utilisées par les parents d'enfant de moins de 6 ans en lien avec leur organisation du travail) pour un montant de 100 000 € ;
  - Participation de la CNSA au financement de l'enquête européenne de santé dite « EHIS » (comparaison de l'état de santé de la population dans plusieurs états membres de l'UE -réalisée tous les 6 ans) pour un montant de 200 000 € ;
  - Participation de la CNSA au financement de l'enquête « Autonomie » (enquête sur la situation des personnes de tous âges en situation de handicap ou de dépendance, en ménages ou en institution) pour un montant de 400 000 €.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 155 s'établissent à 12,80 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00344	Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique (programme 155 T2)	3 800 000	0	0	0
FDC	1-1-00863	contribution du Fonds social européen (FSE) à l'assistance technique (programme 155)	9 000 000	0	0	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>12 800 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

En 2026, le montant des crédits de fonds de concours n° 1-1-00863 (HT2) pour le Fonds social européen (FSE) qui devraient être rattachés au programme 155 est estimé à 9 M€ en AE et en CP, sur la base du montant à programmer et à réaliser dans le cadre de la programmation 2021-2027.

En 2026, le montant des crédits de fonds de concours n° 1-1-00344 qui devraient être rattachés au programme 155 est estimé à 3,8 M€ en AE et en CP et doit permettre de rémunérer les 66 agents contractuels recrutés sur crédits d'assistance technique.





## Le budget annexe

---

## Contrôle et exploitation aériens

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Contrôle et exploitation aériens » s'élevaient à 23,60 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 18,34 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 45,42 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
613 - Soutien aux prestations de l'aviation civile	213 505	213 505	0	148 825	148 825	0	1 155 000	1 155 000	0
612 - Navigation aérienne	15 130 737	15 130 737	0	11 999 642	11 999 642	0	36 000 000	36 000 000	0
614 - Transports aériens, surveillance et certification	8 252 433	8 252 433	0	6 192 858	6 192 858	0	8 268 479	8 268 479	0
<b>Total</b>	<b>23 596 675</b>	<b>23 596 675</b>	<b>0</b>	<b>18 341 326</b>	<b>18 341 326</b>	<b>0</b>	<b>45 423 479</b>	<b>45 423 479</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Contrôle et exploitation aériens » sont les suivantes.

### 613 - Soutien aux prestations de l'aviation civile

#### *Les crédits ouverts en 2024*

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 613 s'élevaient à 0,21 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00180	Participations du FIPHFP au financement d'actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées et de divers organismes à des programmes d'action sociale	0	127 400	127 400	0
FDC	1-2-00481	Participation d'organismes à des programmes de construction ou de rénovations immobiliers	0	69 265	69 265	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>196 665</b>	<b>196 665</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00740	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 613)	0	12 090	12 090	0
ADP	2-2-00765	Rémunération de services rendus (programme 613)	0	2 500	2 500	0
ADP	2-3-00779	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 613)	0	2 250	2 250	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>16 840</b>	<b>16 840</b>	<b>0</b>

Les résultats sont inférieurs aux prévisions de la LFI, principalement en raison de recettes issues des biens mobiliers bien moindres que prévu.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 613 atteignent 0,15 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00180	Participations du FIPHFP au financement d'actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées et de divers organismes à des programmes d'action sociale	0	85 097	85 097	0
FDC	1-2-00481	Participation d'organismes à des programmes de construction ou de rénovations immobiliers	0	48 528	48 528	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>133 625</b>	<b>133 625</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00740	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 613)	0	15 200	15 200	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>15 200</b>	<b>15 200</b>	<b>0</b>

- le fonds de concours FIPHFP constatés : 0,85 M€
- le fonds de concours « Participation d'organismes. à des programmes de construction ou de rénovation immobilière » correspond :
  - au versement de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) pour les travaux d'assainissement des eaux de baignades de la Seine pour les Jeux Olympiques 2024 à hauteur de 7 899 € ;
  - au versement de prime à la suite de la rénovation énergétique de bâtiments DGAC : 40 629,20 € ;
- les attributions de produits correspondent à une cession de produits domaniaux (vente de véhicules) à hauteur de 15 200 €.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 613 s'établissent à 1,16 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00180	Participations du FIPHFP au financement d'actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées et de divers organismes à des programmes d'action sociale	0	190 000	190 000	0
FDC	1-2-00481	Participation d'organismes à des programmes de construction ou de rénovations immobiliers	0	955 000	955 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 145 000</b>	<b>1 145 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00740	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 613)	0	10 000	10 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>

- le fonds de concours FIPHFP : 0,19 M€ dont le contrat réservataire territorial employeur (CTRE) estimé à 0,10 M€ ;
- le fonds de concours « Participation d'organismes à des programmes de construction ou de rénovation immobilière » :
  - Opération de reconstruction de logements NAS (nécessité absolue de service) à destination de la gendarmerie des transports aériens (GTA) sur la concession aéroportuaire de Montpellier : 0,50 M€ ;
  - Versement de prime à la suite de la rénovation énergétique de bâtiments DGAC : 0,05 M€ ;
  - Dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux de baignades de la Seine pour les Jeux Olympiques 2024, l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) devrait contribuer financièrement à hauteur de 0,40 M€ ;
- les attributions de produits correspondent à des cessions de produits domaniaux : 0,01 M€ au titre de vente de véhicules.

## 612 - Navigation aérienne

### *Les crédits ouverts en 2024*

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 612 s'élevaient à 15,13 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00006	Participation aux projets aéronautiques européens	0	708 193	708 193	0
FDC	1-3-00768	Participation de tiers à des études et travaux dans le domaine de la navigation aérienne (outre-mer ou étranger)	0	11 252 313	11 252 313	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>11 960 507</b>	<b>11 960 507</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00735	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 612)	0	167 607	167 607	0
ADP	2-2-00758	Rémunération de services rendus (programme 612)	0	550 275	550 275	0
ADP	2-3-00753	Rémunération de services rendus (programme 612)	0	2 452 348	2 452 348	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>3 170 230</b>	<b>3 170 230</b>	<b>0</b>

- 0,71 M€ sur le fonds n° 93-1-1-00006, correspondant à projet d'intérêt commun relatif à l'accélération et la facilitation du déploiement de « *Single European Sky ATM Research* » (SESAR). Le projet est le programme européen de modernisation des infrastructures de contrôle aérien par la convergence entre les systèmes de gestion du trafic aérien (ATM) COOPANS et DSNA/4Flight[1] ;
- 11,25 M€ sur le fonds n° 93-1-3-00768, dont le versement correspond à des réalisations du projet cofinancé COFLIGHT. Pour l'année 2024, ce fonds de concours regroupe également des crédits ouverts au titre du remboursement de travaux de remplacement des VOR[2] de Beauvais et de Roanne.
- 2,45 M€ sur l'ADP n° 93-2-2-00753 « rémunération services rendus » liées à différents services réalisés par la DSNA auprès de tiers situés à l'étranger, en Europe, en Outre-Mer. Les crédits ouverts correspondent à la contrepartie de missions d'inspection en vol et de calibrations pour l'essentiel ;
- 0,17 M€ sur l'ADP n° 93-2-2-00735 « produit de cessions de biens mobiliers » ;
- 0,55 M€ sur l'ADP n° 93-2-2-00758, correspond aux différentes prestations réalisées en métropole par les services de la DSNA et comprend également le produit des ventes réalisées par le Service d'Information Aéronautique (SIA).

[1] Ce projet s'inscrit directement dans le développement du réseau transeuropéen de transport.

[2] Un VOR est un système de positionnement à courte et moyenne distance utilisé en navigation aérienne et fonctionnant dans la plage des fréquences VHF.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 612 atteignent 12,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00006	Participation aux projets aéronautiques européens	0	8 304 932	8 304 932	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>8 304 932</b>	<b>8 304 932</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00758	Rémunération de services rendus (programme 612)	0	1 180 243	1 180 243	0
ADP	2-3-00753	Rémunération de services rendus (programme 612)	0	2 514 468	2 514 468	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>3 694 710</b>	<b>3 694 710</b>	<b>0</b>

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 612 s'établissent à 36,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00006	Participation aux projets aéronautiques européens	0	22 350 000	22 350 000	0
FDC	1-2-00933	Contribution de porteurs de projets au financement des travaux que ces projets induisent sur des infrastructures de la direction des services de la navigation aérienne (DSNA) - programme 612	0	1 000 000	1 000 000	0
FDC	1-3-00768	Participation de tiers à des études et travaux dans le domaine de la navigation aérienne (outrre-mer ou étranger)	0	4 400 000	4 400 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>27 750 000</b>	<b>27 750 000</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00735	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 612)	0	250 000	250 000	0
ADP	2-2-00758	Rémunération de services rendus (programme 612)	0	3 500 000	3 500 000	0
ADP	2-3-00753	Rémunération de services rendus (programme 612)	0	4 500 000	4 500 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>8 250 000</b>	<b>8 250 000</b>	<b>0</b>

- 22,35 M€ sur le fonds 93-1-1-00006 issus des projets cofinancés de la DSNA au niveau européen qui arrivent à leur terme ;
- 4,4 M€ sur le fonds 93-1-3-00768 pour la fin du financement de COFLIGHT par l'ENAV, le prestataire de navigation aérienne italien ;
- 1 M€ sur le fonds 93-1-2-00933 pour le financement des futurs travaux initiés pour permettre aux acteurs économiques de s'implémenter sur le territoire sans endommager le réseau de moyens techniques de la DSNA ;
- 4,5 M€ sur le fonds 93-2-3-00753 issus des prestations établies par la DSNA pour le compte de l'Union Européenne pour accueillir Galileo (radionavigation) et le système EGNOS (géolocalisation par satellites) ;
- 0,25 M€ sur le fonds 93-2-2-00735 pour les produits de vente au domaine.
- 3,5 M€ sur le fonds 93-2-2-00758 ; « rémunération pour services rendus » pour différentes prestations réalisées par la DSNA auprès de tiers situés en métropole. Les recettes du SIA, via les différents abonnements et la vente diverse de documentation et de publications, ainsi que d'autres missions de calibrations.

## 614 - Transports aériens, surveillance et certification

### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 614 s'élevaient à 8,25 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00911	Participation de l'Union européenne à la gestion de l'European Network of Civil Aviation Safety Investigation Authorities (ENCASIA) par le bureau d'enquêtes et d'analyses (BEA) - programme 614	0	14 669	14 669	0
FDC	1-2-00992	Financement de projets de coopération internationale dans le secteur de l'aviation civile - P614	0	40 000	40 000	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>54 669</b>	<b>54 669</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00761	Rémunération de services rendus (programme 614)	0	658 122	658 122	0
ADP	2-2-00777	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 614)	0	41 315	41 315	0
ADP	2-3-00776	Rémunération de services rendus (programme 614)	0	7 486 377	7 486 377	0
ADP	2-3-00789	Produit des cessions de biens mobiliers outre-mer (programme 614)	0	11 950	11 950	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>8 197 764</b>	<b>8 197 764</b>	<b>0</b>

• Fonds de Concours 93-1-1-00911 – « Participation de l'UE à la gestion de l'ENCASIA ».

Ce fonds de concours a été créé en 2023 dans le cadre d'un contrat visant à gérer les activités du réseau européen des autorités responsables des enquêtes de sécurité dans l'aviation civile (ENCASIA).

En 2024, ce fonds de concours a été abondé avec le reliquat des fonds provenant de la clôture du compte bancaire de l'ENCASIA, désormais gérés par le BEA.

• Fonds de Concours 93-1-1-00992 – « Financement de projets de coopération internationale dans le secteur de l'aviation civile » pour un versement complémentaire de l'agence française de développement (AFD) relatif au financement de projets de développement au profit de l'aviation civile cambodgienne. Au total 490 000 € ont été reçus pour cette action qui s'achèvera en 2025.

• Attribution de produits 93-2-2-00761 – « Rémunérations services rendus » (métropole)

Ces ouvertures de crédits représentent des versements par des sociétés privées à la suite de diverses prestations de service rendues par les experts :

- de la DSAC notamment au titre de la supervision de l'habilitation de l'organisme de sécurité de l'aviation civile (OSAC), d'évaluation des tests de performances d'équipes cynotechniques;
- du BEA peut réaliser pour des tiers, tels que l'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) et France Aviation Civile Services (FRACS);
- du service technique de l'aviation civile (STAC), essentiellement pour des prestations d'experts fournies à la demande d'organismes internationaux ainsi qu'à des tests de certification et des expertises de systèmes de mesures du bruit et de suivi de trajectoires effectuées.

• Attribution de produits 93-2-3-00776 – « Rémunérations services rendus » (étranger et outre-mer)

Ces rattachements concernent essentiellement des facturations de prestations d'expertise technique au profit de l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA) au titre de l'année 2024 réalisées par la DSAC et l'OSAC, soustraitant de la DSAC. Sur les 6,40 M€ prévus en LFI 2024, 7,41 M€ ont été ouverts sur l'exercice. L'écart constaté entre la prévision et l'exécution est essentiellement due à une revalorisation du taux horaire AESA de 6,50 % validé en fin d'exercice 2023.

• Attribution de produits 93-2-2-00777 et 93-2-3-789 – « Produit de cessions de biens mobiliers »

Ces rattachements sont issus des produits des ventes de biens mobiliers enregistrés en métropole et dans les Outre-mer. Les ouvertures de crédits sont dans l'ensemble conformes aux prévisions.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 614 atteignent 6,19 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00364	Participation à des projets européens dans le secteur de l'aviation civile	0	6 333	6 333	0
FDC	1-2-00991	Participation à des enquêtes de sécurité aérienne	0	5 086	5 086	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>11 419</b>	<b>11 419</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00761	Rémunération de services rendus (programme 614)	0	439 748	439 748	0
ADP	2-2-00777	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 614)	0	56 250	56 250	0
ADP	2-3-00776	Rémunération de services rendus (programme 614)	0	5 682 891	5 682 891	0
ADP	2-3-00789	Produit des cessions de biens mobiliers outre-mer (programme 614)	0	2 550	2 550	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>6 181 439</b>	<b>6 181 439</b>	<b>0</b>

- Fonds de concours n° 93-1-1-00364 : Participation à des projets européens dans le secteur de l'aviation civile  
Il est prévu à l'automne 2025 le paiement du solde du fonds pour la sécurité intérieure (FSI) dans le cadre de sa participation au financement du système de traitement informatisé des titres de circulation et des habilitations (STITCH) pour un montant de 1,79 M€.

Il est également prévu le second versement de 0,09 M€ (premier versement de 0,1 M€ en 2023) de l'AFD à la DGAC au bénéfice de l' « Eastern Caribbean Civil Aviation Authority (ECCAA) », organisme chargé de règlementer les activités de l'aviation civile, en particulier en matière de sécurité et de sûreté, des États membres de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECE) pour un projet visant à identifier les axes d'harmonisation de certains règlements prioritaires applicables en matière de sécurité aérienne au sein du bassin caribéen.

- Fonds de Concours n° 93-1-2-00991 : Participation à des enquêtes de sécurité aérienne  
Ce fonds de concours a été abondé de 5 086 € pour le projet Bleriot. Il est prévu un versement de 3 391 € à partir du 1 octobre 2025.

- Attribution de produits n° 93-2-2-00761 : Rémunérations pour services rendus en métropole  
Ces ouvertures de crédits représentent des versements par des sociétés privées suite à diverses prestations de service rendues par les experts notamment au titre de la supervision de l'habilitation d'OSAC, d'évaluation des tests de performances d'équipes cynotechniques, des opérations de formation auprès de l'ENAC et de FRACS, à des prestations fournies par le STAC (tests de certification d'équipements, campagnes d'agrément d'appareils, expertises de systèmes de mesures du bruit et de suivi de trajectoires...) et, pour les services rendus à l'outre-mer ou à l'étranger, à des prestations d'experts fournies à la demande d'organismes internationaux.

- Attribution de produits n° 93-2-3-00776 : Rémunérations pour services rendus en Outre-mer et étranger  
Ces rattachements concernent des facturations de prestations d'expertise technique au profit de l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA) au titre de l'année 2025 réalisées par la DSAC et l'OSAC. Les versements qui interviendront au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2025 permettront d'atteindre le prévisionnel attendu.

- Attribution de produits n° 93-2-3-789 et n° 93-2-2-777 : produits de cessions de biens mobiliers Outre-mer/Étranger et Métropole

Au 31 juillet 2025, une ouverture de crédits de 0,59 k€ a été réalisée et représente une faible partie des ventes effectuées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025. A cette ouverture s'ajoutera le produit des ventes mobilières qui sera constaté d'ici la fin de la gestion 2025.

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 614 s'établissent à 8,27 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00911	Participation de l'Union européenne à la gestion de l'European Network of Civil Aviation Safety Investigation Authorities (ENCASIA) par le bureau d'enquêtes et d'analyses (BEA) - programme 614	0	160 000	160 000	0
FDC	1-2-00991	Participation à des enquêtes de sécurité aérienne	0	8 479	8 479	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>168 479</b>	<b>168 479</b>	<b>0</b>
ADP	2-2-00761	Rémunération de services rendus (programme 614)	0	470 000	470 000	0
ADP	2-2-00777	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 614)	0	80 000	80 000	0
ADP	2-3-00776	Rémunération de services rendus (programme 614)	0	7 540 000	7 540 000	0
ADP	2-3-00789	Produit des cessions de biens mobiliers outre-mer (programme 614)	0	10 000	10 000	0
<b>ADP</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>8 100 000</b>	<b>8 100 000</b>	<b>0</b>

- Fonds de Concours 93-1-2-00991 - « Participation à des enquêtes de sécurité aérienne ».

Ce fonds de concours sera normalement abondé en 2026 de la somme de 8 479 € dans le cadre du projet en partenariat avec le ministère de l'Armée (Bleriot).

- Fonds de Concours 93-1-1-00911 – « Participation de l'UE à la gestion de l'ENCASIA ».

Ce fonds de concours doit recevoir fin 2025 ou début 2026 la somme de 160 000 € correspondant à une subvention de la Commission européenne pour l'exécution du programme de travail du réseau ENCASIA en 2026 et 2027.

- Attribution de produits 93-2-2-00761 – « Rémunérations services rendus »

Il est essentiellement relatif à des versements par des sociétés privées à la suite de diverses prestations de service rendues par les experts des trois directions du programme.

- Attribution de produits 93-2-2-00777 et 93-2-3-789 – « Produit de cessions de biens mobiliers »

Concernent le produit des ventes de biens mobiliers enregistrée en métropole et dans les Outre-mer.

- Attribution de produits 93-2-2-00776 - « Rémunérations services rendus en Outre-mer et étranger »

Concernent essentiellement des facturations de prestations d'expertise technique au profit de L'AESA réalisées par la DSAC et l'OSAC.



## Les comptes spéciaux

---

## Gestion du patrimoine immobilier de l'État

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » s'élevaient à 17,85 M€ en AE et CP.

En 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 0,00 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 0,00 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2024			Rattachements 2025 au 31/07			Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
723 - Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	17 845 956	17 845 956	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>17 845 956</b>	<b>17 845 956</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » sont les suivantes.

### 723 - Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

#### Les crédits ouverts en 2024

En 2024, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 723 s'élevaient à 17,85 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00723	contributions de prestataires chargés de la valorisation d'actions d'efficacité énergétique réalisées sur le patrimoine immobilier de l'État en échange de leur revente de certificats d'économie d'énergie (CEE) - programme 723	0	46 878	46 878	0
FDC	1-2-00746	contributions d'organismes extérieurs à l'Etat à des opérations immobilières (programme 723)	0	17 799 079	17 799 079	0
<b>FDC</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>17 845 956</b>	<b>17 845 956</b>	<b>0</b>

Les principaux rattachements de fonds de concours de l'année 2024 concernaient :

- la participation de l'office français de la biodiversité (OFB) au financement de l'opération rénovation extension des bâtiments et de création du nouveau siège de l'OFB sur le site de Saint-Mandé (Val de Marne) pour un montant de 13,6 M€;
- la participation de l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) à la valorisation de l'emprise domaniale 13/19 avenue du Maine à Paris 15e pour 2,3 M€;
- le remboursement du conseil départemental de la Drôme pour les travaux de rénovation énergétique de la préfecture de la Drôme pour un montant de 1,2 M€;
- les versements aux prestataires dans le cadre de l'utilisation de l'accord-cadre du service local du Domaine de la DRFiP d'Île-de-France et de Paris, pour des missions d'assistance et de conseil en vue de l'acquisition de biens immobiliers, de la cession d'actifs domaniaux, de la location d'immeubles et du renouvellement de baux pour le compte de l'État en région Île-de-France.

### Les crédits ouverts au 31 juillet 2025

Au 31 juillet 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 723 atteignent 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
------	----------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

Au 31/07/2025, aucune ouverture de fonds de concours n'est à constater sur les trois fonds de concours rattachés au CAS immobilier (fonds de concours 1-2-00746 « Contribution d'organismes extérieurs à l'État à des opérations immobilières », 1-3-00723 « Contributions de prestataires chargés de la valorisation d'actions d'efficacité énergétique réalisées sur le patrimoine immobilier de l'État en échange de leur revente de certificats d'économie d'énergie (CEE) et 1-3-00243 « Contributions d'organismes internationaux ou d'États étrangers à des opérations immobilières »).

### Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2026

Au projet de loi de finances pour 2026, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 723 s'établissent à 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
------	----------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

Au projet de loi de finances pour 2026, la prévision de rattachement de fonds de concours est englobée dans une enveloppe de 20 M€ incluant également les versements du budget général. En effet, tant leur nature que leur montant sont difficilement évaluables.



## Annexes

---

## Évolution des montants rattachés sur les trois derniers exercices clos (en CP)

Missions	2022	2023	2024	2024/2023
Action extérieure de l'État	21 057 463	37 475 769	33 769 294	-9,89 %
Administration générale et territoriale de l'État	64 039 965	70 537 232	61 055 243	-13,44 %
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	47 942 076	21 242 667	50 035 307	135,54 %
Aide publique au développement	27 159 061	24 563 144	4 758 427	-80,63 %
Cohésion des territoires	630 061 823	516 288 231	444 987 747	-13,81 %
Conseil et contrôle de l'État	4 843 739	9 437 921	4 823 098	-48,90 %
Culture	108 319 543	167 833 274	114 986 905	-31,49 %
Défense	1 059 075 689	1 083 505 314	1 427 849 015	31,78 %
Direction de l'action du Gouvernement	49 896 760	58 684 175	58 906 433	0,38 %
Écologie, développement et mobilité durables	2 847 290 204	3 638 257 542	4 614 332 803	26,83 %
Économie	8 653 088	8 724 448	11 243 945	28,88 %
Engagements financiers de l'État	11 500 000	11 500 000	13 000 000	13,04 %
Enseignement scolaire	57 941 356	27 973 781	38 326 755	37,01 %
Gestion des finances publiques	52 708 907	44 400 586	37 792 617	-14,88 %
Immigration, asile et intégration	77 517 189	59 713 081	65 146 815	9,10 %
Justice	11 286 654	12 095 991	15 003 522	24,04 %
Médias, livre et industries culturelles				0,00 %
Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	19 659 822	9 476 001	25 796 320	172,23 %
Outre-mer	41 444 706	41 155 678	72 716 582	76,69 %
Recherche et enseignement supérieur	195 601 884	48 909 785	18 333 248	-62,52 %
Relations avec les collectivités territoriales	138 623	227 229	11 724 364	5 059,70 %
Santé	162 017 864	161 328 080	154 349 897	-4,33 %
Sécurités	239 013 025	319 541 457	402 546 300	25,98 %
Solidarité, insertion et égalité des chances	29 369 767	26 547 502	22 494 929	-15,27 %
Sport, jeunesse et vie associative	21 129 186	17 540 399	31 313 288	78,52 %
Transformation et fonction publiques	7 436 146	12 539 004	17 007 945	35,64 %
Travail, emploi et administration des ministères sociaux	1 717 551 654	62 389 119	562 764 372	802,02 %
<b>Total Budget général</b>	<b>7 512 656 194</b>	<b>6 491 887 407</b>	<b>8 315 065 170</b>	<b>28,08 %</b>
Contrôle et exploitation aériens	23 677 114	30 693 662	23 596 675	-23,12 %
<b>Total Budget annexe</b>	<b>23 677 114</b>	<b>30 693 662</b>	<b>23 596 675</b>	<b>-23,12 %</b>
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	1 618 983	5 526 230	17 845 956	222,93 %
<b>Total Compte d'affectation spécial</b>	<b>1 618 983</b>	<b>5 526 230</b>	<b>17 845 956</b>	<b>222,93 %</b>
<b>Total</b>	<b>7 537 952 291</b>	<b>6 528 107 299</b>	<b>8 356 507 802</b>	<b>28,01 %</b>

## Répartition par mission des rattachements supérieurs à 25 M€ en 2024

Code	Libellé	Rattachement
	<b>Administration générale et territoriale de l'État</b>	
2-2-00632	redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules	25 057 838
	<b>Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales</b>	
1-1-00223	participation de la Commission européenne aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux et en faveur de la sécurité alimentaire	32 117 674
	<b>Cohésion des territoires</b>	
1-2-00392	Financements des maisons de services au public (MSAP)	31 589 780
1-2-00479	Contribution du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) à la mise en œuvre de la politique du logement - Opérations nouvelles (programme 135 AE préalable)	287 686 229
1-2-00531	Contributions diverses au fonds interministériel pour la transformation de la Guyane (AE préalable) - programme 162	84 738 650
	<b>Culture</b>	
1-2-00579	Notre-Dame de Paris - dons nationaux (restauration et conservation)	100 035 577
	<b>Défense</b>	
1-1-00016	participation de la Commission européenne ou d'Etats membres de l'Union européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 178	158 246 141
1-1-00983	Participation de la Commission européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 146	304 041 362
1-2-00972	Participations à diverses opérations connexes aux programmes d'armement (programme 146)	59 200 000
1-3-00106	Contributions d'États étrangers au financement d'équipements militaires au profit de l'Ukraine (programme 146)	106 770 111
1-3-00621	Contribution allemande à la coopération franco-allemande dans le domaine du transport tactique aérien (AE préalable) - programme 146	35 416 000
2-2-00540	produit des cessions de biens mobiliers (programme 178)	47 474 816
2-2-00565	recettes provenant du remboursement des soins assurés par le service de santé des armées 2ème et 3ème débiteurs	48 738 435
2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	86 600 207
2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	274 233 987
2-2-00595	Remboursement des soins (MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (hors titre 2) 1er débiteur	62 787 631
2-2-00600	Recettes provenant de prestations diverses effectuées par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 146)	44 106 324
2-2-00602	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 178)	63 136 014
2-3-00603	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger (programme 178)	29 189 768
2-3-00714	participations étrangères aux frais d'études et de fabrication relatifs aux programmes en coopération	28 999 293
	<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>	
1-2-00864	produit des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants	53 945 302
	<b>Écologie, développement et mobilité durables</b>	
1-2-00113	participations diverses à des opérations dans le domaine de la mer et des transports.	34 707 100
1-2-00143	Participations au développement du réseau routier national (AE préalable)	211 857 524
1-2-00144	participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (programme 203 - AE préalable)	2 092 096 571
1-2-00154	participation de l'AFITF à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national (programme 203 - AE préalable)	418 275 000

Code	Libellé	Rattachement
1-2-00155	participation de l'AFITF à la mise en sécurité des tunnels, aux aménagements de sécurité et régénération sur le réseau routier national (programme 203 - AE préalables)	64 768 930
1-2-00484	Versement de la subvention SNCF Réseau	1 710 000 000
	<b>Immigration, asile et intégration</b>	
1-1-00308	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 303	59 976 022
	<b>Outre-mer</b>	
1-1-00733	concours du FSE au profit du service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	54 508 658
	<b>Santé</b>	
1-1-00315	Participation de l'Union européenne à la constitution d'un stock de produits médicaux et non médicaux en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) - programme 204	150 066 563
	<b>Sécurités</b>	
1-3-00952	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale (programme 152 - titre 2)	51 430 131
1-3-00953	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale (programme 152 - hors titre 2)	51 112 957
2-2-00254	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (titre 2)	103 520 501
2-2-00604	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (hors titre 2)	37 098 446
	<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	
1-2-00418	Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative	31 185 738
	<b>Travail, emploi et administration des ministères sociaux</b>	
1-2-00551	Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences - programme 103	531 496 005

## Répartition par mission des prévisions de rattachement pour 2026

Missions	Prévisions 2026		
	AE	CP	dont AE préalables
Action extérieure de l'État	19 058 530	19 058 530	0
Administration générale et territoriale de l'État	70 924 170	70 924 170	0
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	40 787 037	40 787 037	0
Aide publique au développement	5 150 000	5 150 000	0
Cohésion des territoires	574 337 311	529 111 728	536 350 000
Conseil et contrôle de l'État	4 112 042	4 112 042	0
Culture	36 437 711	34 037 711	3 800 000
Défense	723 590 884	723 590 884	0
Direction de l'action du Gouvernement	72 046 828	72 046 828	0
Écologie, développement et mobilité durables	3 526 099 960	3 574 802 460	1 943 268 400
Économie	9 356 939	9 356 939	0
Engagements financiers de l'État	11 500 000	11 500 000	0
Enseignement scolaire	20 100 000	20 100 000	0
Gestion des finances publiques	32 883 620	32 883 620	0
Immigration, asile et intégration	95 137 470	95 137 470	0
Justice	6 766 037	6 766 037	0
Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	12 435 000	12 435 000	0
Outre-mer	52 331 500	52 331 500	0
Recherche et enseignement supérieur	20 998 470	39 807 070	20 490 000
Relations avec les collectivités territoriales	260 000	260 000	0
Santé	360 000	360 000	0
Sécurités	414 451 038	430 741 692	0
Sport, jeunesse et vie associative	35 015 000	35 015 000	0
Transformation et fonction publiques	7 060 000	7 060 000	0
Travail, emploi et administration des ministères sociaux	689 757 148	632 800 000	626 957 148
BA - Contrôle et exploitation aériens	45 423 479	45 423 479	0
<b>Total</b>	<b>6 526 380 174</b>	<b>6 505 599 197</b>	<b>3 130 865 548</b>